

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But- Une Foi



**Ministère de la Santé et de
l'Hygiène Publique**



**Ministère de la Solidarité et de
l'Action Humanitaire**



**Ministère de la Promotion de la
Femme, de l'Enfant et de la
Famille**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR
SANTÉ, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROMOTION DE LA FAMILLE**

**ANNUAIRE STATISTIQUE 2016 DES
RESSOURCES HUMAINES DU
SECTEUR SANTÉ, DÉVELOPPEMENT
SOCIAL ET PROMOTION DE LA
FAMILLE**

1^{ère} Edition-Février 2017

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES	9
SIGLES ET ABREVIATIONS	12
REMERCIEMENTS	15
1. INTRODUCTION	16
2. CONTEXTE.....	17
2.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	17
2.2. SITUATION SOCIO-SANITAIRE.....	18
2.3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	22
2.3.1. LE PROFIL DE LA PAUVRETE	22
2.3.2. POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PROMOTION DE LA FEMME.....	23
2.3.3. POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE.....	24
2.3.4. POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	24
2.3.5. POLITIQUE NATIONALE GENRE	25
3. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	26
4. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES	27
4.1. COMMUNICATION.....	27
4.2. RENFORCEMENT DES COMPETENCES	28
4.3. COLLECTE DES DONNEES.....	28
4.4. SAISIE DE DONNEES.....	28
4.5. ANALYSE DES DONNEES	28
4.6. RETRO INFORMATION	28
5. RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR.....	29
5.1. SCHEMA DE STRUCTURES DES DEPARTEMENTS DU SECTEUR.....	29
5.2. PROPORTION DU PERSONNEL DES TROIS DEPARTEMENTS MINISTERIELS.....	30
5.3. DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	31
5.3.1. REPARTITION DES STRUCTURES DU DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	31
5.3.2. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES	34
5.3.2.1. RATIO PERSONNEL DE SANTE NIVEAU PAYS	34
5.3.2.2. RATIO HOMME/FEMME	36

5.3.2.3.	REGION DE KAYES.....	37
5.3.2.4.	REGION DE KOULIKORO	42
5.3.2.5.	REGION DE SIKASSO	47
5.3.2.6.	REGION DE SEGOU	52
5.3.2.7.	REGION DE MOPTI.....	58
5.3.2.8.	REGION DE TOMBOUCTOU	64
5.3.2.9.	REGION DE GAO	69
5.3.2.10.	REGION DE KIDAL	74
5.3.2.11.	REGION DE TAOUDENIT.....	78
5.3.2.12.	REGION DE MENAKA	83
5.3.2.13.	DISTRICT DE BAMAKO	88
5.3.2.14.	SITUATION DU PERSONNEL DES STRUCTURES PRIVEES.....	98
5.3.2.15.	SITUATION DES MEDECINS SPECIALISTES DANS LES HOPITAUX	99
5.3.2.16.	SITUATION DES MEDECINS SPECIALISTES DANS LES REGIONS	101
5.3.3.	SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEES ET DES DEPARTS A LA RETRAITE 102	
5.3.4.	SITUATION DE LA FORMATION CONTINUE DES RESSOURCES HUMAINES	104
5.4.	DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	106
5.4.1.	REPARTITION DES STRUCTURES DU DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ..	106
5.4.2.	SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES	108
5.4.2.1.	REGION DE KAYES.....	108
5.4.2.2.	REGION DE KOULIKORO	110
5.4.2.3.	REGION DE SIKASSO	112
5.4.2.4.	REGION DE SEGOU	114
5.4.2.5.	REGION DE MOPTI.....	116
5.4.2.6.	REGION DE TOMBOUCTOU	118
5.4.2.7.	REGION DE GAO	120
5.4.2.8.	REGION DE KIDAL	122
5.4.2.1.	REGION DE MENAKA	124
5.4.2.2.	DISTRICT DE BAMAKO	125
5.4.3.	SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEES ET DES DEPARTS A LA RETRAITE 127	
5.4.4.	SITUATION DE LA FORMATION CONTINUE DES RESSOURCES HUMAINES	128
5.5.	DEPARTEMENT DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE.....	129

5.5.1.	REPARTITION DES STRUCTURES DU DEPARTEMENT DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE	129
5.5.2.	SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES	130
5.5.2.1.	REGION DE KAYES.....	130
5.5.2.2.	REGION DE KOULIKORO	132
5.5.2.3.	REGION DE SIKASSO	134
5.5.2.4.	REGION DE SEGOU	136
5.5.2.5.	REGION DE MOPTI.....	138
5.5.2.6.	REGION DE TOMBOUCTOU	140
5.5.2.7.	REGION DE GAO	142
5.5.2.8.	DISTRICT DE BAMAKO	146
5.5.3.	SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEES ET LES DEPARTS A LA RETRAITE 148	
5.5.4.	SITUATION DE LA FORMATION CONTINUE DES RESSOURCES HUMAINES	149
6.	CONCLUSION	150
	ANNEXES.....	151
	ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE	151
	ANNEXE 2 : LISTE DE L'EQUIPE D'EXPERTS POUR L'ELABORATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE 2016	152

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I: Effectif total du personnel par département	30
Tableau II: Répartition par département des agents fonctionnaires de l'Etat en formation	30
Tableau III: Répartition des structures de santé de 1 ^{er} Niveau (CSCCom, CSRéf, Cabinets et Cliniques privés, Officines, Labo d'analyses Biomédicales et Garnisons).....	31
Tableau IV: Répartition des structures de santé de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Niveaux (Hôpitaux de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Référence et les Structures Centrales).....	33
Tableau V: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par région	34
Tableau VI: Répartition du personnel dans la région de Kayes.....	37
Tableau VII: Ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire dans la région de Kayes.....	37
Tableau VIII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement	39
Tableau IX: Répartition du personnel dans la région de Koulikoro.....	42
Tableau X: Ratio professionnels de santé pour 10 000 hbts par district sanitaire dans la région de Koulikoro	43
Tableau XI: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Koulikoro	45
Tableau XII: Répartition du personnel dans la région de Sikasso.....	47
Tableau XIII: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Sikasso	48
Tableau XIV: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Sikasso	50
Tableau XV: Répartition du personnel dans la région de Ségou	52
Tableau XVI: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Ségou	53
Tableau XVII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Ségou.....	55
Tableau XVIII: Répartition du personnel dans la région de Mopti.....	58
Tableau XIX: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Mopti	59
Tableau XX: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Mopti	61
Tableau XXI: Répartition du personnel dans la région de Tombouctou	64
Tableau XXII: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Tombouctou	65
Tableau XXIII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Tombouctou	67
Tableau XXIV: Répartition du personnel dans la région de Gao	69
Tableau XXV: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Gao	70
Tableau XXVI: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Gao	72

Tableau XXVII: Répartition du personnel dans la région de Kidal.....	74
Tableau XXVIII: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Kidal.....	74
Tableau XXIX: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Kidal.....	76
Tableau XXX: Répartition du personnel dans la région de Taoudenit.....	78
Tableau XXXI: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Taoudenit	79
Tableau XXXII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Taoudenit	81
Tableau XXXIII: Répartition du personnel dans la région de Ménaka	83
Tableau XXXIV: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Ménaka.....	83
Tableau XXXV: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Ménaka.....	86
Tableau XXXVI: Répartition du personnel des districts sanitaires de Bamako et la DRS	88
Tableau XXXVII: Répartition du personnel des EPH de Bamako	88
Tableau XXXVIII: Répartition du personnel des structures centrales de Bamako.....	90
Tableau XXXIX: Ratio professionnels de santé pour 10 000 hbts du district de Bamako.....	90
Tableau XL: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement des districts sanitaires et de la DRS de Bamako	93
Tableau XLI: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement des hôpitaux de Bamako.....	94
Tableau XLII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement des structures centrales de Bamako	97
Tableau XLIII : Situation des professionnels de santé dans les structures privées	98
Tableau XLIV: Situation des médecins dans les hôpitaux.....	99
Tableau XLV: Situation des médecins dans les régions.....	101
Tableau XLVI: Situation du personnel recruté par corps en 2016.....	102
Tableau XLVII: Nombre de personnel admis à la retraite en fin 2016 par corps et par catégorie.....	103
Tableau XLVIII: Situation des boursiers de 2016 par corps et par statut	104
Le Tableau XLIX fait ressortir que 40 bourses d'étude pour des formations continues à l'extérieur ont été attribuées aux professionnels de santé de la fonction publique de l'Etat, des collectivités et du secteur privé.....	104
Tableau L: Effectif par corps des agents en formation.....	105
Tableau LI: Répartition des structures du département du développement social	106
Tableau LII: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Kayes	108
Tableau LIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kayes	109
Tableau LIV: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Koulikoro ...	110
Tableau LV: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Koulikoro	111
Tableau LVI: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Sikasso.....	112
Tableau LVII: Proportion du personnel par corps de la région de Sikasso.....	112

Tableau LVIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Sikasso	113
Tableau LIX: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Ségou	114
Tableau LX: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Ségou.....	115
Tableau LXI: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Mopti	116
Tableau LXII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Mopti.....	117
Tableau LXIII: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de Tombouctou	118
Tableau LXIV : Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Tombouctou	119
Tableau LXV: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de Gao	120
Tableau LXVI: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Gao	121
Tableau LXVII: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de Kidal	122
Tableau LXVIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kidal.....	123
Tableau LXIX: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de MENAKA	124
Tableau LXX: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Ménaka	124
Tableau LXXI: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans le district de Bamako.	125
Tableau LXXII : Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement du district de Bamako.....	126
Tableau LXXIII : Situation du personnel recruté en 2016.....	127
Tableau LXXIV : Situation du personnel admis à la retraite en fin 2016	128
Tableau LXXV : Effectif par corps des agents en formation	128
Tableau LXXVI : Liste des structures par type du département de la promotion de la femme	129
Tableau LXXVII : Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Kayes.....	130
Tableau LXXVIII : Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kayes	130
Tableau LXXIX : Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Koulikoro	132
Tableau LXXX: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Koulikoro	133
Tableau LXXXI: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Sikasso.....	134
Tableau LXXXII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Sikasso	135
Tableau LXXXIII: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Ségou	136
Tableau LXXXIV: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Ségou.....	137
Tableau LXXXV: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Mopti	138
Tableau LXXXVI: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Mopti.....	138
Tableau LXXXVII: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Tombouctou	140

Tableau LXXXVIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Tombouctou	140
Tableau LXXXIX: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Gao.....	142
Tableau XC: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Gao	143
Tableau XCI: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Kidal	144
Tableau XCII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kidal.....	144
Tableau XCIII: Répartition du personnel par corps, service et sexe du district de Bamako.....	146
Tableau XCIV: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement du district de Bamako.....	147
Tableau XCV: Situation du personnel recruté en 2016	148
Tableau XCVI: Situation des départs à la retraite en fin 2016 par corps.....	148
Tableau XCVII : Effectif par corps des agents en formation	149

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Système Nationale d'Information Sanitaire et Sociale(SNISS)	27
Figure 2: Schéma de structures des départements du secteur santé, développement social et promotion de la femme	29
Figure 3: Proportion du personnel par département du secteur	30
Figure 4: Effectif des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans les régions...	35
Figure 5: Ratio des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) par région pour 10 000 hbts.....	35
Figure 6: Ratio homme/femme dans les CCom, CSRéf et les hôpitaux.....	36
Figure 7: Ratio professionnel de santé pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Kayes	38
Figure 8: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Kayes	38
Figure 9: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Kayes.....	39
Figure 10: Répartition du personnel par source de financement	41
Figure 11: Ratio professionnels de santé pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Koulikoro	43
Figure 12: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Koulikoro	44
Figure 13: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Koulikoro	44
Figure 14: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Koulikoro	46
Figure 15: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Sikasso	48
Figure 16: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Sikasso	49
Figure 17: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Sikasso	49
Figure 18: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Sikasso	51
Figure 19: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Ségou	53
Figure 20: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Ségou	54
Figure 21: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Ségou	54
Figure 22: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Ségou.....	56
Figure 23: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Mopti	59
Figure 24: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Mopti	60
Figure 25: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région Mopti	60

Figure 26: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Mopti.....	63
Figure 27: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Tombouctou	65
Figure 28: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Tombouctou	66
Figure 29: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Tombouctou	66
Figure 30 : Répartition du personnel par source de financement dans la région de Tombouctou.....	68
Figure 31: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Gao	70
Figure 32: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Gao	71
Figure 33: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Gao	71
Figure 34: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Gao	73
Figure 35: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Kidal	75
Figure 36: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Kidal	75
Figure 37: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Kidal	76
Figure 38: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Kidal.....	77
Figure 39: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Taoudénit	79
Figure 40: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Taoudénit	80
Figure 41: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Taoudénit	80
Figure 42: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Taoudénit	82
Figure 43 : Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Ménaka	84
Figure 44: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier, sage femme) dans la région de Ménaka.....	85
Figure 45: Proportion des professionnels de santé dans la région de Ménaka.....	85
Figure 46: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Ménaka	87
Figure 47: Ratio professionnels de santé pour 10 000 habitants du district de Bamako	91
Figure 48: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans les districts sanitaires et les hôpitaux de Bamako.....	92
Figure 49: Proportion des professionnels de santé dans les districts sanitaires et les hôpitaux de Bamako.....	92
Figure 50: Répartition du personnel par source de financement dans le district de Bamako (DRS et districts sanitaires)	94
Figure 51: Répartition du personnel par source de financement dans les hôpitaux de Bamako	96
Figure 52: Répartition du personnel par source de financement dans les structures centrales de Bamako	97

Figure 53 : Proportion du personnel par corps de Kayes	108
Figure 54: Proportion du personnel par corps de Koulikoro.....	110
Figure 55: Proportion du personnel par corps de la région de Ségou	114
Figure 56: Proportion du personnel par corps de la région de Mopti	116
Figure 57: Proportion du personnel par corps de la région de Tombouctou	118
Figure 58: Proportion du personnel par corps de la région de Gao.....	120
Figure 59 : Proportion du personnel par corps de la région de Ménaka	124
Figure 60 : Proportion du personnel par corps dans le district de Bamako.....	126
Figure 61 : Proportion du personnel par source de salaire dans le district de Bamako	127
Figure 62 : Proportion du personnel par corps de la région de Kayes.....	130
Figure 63: Proportion du personnel par corps de la région de Koulikoro.....	132
Figure 64: Proportion du personnel par corps de la région de Sikasso	134
Figure 65: Proportion du personnel par corps de la région de Ségou	136
Figure 66: Proportion du personnel par corps de la région de Mopti	138
Figure 67: Proportion du personnel par corps de la région de Tombouctou	140
Figure 68: Proportion du personnel par corps de la région de Gao.....	142
Figure 69: Proportion du personnel par corps de la région de Kidal	144
Figure 70: Proportion du personnel par corps du district de Bamako.....	146
Figure 71 : Proportion du personnel par source de salaire dans le district de Bamako	147

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AAS	Administrateur de l'Action Sociale
ADN	Agence de Développement du Nord
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AM	Assistant Médical
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAM	Agence Nationale d'Assistance Médicale
ANEH	Agence Nationale d'Evaluation des Hôpitaux
ANSSA	Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments
ANTIM	Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale
ASACO	Association de Santé Communautaire
ATR	Accoucheuse Traditionnelle Recyclée
CADD	Cellule d'Appui à la Décentralisation et la Déconcentration
CAPF	Centre d'Accueil pour le Placement Familial
CCDSES	Centre Communal du Développement Social et de l'Economie Solidaire Cellule d'Exécution des Programmes de Renforcement des Infrastructures Sanitaires
CEPRIS	Sanitaires
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CHU-MELUX	Centre Hospitalier Universitaire Mère Enfant Luxembourg
CHU-OS	Centre Hospitalier Universitaire d'Odonto Stomatologie
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CNAM	Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie
CNAOM	Centre National d'Appareillage Orthopédique du Mali
CNI	Centre National d'Immunisation
CNIECS	Centre National d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé
CNTS	Centre National de Transfusion Sanguine
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDOS	Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant
CRLD	Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose
CSRéf	Centre de Santé de Référence
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLS	Cellule Sectorielle de Lutte Contre le Sida
DFM	Direction des Finances et du Matériel
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DNPF	Direction Nationale de la Promotion de la Femme
DNS	Direction Nationale de la Santé
DPM	Direction de la Pharmacie et du Médicament
DPNLP	Direction du Programme National de Lutte contre le Paludisme
DRDSES	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRPF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

DRS	Direction Régionale de la Santé
EDS–M V	Enquête Démographique et de Santé- Mali 5 ^{ème} édition
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPH	Établissement Public Hospitalier
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
EPST	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
FAFE	Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant
HBTS	Habitants
IDE	Infirmier d'Etat
IDH	Indice de Développement Humain
IERGG	Institut d'Etude et de Recherche en Géronto-Gériatrie
IHB	Infirmierie-Hôpital de Bamako
IHK	Infirmierie-Hôpital de Kati
iHRIS	internet Human Ressource Information System
INFTS	Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INRSP	Institut National de Recherche en Santé Publique
INSTAT	Institut National de la Statistique
IO	Infirmière Obstétricienne
IOTA	Institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique
IS	Inspection de la Santé
ISFRA	Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée
LNS	Laboratoire National de la Santé
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
MSAH	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisme Non Gouvernemental
OPF	Organisation Panafricaine de la Femme
PDDSS	Plan Décennal de Développement Socio-Sanitaire
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNLE	Programme National de Lutte contre l'Excision
PPM	Pharmacie Populaire du Mali
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
PNG	Programme National Genre
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RH	Ressource Humaine
SF	Sage femme
SI–GRH	Système d'Information et de Gestion des Ressources Humaines
SLDSES	Service Local de Développement Social et de l'Economie Solidaire
SLPFEF	Service Local de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
SNISS	Système National d'Information Sanitaire et Sociale

SSP	Soins de Santé Primaires
SSP-PNJ	Soins de Santé Primaires- Programme National des Jeunes
TS	Technicien de Santé
TSAS	Technicien Supérieur de l'Action Sociale
TSS	Technicien Supérieur de Santé
UMAV	Union Malienne des Aveugles
UMPP	Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques

REMERCIEMENTS

La DRH-SSDS remercie l'équipe d'experts de rédaction, les différents acteurs du Système d'Information de gestion des ressources humaines (SI-GRH) qui ont contribué à l'élaboration du présent document. Elle est persuadée que les utilisateurs y trouveront matière à analyser.

Nos remerciements vont tout d'abord aux différents départements : santé et Hygiène publique, développement social et promotion de la famille et aussi aux PTF comme la Coopération Néerlandaise, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Coopération Canadienne, Save the Children, l'USAID/IntraHealth à travers son projet CapacityPlus pour leur soutien technique et financier qui n'a jamais fait défaut durant tout le processus de mise en place du système d'information SI-GRH.

Nos remerciements vont à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce document.

En souhaitant bonne lecture à tous, nous serons heureux de recevoir les critiques et suggestions pour une amélioration des prochaines éditions.

1. INTRODUCTION

L'annuaire statistique des ressources humaines du secteur santé, développement social et promotion de la femme est une composante du système d'information et de gestion des ressources humaines (SI-GRH), lui-même, sous-composante du Système National d'Information Sanitaire et Social (SNISS).

Il répond aux soucis de fournir, à tous les niveaux de prise de décisions, de disposer d'informations fiables sur les ressources humaines des fonctions Publiques de l'Etat et des Collectivités Territoriales, du parapublic, privé lucratif et non lucratif.

La création des Directions des Ressources Humaines, par l'Ordonnance n°09-009/P-RM du 04 mars 2009 portant création des DRH, le Décret n°09-136/P-RM du 24 mars 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des DRH, le Décret n°10-162/P-RM du 23 mars 2010, portant répartition des DRH entre les départements ministériels et le Décret n°10- 203/P-RM du 13 avril 2010 déterminant le cadre organique de la DRH/SSDS, a entraîné de facto, le transfert des missions relatives à la gestion des ressources humaines de la Direction Administrative et Financière (actuelle DFM) à cette nouvelle structure.

Il s'agit de passer de la gestion administrative du personnel à une véritable culture de gestion des ressources humaines au profit de trois départements, à savoir la santé, le développement social et la promotion de la famille.

Dans les documents du PDDSS II et du PRODESS III 2014 – 2018, le développement des ressources humaines constitue un volet assez important car, les ressources humaines sont la substance essentielle et indispensable à la mise en œuvre des projets et programmes. Dès lors, Il apparaît indispensable de disposer d'informations sur ces ressources humaines à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et sociale.

Le développement du système d'information et de gestion des ressources humaines (SI-GRH) par la DRH et le renforcement des capacités et compétences pour l'utilisation aux différents niveaux du système de santé, ont largement contribué à la production des données indispensables à l'analyse de la situation des ressources humaines.

Le présent annuaire statistique 2016 des ressources humaines du secteur, premier du genre, fournit les informations relatives aux ressources humaines et des informations spécifiques résultant de l'analyse des données (tableaux, graphiques et indicateurs) au niveau des districts sanitaires, régions et niveau central.

Les informations produites proviennent essentiellement du SI-GRH, qui ont été traitées, analysées et interprétées. Le document qui en est issu a été validé par les responsables chargés de la gestion des ressources humaines lors d'un atelier national. Les commentaires qui en découlent sont relatifs aux tendances observées.

L'annuaire statistique est un processus continu et dynamique qui requiert une mise à jour régulière au regard de la mobilité sans cesse du personnel. Il s'agit d'un abécédaire des ressources humaines du secteur en 2016.

C'est un outil de travail et de référence pour la prise de décisions par les responsables des départements concernés du fait qu'il permet de cerner au mieux quelques aspects liés aux ressources humaines notamment, en termes de disponibilité, de redéploiement, d'indication sur les besoins à satisfaire, de recrutement, d'affectation du personnel. En un mot, il aide à la gouvernance des ressources humaines du secteur. Il peut aussi servir d'outil de plaidoyer en faveur des ressources humaines du secteur.

2. CONTEXTE

2.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE



Le Mali est un pays continental d'une superficie de 1.241.238 km², situé dans la bande soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest. Il partage 7000 km de frontières avec l'Algérie au Nord, le Niger et le Burkina-Faso à l'Est, la Côte d'Ivoire et la Guinée au Sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'Ouest. Du Sud au Nord, le Mali a 25% de son territoire dans la zone soudano-guinéenne, 50% dans la zone sahélienne et 25% dans le désert saharien. Le climat est sec avec une saison sèche et une saison pluvieuse ; cette dernière dure en moyenne 5 mois au Sud et moins d'un mois au Nord. Les précipitations sont entre 1300 mm à 1500 mm

au sud tandis que la moyenne est de l'ordre de 200 mm au Nord.

Sur le plan hydrographique, le Mali est arrosé dans sa partie méridionale et centrale par les fleuves Niger (sur 1700 km) et Sénégal (sur 800 km) et leurs affluents et confluents.

Selon les projections des données de RGPH 2009, le Mali compte une population de 18 343 000 habitants en 2016 avec 49,6% d'hommes et 50,4% de femmes. La population urbaine représente 37,5% contre 62,5% de ruraux en 2015¹. La région la plus peuplée est celle de Sikasso avec 18,19% du total suivie de la région de Ségou avec 16,09%. La région la moins peuplée est Kidal avec 0,47% de la population du Mali.

Le niveau d'instruction demeure faible au Mali pour les niveaux secondaire et supérieur avec respectivement 12,4% et 4,8% :

- Le niveau primaire représente 82,9% des instruits ;
- Selon le milieu, 43,2% de la population urbaine n'ont reçu aucune instruction contre 76,3% en milieu rural ;
- Selon le sexe, 64,2% des hommes n'ont reçu aucune instruction contre 73,2% des femmes ;
- Dans la population de 15 ans et plus, seulement 27,7% savent lire et écrire dans une langue quelconque.

La répartition de la population par nationalité révèle que la quasi-totalité des personnes qui vivent au Mali est de nationalité malienne (98,9%). La présence des étrangers est très faible, 0,76% de la population résidente. Ils sont pour la plupart des ressortissants de pays voisins.

Bien que ne datant pas d'aujourd'hui, le fonctionnement du service d'état civil est loin d'être satisfaisant :

- Près de la moitié de la population vivant au Mali ne dispose pas d'un acte/extrait de naissance ;
- L'enregistrement à l'état civil se fait mieux en milieu urbain (86,4%) qu'en milieu rural (40,4%) ;
- Plus de la moitié des personnes de 12 ans et plus sont mariées et la polygamie est pratiquée au Mali.¹

¹Source Direction Nationale de la population (Projection).

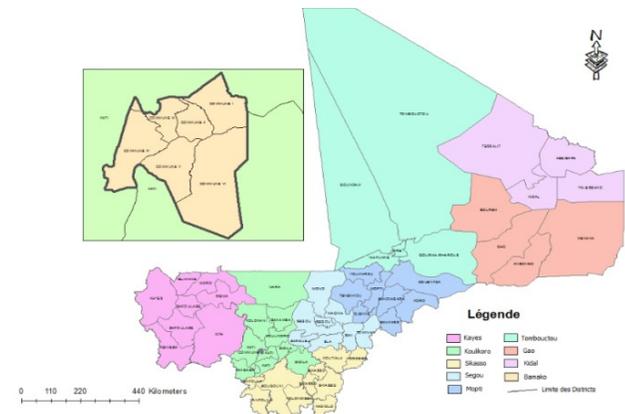
La fécondité des femmes maliennes est encore très élevée malgré une tendance à la baisse observée au cours de la période la plus récente. Avec les niveaux actuels de fécondité, chaque femme aurait environ 6,1 enfants à la fin de sa vie féconde.

2.2. SITUATION SOCIO-SANITAIRE

Les principaux indicateurs de santé de l'enquête démographique et de santé de 2012-2013 (EDS-M V) sont les suivants :

- Taux de mortalité maternelle: 368 pour 100 000 naissances vivantes ;
- Indice synthétique de fécondité: 6,1 enfants ;
- Taux de mortalité infantile : 56 pour 1000 naissances vivantes ;
- Taux de mortalité juvénile : 41 pour 1000 naissances vivantes ;
- Taux de mortalité infanto- juvénile : 95 pour 1000 naissances vivantes ;
- Taux de mortalité néonatale : 34 pour 1000 naissances vivantes ;
- Taux des accouchements assistés par personnel de santé formé : 59 %.

Le système de santé : La politique sectorielle de santé et de population, adoptée par le gouvernement en 1990, définit les grandes orientations du développement sanitaire du Mali. Elle est fondée sur les principes des soins de santé primaires (SSP) et de l'initiative de Bamako adoptée en 1987. Après avoir été mise en œuvre à travers : (i) le PSPHR qui a expérimenté et accompagné le développement de l'approche sectorielle jusqu'en 1998 et



(ii) le PDDSS 1998-2007 qui a définitivement consacré l'Approche Sectorielle par la matérialisation de ses principaux piliers dont la mise en place d'un cadre unique de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation, la coordination de tous les actrices et acteurs à travers des organes de pilotage et une procédure financière préférentielle commune en lieu et place d'une multitude de procédures.

La Politique Sectorielle de Santé a été reconfirmée et consacrée par la Loi n° 02 – 049 du 22 Juillet 2002 portant Loi d'orientation sur la santé qui précise les grandes orientations de la politique nationale de santé. Ses principaux objectifs sont (i) l'amélioration de la santé des populations, (ii) l'extension de la couverture sanitaire et (iii) la recherche d'une plus grande viabilité et de performance du système de santé.

Pour atteindre ces objectifs, les stratégies suivantes ont été énoncées :

- La différenciation des rôles et missions des différents échelons du système de santé. Celle-ci consiste à faire évoluer la notion de pyramide sanitaire d'une conception hiérarchique et administrative vers une conception plus fonctionnelle ;
- La garantie de la disponibilité et de l'accessibilité aux médicaments essentiels, la rationalisation de leur distribution et de leur prescription à travers la mise en œuvre de la réforme du secteur pharmaceutique ;
- La participation communautaire à la gestion du système et à la mobilisation des financements du système de santé y compris le recouvrement des coûts et l'optimisation de leur utilisation ;
- La promotion d'un secteur privé dynamique et d'un secteur communautaire complémentaires du système public.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, le Gouvernement de la République du Mali a transféré certaines compétences et ressources aux collectivités territoriales des niveaux cercle et commune suivant le décret 02-314/P-RM du 04 Juin 2002.

La politique nationale de santé est renforcée dans sa mise en œuvre par l'élaboration des politiques de solidarité et des personnes âgées, de protection sociale, de promotion de la femme et de l'enfant et du Genre.

Le système de santé est composé de l'ensemble des structures et organismes publics (Etat et collectivités territoriales), privés, communautaires (associations et mutuelles, fondations) et confessionnels ainsi que les ordres professionnels de la santé dont l'action concourt à la mise en œuvre de la politique nationale de santé.

Au niveau institutionnel, le système de santé est structuré en trois niveaux:

- le niveau opérationnel : le cercle constitue l'unité opérationnelle chargée de planifier le développement de la santé, de la budgétiser et d'en assurer la gestion ;
- le niveau régional est celui de l'appui technique au premier niveau ;
- le niveau national est le niveau stratégique qui définit les orientations stratégiques et détermine les investissements et le fonctionnement. En outre, il définit les critères d'efficacité, d'équité et de viabilité. Il veille à l'application des normes et standards. Il s'efforce de mobiliser les ressources privées, celles de l'Etat et celles des bailleurs de fonds pour le financement des soins de qualité accessibles à tous.

Les collectivités territoriales participent à l'administration de la santé dans les conditions définies par la loi n° 95-034 du 04 juin 2002 portant code des collectivités territoriales. Ainsi le conseil communal, le conseil de cercle et l'Assemblée régionale délibèrent sur la politique de création et de gestion des dispensaires, des maternités, des centres de santé communautaires et des hôpitaux régionaux. Ils délibèrent également sur les mesures d'hygiène publique, d'assainissement et de solidarité en direction des populations rurales.

Les Ordres professionnels du secteur de la santé participent à l'exécution de la Politique Nationale de Santé dans les conditions fixées par la loi.

Les populations bénéficiaires organisées en associations ou en mutuelles, les fondations et les congrégations religieuses participent également à la conception et/ou à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Santé à travers les établissements qu'elles sont admises à créer et à faire fonctionner.

Au niveau des structures de prestations de soins, également, la pyramide sanitaire se décline en trois niveaux:

Le niveau central comprend : 5 Etablissements Publics Hospitaliers dont 3 à vocation générale (Point G, Gabriel Touré et l'hôpital du Mali) et 2 à vocation spécialisée (Centre National d'CHU-CNOSlogie – Stomatologie, Institut d'Ophthalmologie Tropicale d'Afrique) ; 5 Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST) : l'institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP), le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), le Laboratoire National de la Santé (LNS), le Centre National d'Appui à la lutte contre la Maladie (CNAM), le Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant (CREDOS), le Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose (CRLD). Ces établissements et instituts du sommet de la pyramide, constituent la 3ème référence. C'est à ce niveau que sont orientés tous les cas graves nécessitant une intervention spécialisée ou des investigations para-cliniques poussées.

Le niveau intermédiaire regroupe 7 Établissements Publics Hospitaliers (EPH) assurant la 2^{ème} référence à vocation générale et situés respectivement dans les régions de Kayes, Koulikoro (l'hôpital de Kati), Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. A ceux-ci s'ajoute l'Hôpital « Mère-enfant » le Luxembourg, un établissement sanitaire privé à but non lucratif.

Le **niveau district sanitaire** avec 2 échelons:

(i) **Le premier échelon** (la base de la pyramide) ou premier niveau de recours aux soins, offre le Paquet Minimum d'Activités (PMA) dans les **Centres de Santé Communautaires (CSCoM)** (1 296 en 2016). Il existe d'autres structures de santé : des **cabinets privés (505), cliniques médicales (99), polycliniques (14), laboratoires d'analyses biomédicales (14) et garnisons (13)**. Les officines et pharmacies sont au nombre de **523 en 2016**. Par ailleurs, il est important de signaler l'existence de lieux de consultations de médecine traditionnelle dont la collaboration avec la médecine moderne reste à améliorer.

(ii) **Le deuxième échelon** ou deuxième niveau de recours aux soins (première référence) est constitué par les **65 Centres de Santé de Référence (CSRéf)** au niveau des districts sanitaires. Ils assurent la prise en charge des cas référés par le premier échelon.

La loi d'orientation sur la Santé en date du 22 juillet 2002 indique que l'extension de la couverture sanitaire est un objectif essentiel du PDDSS. A cet effet, elle institue une carte sanitaire, adoptée par décret pris en Conseil de Ministres et révisée tous les cinq ans, qui repose sur le découpage du territoire national en districts sanitaires et en aires de santé complété par la carte hospitalière.

Ce dispositif est complété par le secteur privé, les services de santé de l'Armée et les structures de santé confessionnelles.

Le secteur sanitaire privé : Les établissements du secteur privé, à but lucratif et non lucratif, autorisés depuis 1985, sont de plusieurs catégories, notamment médical, paramédical, pharmaceutique et traditionnel. Le nombre d'établissements de soins privés a fortement augmenté au cours des deux dernières décennies.

Les services de santé de l'armée : Ils se composent de postes médicaux, d'infirmeries, de maternités de garnison et d'infirmeries-hôpitaux : Infirmerie-Hôpital de Kati (IHK) et Infirmerie-Hôpital de Bamako (IHB).

Les services confessionnels de santé : Les structures de prestation de services des Organisations religieuses complètent partout l'offre de services de soins de santé sur l'ensemble du territoire national.

A côté de la médecine moderne de santé, il existe au Mali une médecine traditionnelle riche et variée, qui est présente dans tous les quartiers des villes et dans tous les villages et qui constitue le premier recours aux soins pour la majorité de la population.

La mise en œuvre de la décentralisation ne rend pas pour autant caduques les politiques sectorielles d'autant que celle de la santé est déjà très avancée dans la responsabilisation et l'autonomie des communautés. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle érigée en Loi d'orientation, la carte sanitaire révisée (découpage du territoire national en aires de santé) prévoit **1 543** aires en 2015 dans le PDDSS des régions. Il est prévu dans chaque aire de santé, un

Centre de Santé Communautaire créé et géré par une Association de Santé Communautaire (ASACO). En fin 2016, le Mali dispose de **1 296 CScCom fonctionnels**.

2.3. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

L'objectif général visé par le CREDD 2016-2018 est de « Promouvoir une croissance distributive et une réduction de la pauvreté par la relance des secteurs productifs et la consolidation des réformes du secteur public ».

Comme résultats atteints, le niveau de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) a toujours été inférieur aux prévisions du CSCRP. En effet, les taux de croissance réalisés ont été de 6,0% en 2015, 7% en 2014, 2,3% en 2013 et -0,8% en 2012 contre une prévision annuelle de 0,0%¹. Rappelons que le PIB s'élevait à 7711,3 milliards de FCFA en 2015 et 8303,1 milliards en 2016 au prix du marché.

Ces résultats en deçà des objectifs fixés s'expliquent par le fait que l'économie malienne a eu à faire face aux chocs exogènes tels que la crise économique et financière internationale et le retard pris dans la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée (SCA) quand on sait que les effets de cette stratégie ne se feront sentir qu'à moyen terme.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance ont été respectivement de 5,8%, 3,4% et 6,3% en 2016.

Par rapport à la maîtrise des prix, l'inflation a été moins élevée en 2015 avec un taux de 0,9% du fait de la maîtrise du cours des matières premières et des effets des crises énergétiques et alimentaires. Toutefois le niveau de l'endettement du pays est relativement élevé. En fin 2010, la dette publique cumulée est estimée à 2 214,7 milliards de FCFA, soit 37,3% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Le service de la dette est passé de 30,4 milliards en 2015 à 24,1 milliards de FCFA en 2016 dont 20,1 milliards en principal et 4 milliards en intérêts.¹ L'encours de la dette publique a également augmenté de 20% en passant de 908 milliards en 2009 à 1 089 milliards en 2010.

Notons que le Mali fait partie des pays les moins avancés et bénéficie de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés).

2.3.1. LE PROFIL DE LA PAUVRETE

L'incidence de la pauvreté (proportion de la population considérée comme pauvre) diminue car elle a passé de 55,5% en 2001 à 47,4% en 2006 et 43,6% en 2010².

Le taux de pauvreté à Bamako est passé de 18% en 2001 à 8% en 2006 et 10% en 2010 ;

En milieu rural le taux de pauvreté est passé de 65% en 2001 à 57% en 2006 puis 51% en 2010.

Selon le niveau de l'IDH et pour l'ensemble des années étudiées, il est possible de distinguer trois groupes de régions :

- le groupe formé par les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Gao : IDH ayant évolué autour de 0,30 ;
- le groupe constitué des régions de Mopti et Tombouctou : IDH ayant évolué autour de 0,4 ;
- le district de Bamako dont l'IDH a évolué autour de 0,51.

Toutes les régions administratives sont d'un niveau de développement faible car ayant un IDH inférieur à 0,50. Seul le district de Bamako est d'un niveau de développement moyen avec un IDH de 0,51 (mais inférieur à 0,80).

Le milieu rural enregistre en général une incidence et une profondeur de la pauvreté plus forte que le milieu urbain. La dévaluation monétaire intervenue en 1994 a plus affecté le milieu urbain que le milieu rural du fait de sa forte monétarisation.

Le Mali reste dans le groupe des pays à faible niveau de développement humain (IDH inférieur à 0,50) malgré une tendance vers une amélioration de son IDH depuis 1994.

2.3.2. POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PROMOTION DE LA FEMME

La politique nationale de solidarité du Mali se fonde entre autres sur: la constitution de la République du Mali, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, les engagements internationaux. Elle a pour objectif majeur d'assurer le bien-être des populations en réduisant les principales sources de détresse et d'instabilité sociales en vue d'un développement humain durable. Sa mise en œuvre est assurée par les acteurs publics et privés. L'atteinte de l'objectif général de la politique nationale de développement social est assurée grâce à la mise en œuvre de programmes articulés autour des orientations suivantes: - Le renforcement de la solidarité et la lutte contre l'exclusion ; - La lutte contre la pauvreté ; - Le renforcement de la protection sociale. Ses orientations spécifiques sont : - La promotion de l'intégration socio-économique des personnes âgées ; - La promotion de l'intégration socio- économique des personnes handicapées ; - La promotion de l'intégration socio- économique des femmes et enfants en situation difficile ; - Le renforcement de l'action humanitaire et de l'aide sociale pour les indigents et personnes victimes de catastrophes telles que les inondations, la sécheresse, les incendies, les épidémies, la famine ; - Le renforcement des capacités des communautés dans le processus d'auto- promotion, à travers notamment les associations, les sociétés coopératives, les mutuelles de santé et diverses formes d'organisations de proximité ; - L'amélioration de l'accès des plus pauvres aux activités génératrices de revenus (AGR) ; - La promotion de l'accès de certaines catégories spécifiques à l'emploi ; - L'amélioration de l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base: l'eau potable, la santé, l'éducation, le logement ; - L'extension progressive des champs d'application matérielle et personnelle du système de sécurité sociale, notamment par la mise en place de nouveaux régimes tels que l'Assurance Maladie Obligatoire et la couverture de nouvelles cibles ;

- L'amélioration des capacités de gestion des institutions de sécurité sociale ; - Le développement des mutuelles et autres formes d'organisations de protection sociale basées sur la solidarité.

Son ancrage avec la santé s'opère à travers notamment la participation communautaire et le développement de mécanismes de protection sociale. Le financement de la politique nationale de développement sociale est assurée par : (i) l'Etat ; (ii) les Collectivités Territoriale ; (iii) les organisations à but non lucratifs ; (iv) les autres personnes physiques et morales ; les partenaires techniques et financiers et l'auto financement.

Cette politique de solidarité mise en place par le gouvernement malien en 1993 se caractérise par une logique d'interdépendance réciproque et de renforcement des liens d'humanisme et de fraternité entre les citoyens d'une même nation pour éviter les phénomènes d'exclusion. Elle a pour finalité la réduction des inégalités, la protection sociale, la promotion socio-économique des groupes

vulnérables que sont les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes et enfants en situation difficile, les personnes démunies et reconnues comme indigentes.

2.3.3. POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

La déclaration de politique nationale de protection sociale a été adoptée par le Conseil des Ministres en avril 2002. Elle présente et expose la politique du Gouvernement en matière de protection sociale. Elle sert de cadre à la réalisation des plans, programmes, projets et stratégies pour garantir une couverture sociale des risques des différentes catégories de la population. Elle se fonde sur les engagements internationaux auxquels le Mali a souscrit en matière de protection sociale, notamment la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention sur les droits de l'enfant et les résolutions du sommet de Copenhague sur le développement social, tenu en 1995.

La politique nationale de protection sociale est l'expression du droit de tout citoyen à une protection sociale, consacré par la constitution de la République du Mali. Elle traduit l'engagement de la République du Mali à assurer la meilleure protection possible de tous les citoyens contre les risques sociaux durant toute la vie. Elle est fondée sur la solidarité et admet également des formes d'assurance individuelles.

Elle s'articule autour de 3 grandes orientations :

- L'extension des champs d'application, matérielle et personnelle ;
- Le développement de l'aide et de l'action sociale ;
- Le développement de la mutualité et autres organisations basées sur la solidarité.

Son objectif général, qui est de « Construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier, sera atteint à travers la réalisation d'objectifs spécifiques dédiés à chaque orientation.

La politique nationale de protection sociale est mise en œuvre depuis 2005 à travers le Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2005- 2009 et le Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale 2011- 2015 en cours d'exécution.

L'instauration de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) sont, entre autres, deux résultats tangibles de la mise en œuvre de la politique.

2.3.4. POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le développement de l'économie sociale et solidaire constitue un pan important des missions du département en charge du développement social et de la solidarité. Il s'agit d'un sous-secteur à fort impact sur le renforcement de la demande de santé à travers son énorme potentiel d'amélioration des revenus des populations.

Depuis 2009, le ministère, avec l'appui de la société civile et des partenaires techniques et financiers, est engagé dans l'élaboration de documents de référence dans ce domaine. Il s'agit notamment de :

(i) la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire, (ii) le plan d'actions national de promotion de l'économie sociale et solidaire.

Lesdits documents, ayant déjà été élaborés, ont fait l'objet de larges concertations ministérielles et de partage avec les partenaires concernés. Ils ont été également présentés et bien appréciés au Forum International de l'Economie Sociale et Solidaire tenu à Montréal en octobre 2011.

Le processus d'adoption de ces documents par le conseil des ministres ayant été retardé par les événements survenus au Mali en mars 2012, ils viennent de faire l'objet d'une relecture et attendent d'être adoptés.

La vision du Gouvernement à travers la politique de promotion de l'économie sociale et solidaire est de : « Contribuer au raffermissement d'une société démocratique au sein de laquelle la réduction de la pauvreté se réalisera par la création et la redistribution de richesses à travers la promotion des entreprises et organisations basées sur la solidarité et la primauté de l'Homme ».

Ainsi est-elle structurée autour de quatre (04) orientations stratégiques : (i) renforcement institutionnel, législatif et réglementaire du secteur de l'économie sociale et solidaire; (ii) Renforcement des capacités des organisations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire;

(iii) Développement de l'information, de la formation et de la recherche en économie sociale et solidaire ; (iv) Administration et Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire. Le premier plan quinquennal d'action devant servir pour l'opérationnalisation de la politique est prévu pour la période 2014-2018.

L'objectif global de ces instruments sera de : « Contribuer à la promotion d'une économie sociale et solidaire qui participe de manière efficace et efficiente à la création de richesses et d'emplois et à la lutte contre la pauvreté au Mali ».

2.3.5. POLITIQUE NATIONALE GENRE

Le Mali a adopté la Politique Nationale Genre, pour concrétiser ses engagements nationaux, internationaux et africains au regard de l'édification d'une société démocratique et d'un État de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale telle qu'inscrite dans la Constitution du pays du 25 février 1992. Le Mali a fait le pari de construire une société démocratique, d'accélérer sa croissance économique, de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être de sa population en vue de s'ériger au rang des pays émergents. Pour y parvenir, il a entrepris un vaste chantier de réformes afin de moderniser l'État, de développer les infrastructures et le secteur productif, de consolider les réformes structurelles et de renforcer le secteur social. Ces grands défis de société exigent de s'attaquer aux causes et aux conséquences du faible niveau de développement humain qui entrave le développement socioéconomique du pays, l'épanouissement des personnes, femmes et hommes et qui en plus, hypothèque le devenir des générations futures. Pour relever valablement et durablement le niveau de développement humain¹ et assurer sa croissance, le Mali doit être en mesure d'assurer une éducation qualifiante et de qualité à toute sa jeunesse, filles et garçons, d'alphabétiser sa population adulte, femmes et hommes et d'offrir des soins de santé de proximité en vue de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile qui figurent parmi les plus élevés au monde. De plus, pour optimiser sa croissance et être en mesure de combler les besoins fondamentaux de sa population, le Mali est confronté à des défis au plan

démographique se traduisant par une population jeune, un taux de natalité et un taux de fécondité élevés. De plus, la fécondité élevée par grossesse précoce constitue un véritable problème de santé publique.

Le relèvement de l'ensemble des indicateurs sociaux ne pourra se faire sans des mesures concrètes pour éliminer les disparités et les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Sans l'atteinte de cette équité, le Mali restera toujours dans une position qui lui est défavorable pour assurer un développement qui implique la modernisation et la diversification de ses secteurs économiques grâce à une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé.

À cela s'ajoute les coûts sociaux et économiques qui sont générés par une population sous-éduquée et peu qualifiée et par la position sociale des femmes dictée par des facteurs socioculturels qui les empêchent d'exercer pleinement leurs droits et qui les freinent dans leur autonomisation et leur pouvoir économique.

La Politique Nationale genre est bâtie autour de six orientations stratégiques : - Orientation N° 1 : Consolidation de la démocratie malienne et de l'état de droit par l'égalité d'accès et la pleine jouissance des droits fondamentaux pour les hommes et les femmes ; - Orientation N°2 : Développement d'un capital humain (femme, homme) apte à affronter les défis du Développement socioéconomique du pays, de la réduction de la pauvreté, de l'intégration africaine et de la mondialisation ; - Orientation N° 3 : Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production ; - Orientation N°4 : Mise à contribution des potentialités des femmes et des hommes dans le développement du pays, par leur participation égale aux sphères de décision ; - Orientation N°5 : Promotion, sensibilisation et communication pour l'enracinement des valeurs égalitaires au sein de la société malienne tout en ralliant des traditions porteuses d'égalité aux impératifs de la modernité et de l'ouverture sur le monde ; - Orientation N°6 : Prise en compte du Genre comme un principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques les plus porteuses de changement et dans les budgets, en considérant le contexte de la déconcentration et la décentralisation et ce, dans les secteurs prioritaires suivants : justice, éducation, santé, emploi et formation professionnelle, développement rural, décentralisation, travail, fonction publique et réforme de l'Etat, économie, finances et communication.

La politique nationale genre sera complétée par celle de la Promotion et de la Protection de l'Enfant et celle de la Famille qui sont en cours d'élaboration.

3. SYSTEME D'INFORMATION ET DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'OOAS, en 2009, a proposé aux pays membres de l'organisation, un logiciel de gestion des ressources humaines appelé iHRIS (Gestion du Système d'Information des Ressources Humaines par internet) afin de permettre aux pays de disposer d'un système uniforme de gestion des informations relatives aux ressources humaines. En 2011, le Mali l'a adapté en le renommant logiciel SI-GRH. C'est une base de données qui permet de disposer des informations à jour sur les RH afin de permettre une planification plus efficace et efficiente.

La mise en place du système a bénéficié de l'appui des partenaires techniques et financiers. Cet appui a constitué essentiellement au renforcement des compétences du personnel impliquées dans

la gestion des ressources humaines des niveaux régional et central. Par ailleurs, les capacités des directions régionales de la santé ont été renforcées par l'acquisition de kits informatiques.

Pour s'assurer du bon fonctionnement du dispositif, un mécanisme de suivi-évaluation a été mis en place :

- la collecte exhaustive des données sur l'ensemble du personnel du secteur public, privé et confessionnel ;
- le traitement des données collectées ;
- l'analyse et l'interprétation des données traitées ;
- la retro-information et diffusion des données analysées.

La coordination du système SI-GRH est assurée par la DRH à travers la Division Système d'Information et Rémunération.

Le SI-GRH est une sous-composante du SNISS selon le schéma suivant.

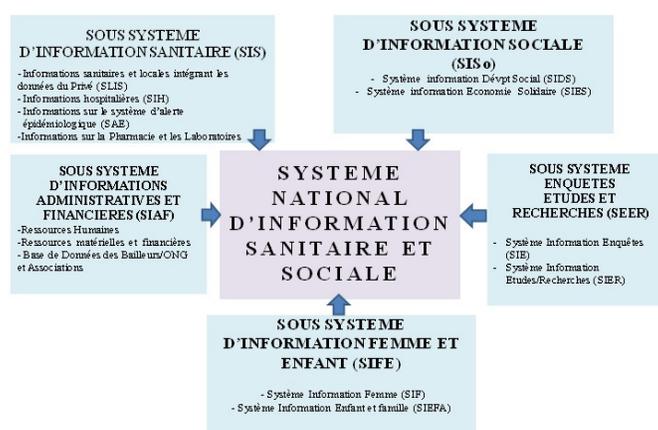


Figure 1: Système Nationale d'Information Sanitaire et Sociale(SNISS)

4. METHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNEES

Les données collectées proviennent de la base de données du logiciel du Système d'Information et de gestion des ressources humaines (SI-GRH) de la DRH-SSDS, des données collectées lors de la rencontre des gestionnaires des ressources humaines session d'octobre 2016 et les résultats de l'étude de l'OMS sur les ressources humaines du nord. Le processus mis en place pour le système d'information se présente comme suit :

4.1. COMMUNICATION

Elle constitue la clé de voute de la porte d'entrée pour la mise en place du système. Elle implique les leaders, les responsables politiques et administratifs, les gestionnaires des programmes de santé et développement social pour leur adhésion et leur soutien au système.

Des réunions d'informations et de sensibilisation seront organisées pour donner de larges informations sur le logiciel et le système.

4.2. RENFORCEMENT DES COMPETENCES

Les chargés des RH au niveau des régions ont été formés à la méthode de collecte et de transcription des données sur les supports physiques avant leur saisie informatique.

Un module de formation a été élaboré sur l'utilisation du logiciel et le guide d'utilisation a été mis à leur disposition.

En effet, l'efficacité du SIGRH est conditionnée par une bonne utilisation, ce qui ne peut se faire sans un bon accompagnement. Ainsi, un véritable réseau de formation et d'accompagnement autour des applications RH a été mis en place. L'outil SI-GRH met à la disposition des utilisateurs un ensemble de modules qui permettront le traitement de l'information sous différentes formes.

4.3. COLLECTE DES DONNEES

La collecte des données constitue l'étape fondamentale du processus. De sa réussite dépendra le succès des autres étapes. Les chargées des RH (en fonction du nombre de structures par district) vont assurer cette fonction.

Ils sont chargés de veiller à la bonne collecte des données par les agents de collecte en leur apportant l'appui technique nécessaire pour assurer cette fonction essentielle. Les données collectées seront vérifiées avant leur transmission à la DRH.

4.4. SAISIE DE DONNEES

Les chargés des RH sont formés pour faire la saisie de l'ensemble des fiches collectées par région. Les cadres organiques et les listes nominatives des structures sont des éléments constitutifs indispensables à la création des postes dans la base de données. La supervision de cette activité est assurée par la DRH.

4.5. ANALYSE DES DONNEES

Les données saisies seront analysées sous forme de tableaux, de graphiques, de calcul d'indicateurs en fonction des besoins du système. Les données analysées seront interprétées pour comprendre les différentes tendances observées pouvant aider à la prise de décisions, notamment :

- Les effectifs qualitatifs et quantitatifs par corps, structure, région et district sanitaire ;
- Le ratio personnel / population par corps et structure;
- Le déficit en personnel par corps, structure et district sanitaire ;
- Le besoin par corps.

4.6. RETRO INFORMATION

Dans un premier temps, les restitutions sont faites pour la validation des données enregistrées au niveau de chaque région. Dans un second temps, les données sont agrégées au niveau national afin de produire une cartographie des ressources humaines de l'ensemble du secteur.

4.7. LES RENCONTRES DES GESTIONNAIRES DES RESSOURCES HUMAINES

Ces rencontres périodiques permettent aux chargés des RH des structures centrales et des régions de confronter et de valider les données sur les RH.. C'est un cadre favorable aux échanges (problèmes/propositions de solutions) entre les chargés RH et la DRH.

5. RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR

5.1. SCHEMA DE STRUCTURES DES DEPARTEMENTS DU SECTEUR

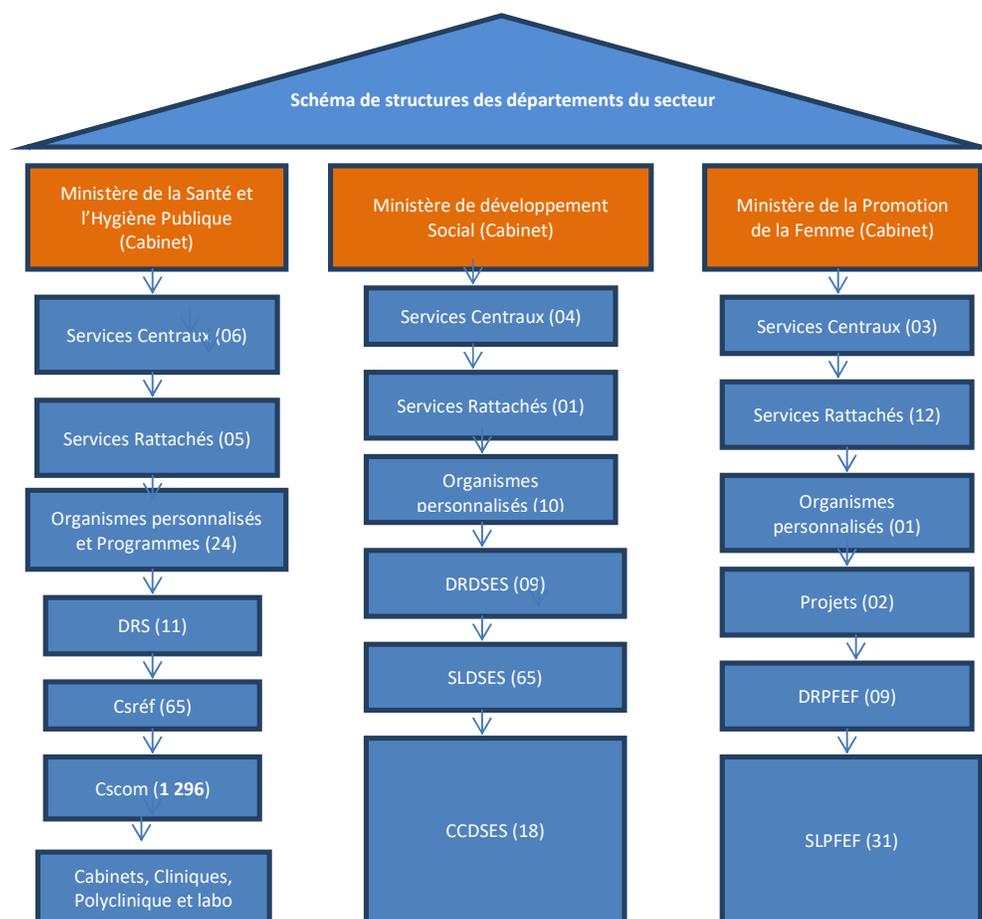


Figure 2: Schéma de structures des départements du secteur santé, développement social et promotion de la femme

Il s'agit des structures couvertes par le SI-GRH.

5.2. PROPORTION DU PERSONNEL DES TROIS DEPARTEMENTS MINISTERIELS

Tableau I: Effectif total du personnel par département

Départements Ministériels	Effectif	%
Santé et Hygiène publique	16 325	84%
Développement social	2 644	14%
Promotion femme	538	3%
Total	19 507	100%

Le tableau I révèle que le département en charge de la promotion de la femme a le plus faible nombre de personnel.

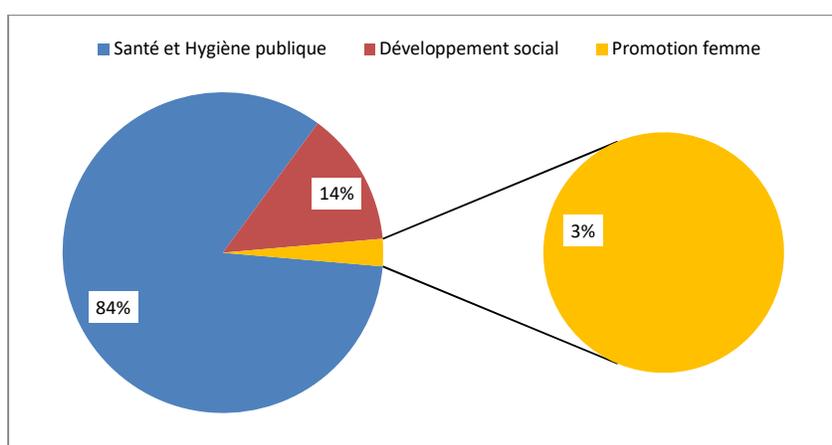


Figure 3: Proportion du personnel par département du secteur

La figure 3 révèle que le ministère de la santé et de l'hygiène publique regroupe le grand nombre de personnel du secteur avec un taux de 84%.

Tableau II: Répartition par département des agents fonctionnaires de l'Etat en formation

DEPARTEMENTS	EFFECTIF
MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA PROMOTION DE LA FEMME DE L'ENFANT	8
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ACTION HUMANITAIRE	22
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	312
TOTAL GENERAL	342

Source : Logiciel ARH de la fonction publique

Le tableau II révèle qu'il y'a 342 fonctionnaires d'Etat en formation de longue durée au sein du secteur de la santé, développement social et promotion de la femme. Le département en charge de la santé compte le plus grand nombre (312) de cet effectif avec un taux de 91%.

5.3. DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

5.3.1. REPARTITION DES STRUCTURES DU DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

Tableau III: Répartition des structures de santé de 1^{er} Niveau (CSCoM, CSRéf, Cabinets et Cliniques privés, Officines, Labo d'analyses Biomédicales et Garnisons)

Régions	Districts Sanitaires	Nombre de CSCoM fonctionnels	Nbre de Cabinets privés	Nbre de cliniques privées	Polycliniques	Etablissements pharmaceutiques			Labo Analyses Biomédicales privés	Garnisons	Nombre de CSRéf
						Officines	Dépôts de Pharmacies	Etablissements ventes en Gros			
Kayes	Bafoulabé	24	2	1	0	1	5	0	0	0	1
	Diéma	22	1	0	0	2	1	0	0	0	1
	Kayes	43	16	3	1	21	4	1	1	1	1
	Kéniéba	25	3	1	0	3	2	0	0	0	1
	Kita	35	7	0	0	8	4	0	0	0	1
	Nioro du Sahel	25	4	1	0	5	1	1	0	1	1
	Oussoubidiagnian	19	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Sagabary	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Sefeto	7	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Yélimané	28	2	0	0	1	0	0	0	0	1
	Total Kayes	233	35	6	1	43	17	2	1	2	10
Koulikoro	Banamba	18	2	0	0	2	4	0	0	0	1
	Dioila	24	5	0	0	3	3	0	0	0	1
	Fana	20	0	0	0	5	0	1	0	0	1
	Kalaban-coro	18	11	1	0	23	0	0	0	0	1
	Kangaba	15	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Kati	33	10	0	0	15	15	0	0	0	1
	Kolokani	22	0	0	0	2	5	0	0	0	1
	Koulikoro	21	1	1	0	6	2	0	0	1	1
	Nara	25	1	0	0	2	1	0	0	0	1
	Ouélessebougou	16	2	1	0	2	0	0	0	0	1
	Total Koulikoro	212	32	3	0	61	30	1	0	1	10
Sikasso	Bougouni	43	8	6	0	7	9	0	0	0	1
	Kadiolo	23	15	0	0	2	2	0	0	0	1
	Kignan	9	2	0	0	1	0	0	0	0	1
	Kolondièba	20	2	1	0	1	1	0	0	0	1
	Koutiala	38	4	2	1	15	3	0	0	0	1
	Niéna	14	3	0	0	1	0	0	0	0	1
	Sélingué	10	3	0	0	2	0	0	0	0	1
Sikasso	40	15	5	0	24	4	3	0	1	1	

Régions	Districts Sanitaires	Nombre de CSCom fonctionnels	Nbre de Cabines privés	Nbre de cliniques privées	Polycliniques	Etablissements pharmaceutiques			Labo Analyses Biomédicales privés	Garnisons	Nombre de Créf
						Officines	Dépôts de Pharmacies	Etablissements ventes en Gros			
	Yanfolila	17	6	0	0	2	6	0	0	0	1
	Yorosso	16	4	0	0	1	2	0	0	0	1
	Total Sikasso	230	62	14	1	56	27	3	0	1	10
Ségou	Barouéli	25	1	0	0	3	5	0	0	0	1
	Bla	28	2	0	0	4	1	0	0	0	1
	Macina	20	1	0	1	2	3	0	0	0	1
	Markala	18	0	0	0	4	1	0	0	0	1
	Niono	25	10	0	0	6	6	0	0	0	1
	San	30	5	0	0	6	2	0	0	0	1
	Ségou	34	6	1	0	22	6	1	0	0	1
	Tominian	20	1	0	0	1	2	0	0	0	1
	Total Ségou	200	26	1	1	48	26	1	0	0	8
Mopti	Bandiagara	27	2	0	0	2	0	0	0	0	1
	Bankass	22	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Djénné	22	0	0	0	3	2	0	0	0	1
	Douentza	20	1	0	0	2	2	0	0	0	1
	Koro	25	1	0	0	2	2	0	0	0	1
	Mopti	27	9	0	0	14	2	2	0	2	1
	Téninkou	20	0	0	0	1	1	0	0	0	1
	Youwarou	8	0	0	0	0	2	0	0	0	1
	Total Mopti	171	14	0	0	24	11	2	0	2	8
Tombouctou	Diré	18	0	0	0	1	3	0	0	0	1
	Goundam	16	0	0	0	1	1	0	0	0	1
	Gourma Rharous	16	0	0	0	0	1	0	0	0	1
	Niafunké	22	0	0	0	0	3	0	0	0	1
	Tombouctou	16	1	0	0	4	4	0	0	0	1
	Total Tombouctou	88	1	0	0	6	12	0	0	0	5
Gao	Ansongo	16	0	0	0	1	2	0	0	0	1
	Bourem	21	0	0	0	1	1	0	0	0	1
	Gao	23	0	0	1	10	0	0	0	1	1
	Total Gao	60	0	0	1	12	3	0	0	1	3
Kidal	Abeibara	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Kidal	8	0	0	0	1	1	0	0	0	1
	Tessalit	5	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Tin-Essako	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Total Kidal	15	0	0	0	1	1	0	0	0	4
Taoudénit	Achouratt	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Al-Ourche	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Araouane	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Régions	Districts Sanitaires	Nombre de CCom fonctionnels	Nbre de Cabinets privés	Nbre de cliniques privées	Polycliniques	Etablissements pharmaceutiques			Labo Analyses Biomédicales privés	Garnisons	Nombre de Csréf
						Officines	Dépôts de Pharmacies	Etablissements ventes en Gros			
	Bou-Djebeha	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Foum-Elba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Taoudénit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Taoudénit	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ménaka	Anderaboukane	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Inekar	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ménaka	6	0	0	0	0	3	0	0	0	1
	Tidermene	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total Ménaka	22	0	0	0	0	3	0	0	0	1
Bamako	Commune 1	12	49	11	1	53	1	4	0	0	1
	Commune 2	8	34	13	1	28	0	17	4	0	1
	Commune 3	8	16	3	0	31	0	3	0	4	1
	Commune 4	10	41	14	4	44	0	10	3	0	1
	Commune 5	12	117	18	3	56	0	15	3	0	1
	Commune 6	11	78	16	1	60	1	11	3	2	1
	Total Bamako	61	335	75	10	272	2	60	13	6	6
TOTAL	72	1296	505	99	14	523	132	69	14	13	65

Le tableau III révèle qu'il existe 2 730 structures de santé au 1^{er} niveau de la pyramide de santé. Les CCom (1 296) constituent 47% de l'ensemble de ces structures de santé. La région de Sikasso dispose du plus grand nombre de CCom (230). La région de Taoudénit compte le moins de CCom (04).

Tableau IV: Répartition des structures de santé de 2^{ème} et 3^{ème} Niveaux (Hôpitaux de 2^{ème} et 3^{ème} Référence et les Structures Centrales)

Type de Structure	EPH 2 ^{ème} référence	EPH 3 ^{ème} référence	DRS	EPST	EPA	EPIC	Services centraux	Organismes Personnalisés	Services Rattachés	Ministère
Liste des Structures	Hôpital Kayes	EPH Gabriel Touré	DRS Bamako	ANTI M	ANEH	PPM	DRH	Ordre des Médecins	CPS	Cabinet
	Hôpital Kati	EPH Point G	DRS Kayes	INRSP		UMPP	DNS	Ordre des Pharmaciens	CADD	CSLS
	Hôpital Sikasso	Hôpital du Mali	DRS Koulikoro	LNS			DPM	Ordre des Chirurgiens dentistes	CNIECS	
	Hôpital Ségou	CHU-OS	DRS Sikasso	CNAM			DFM	Ordre des Sages-femmes	CEPRIS	
	Hôpital Mopti	IOTA	DRS Ségou	ANSS A			IS	Ordre des infirmiers		
	Hôpital Tombouctou		DRS Mopti	CRED OS			DPNLP			
	Hôpital Gao		DRS Tombouctou	CRLD						

Type de Structure	EPH 2 ^{ème} référence	EPH 3 ^{ème} référence	DRS	EPST	EPA	EPIC	Services centraux	Organismes Personnalisés	Services Rattachés	Ministère
	Hôpital Luxembourg		DRS Gao	CNTS						
			DRS Kidal							
			DRS Ménaka							
			DRS Taoudénit							
Total	8	5	11	7	1	1	6	5	5	2

NB : La Cellule Sectorielle de Lutte Contre le Sida (CSLS) est directement rattachée au Secrétariat exécutif de lutte contre le sida qui est sous la responsabilité du Haut Conseil National de Lutte contre le Sida, placé sous l'autorité de la Présidence.

Compte tenu de sa spécificité, la CSLS est comptabilisée parmi les structures rattachées au Secrétariat Général du Ministère.

5.3.2. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

5.3.2.1. RATIO PERSONNEL DE SANTE NIVEAU PAYS

Selon l'OMS, il faut 23 professionnels de santé (Médecin, sage femme et infirmier) pour 10 000 habitants. Ce ratio est loin d'être atteint au Mali ; il est de 5,2 professionnels de santé pour 10 000 habitants. Il prend en compte les professionnels de l'Etat, des structures privées, parapubliques et confessionnelles.

Tableau V: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par région

District/Corps	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Ménaka	Taoudénit	Bamako	Effectif total	Norme OMS
Médecin	174	243	181	207	152	36	34	14	10	3	1165	2219	23 professionnels de santé pour 10 000 hbts
SF, IO	238	389	210	209	169	88	81	17	10	4	1242	2657	
Infirmier (AM, TSS, TS)	493	503	549	527	430	148	50	57	43	12	2068	4880	
Personnel de santé	905	1135	940	943	751	272	165	88	63	19	4475	9756	
Pop. 2016	2537187	3064983	3337001	3039357	2571001	851999	614370	107357	70630	174847	2284999	18653731	
Ratio	3,6	3,7	2,8	3,1	2,9	3,2	2,7	8,2	8,9	1,1	19,6	5,2	

NB : Ce ratio tient compte du personnel de santé du secteur public et privé.

Le Tableau V montre que le ratio professionnel de santé (médecin, sage femme et infirmier) pour 10 000 hbts est faible dans l'ensemble des régions. Toutefois, on observe qu'il est encore plus faible dans les régions à fortes densités de population (Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou).

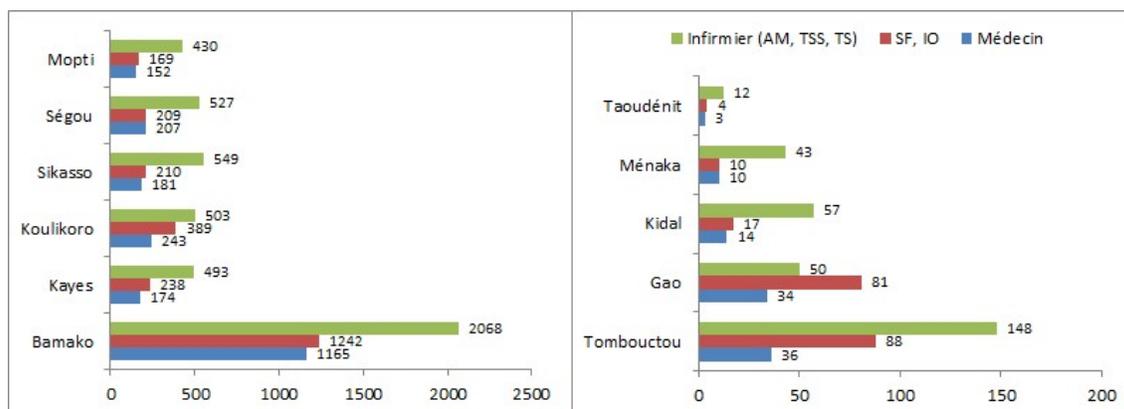


Figure 4: Effectif des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans les régions

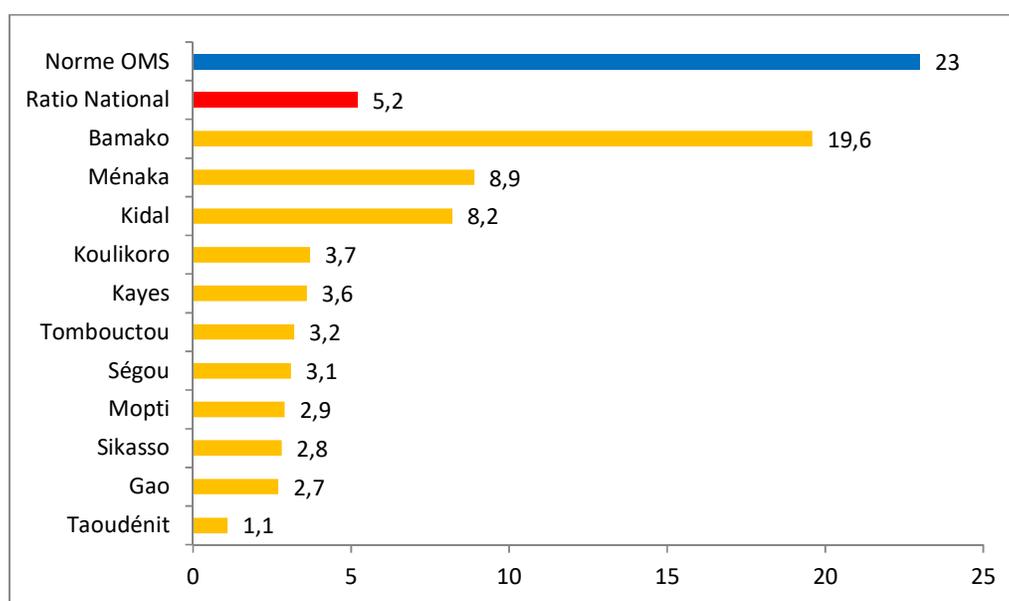


Figure 5: Ratio des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) par région pour 10 000 hbts

La figure 5 montre que le ratio des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) de Bamako est de 19,6.

NB : Les effectifs des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) du district de Bamako prennent en compte les effectifs des EPH de 3^{ème} référence.

5.3.2.2. RATIO HOMME/FEMME

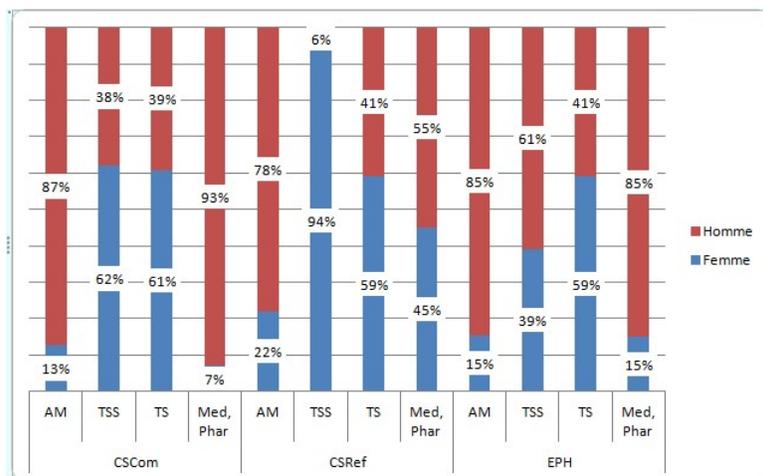


Figure 6: Ratio homme/femme dans les CSCom, CSRéf et les hôpitaux

Le Graphique 6 montre qu'il y a 94% de TSS femmes au niveau des CSRéf contre 39% dans les hôpitaux. Il y'a 93% de médecins hommes au niveau des CSCom contre 55% dans les CSréf. Dans les hôpitaux comme dans les CSréf, le taux de TS femmes est identique (59%).

5.3.2.3. REGION DE KAYES

Tableau VI: Répartition du personnel dans la région de Kayes

Qualification	Districts Sanitaires											DRS	Hopital	Total Kayes
	Bafoulabé	Diéma	Kayes	Kéniéba	Kita	Oussou bidiagnian	Sagabary	Sefeto	Yélimané woro sahel					
Médecin	5	11	29	7	10	5	4	5	8	8	8	34	134	
Pharmacien	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	3	7	
Sage Femme	4	4	19	5	8	4	2	3	7	6	4	11	77	
Inf. Obst.	5	14	41	12	30	3	7	6	6	7	0	8	139	
Inf. Spécialisés (AM)	0	3	1	3	2	1	0	0	2	4	10	22	48	
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	12	23	20	21	30	8	5	4	13	18	1	26	181	
Inf SP, Inf. Labo	16	19	50	21	25	13	5	7	17	25	1	14	213	
Matrone/ATR	19	23	90	22	46	20	4	0	33	41	0	5	303	
Aide Soignant/Vaccinateur	13	15	70	17	45	18	5	0	23	18	0	4	228	
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	
Administrateur (Civil, action social)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
Tech Action Social et Assimulés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gestionnaire	2	2	4	2	2	1	1	0	1	1	4	14	34	
Informaticiens	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	1	0	2	1	1	0	1	0	0	0	3	4	13	
Personnel d'appui	20	24	104	32	79	31	21	17	34	38	10	34	444	
Total	97	138	432	143	279	104	55	42	144	167	45	182	1828	

D'après le tableau VI, le district sanitaire de Sefeto est le moins doté en personnel de santé.

Tableau VII: Ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire dans la région de Kayes

District/Corps	Bafoulabé	Diéma	Kayes	Kéniéba	Kita	Nioro du Sahel	Oussou bidiagnian	Sagabary	Sefeto	Yélimané	Total
Médecin	5	11	71	7	10	5	4	5	8	8	134
SF, IO	9	18	83	17	38	7	9	9	13	13	216
Infirmier (AM, TSS, TS)	28	45	145	45	57	22	10	11	32	47	442
Personnel de santé	42	74	299	69	105	34	23	25	53	68	792
Pop. 2016	166062	267306	647098	244732	445090	290532	128804	49162	73474	224928	2537187
Ratio	2,5	2,8	4,6	2,8	2,4	1,2	1,8	5,1	7,2	3,0	3,1

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

Dans la région de Kayes, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 3,1. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Ce ratio est encore très faible dans le district sanitaire de Nioro du Sahel (1,2).

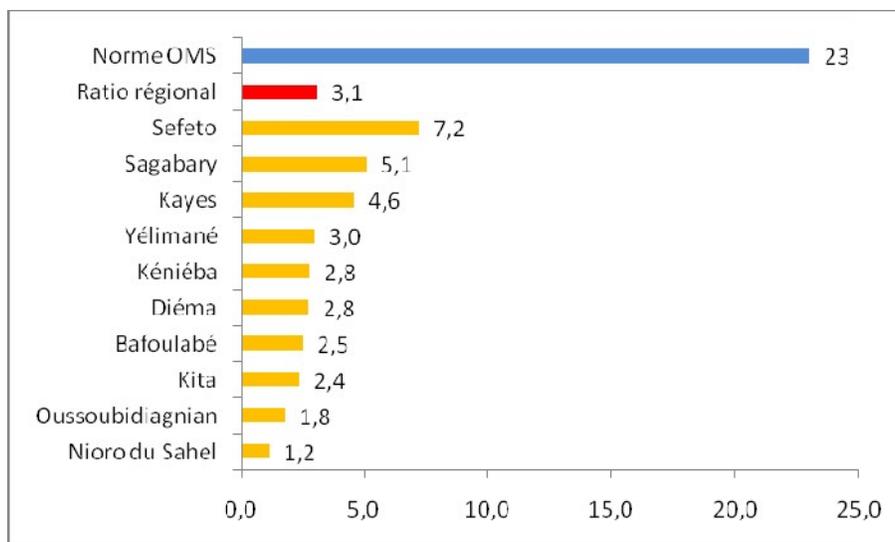


Figure 7: Ratio professionnel de santé pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Kayes

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 18934 habitants (1 pour 10 000 habitants) ;
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 11746 habitants (1 pour 5 000 habitants) ;
- 1 Infirmier pour 5740 habitants (1 pour 5000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

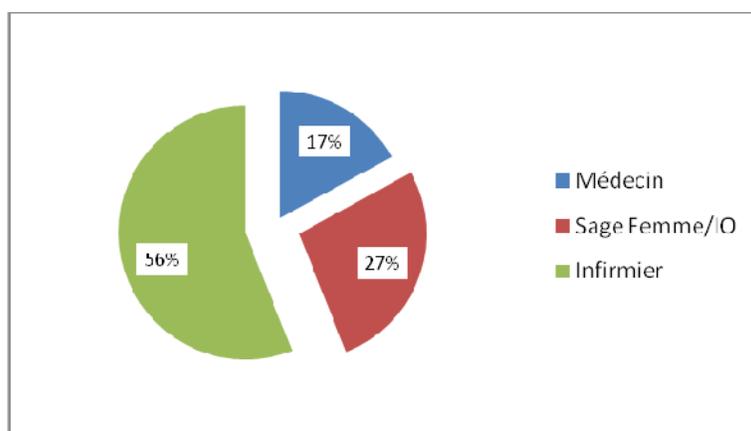


Figure 8: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Kayes

La proportion des infirmiers (56%) représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Kayes.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

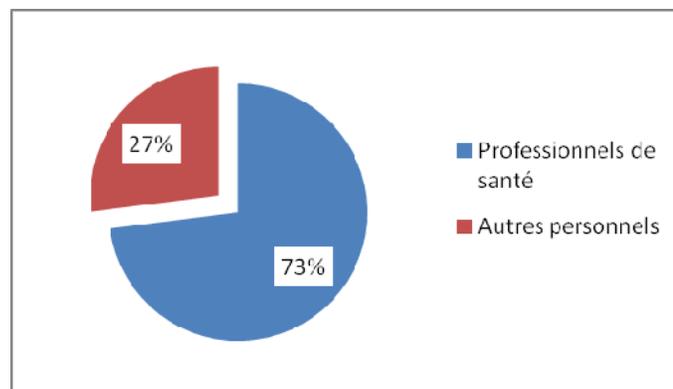


Figure 9: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Kayes

La proportion des professionnels de santé (73%) représente plus de la moitié de l'ensemble du personnel dans la région de Kayes.

Tableau VIII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement

Catégorie	Source de salaire							TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	Privé	Autres	
DRS et Districts								
Cadre A (Personnel de Santé)	83	0	31	8	0	4	1	127
Cadre B2 (Personnel de Santé)	170	1	34	6	0	3	4	218
Cadre B1 (Personnel de Santé)	153	6	129	30	0	9	5	332
Cadre C (Personnel de Santé)	16	94	0	306	40	4	11	471
Cadre D (Personnel de Santé)	2	0	0	0	0	0	0	2
Sous-total	424	101	194	350	40	20	21	1150
Cadre A (Autres Personnel)	7	0	0	0	0	0	0	7
Cadre B2 (Autres Personnel)	15	1	0	0	0	1	0	17
Cadre B1 (Autres Personnel)	23	16	12	12	1	1	0	65

Catégorie	Source de salaire							TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	Privé	Autres	
Cadre C (Autres Personnel)	9	17	2	13	12	18	23	94
Cadre D et E (Autres Personnel)	24	65	5	139	44	19	17	313
Sous-total	78	99	19	164	57	39	40	496
Total	502	200	213	514	97	59	61	1646
Hôpital Kayes								
Cadre A (Professionnel de Santé)	60	1	0	0	0	0	0	61
Cadre B2 (Personnel de Santé)	31	0	4	0	3	0	0	38
Cadre B1 (Personnel de Santé)	11	1	2	0	1	0	0	15
Cadre C (Personnel de Santé)	1	0	0	0	0	0	0	1
Cadre D (Personnel de Santé)	1	4	4	0	0	0	0	9
Sous-total	104	6	10	0	4	0	0	124
Cadre A (Autres Personnel)	2	0	0	0	0	0	0	2
Cadre B2 (Autres Personnel)	3	0	0	0	0	0	0	3
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	12	0	0	12
Cadre C (Autres Personnel)	2	0	0	0	4	0	0	6
Cadre D et E (Autres Personnel)	3	0	0	0	32	0	0	35
Sous-total	10	0	0	0	48	0	0	58
Total H Kayes	114	6	10	0	52	0	0	182
Total Région	616	206	223	514	149	59	61	1828

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTÉ : contractuels des collectivités et des Fonds PPTÉ

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Kayes, le personnel de la catégorie A représente 11% de l'effectif du personnel ; la catégorie B1 et B2, 48% et la catégorie C 41% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital régional de Kayes, la catégorie A représente 49% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 43%.

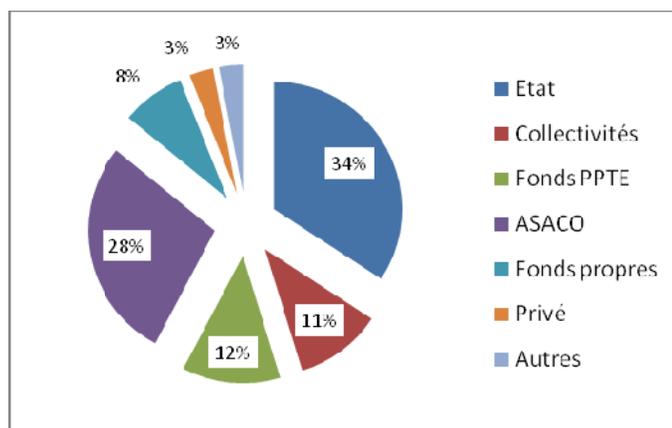


Figure 10: Répartition du personnel par source de financement

Le financement du salaire du personnel est essentiellement assuré par l'Etat dans la région de Kayes (34% du personnel). Les collectivités territoriales prennent en charge le salaire de 11% de l'effectif.

5.3.2.4. REGION DE KOULIKORO

Tableau IX: Répartition du personnel dans la région de Koulikoro

Qualification	Districts Sanitaires										DRS Koulikoro	Hôpital de Kati	Total Koulikoro
	Banamba	Dioïla	Fana	Kalaban-coro	Kangaba	Kati	Kolokani	Koulikoro	Nara	Ouélessebouougou			
Médecin	14	13	14	27	14	29	13	21	13	24	6	40	228
Pharmacien	0	1	1	1	0	1	0	1	0	0	2	3	10
Sage Femme	6	5	4	44	6	23	6	11	6	12	2	6	131
Inf. Obst.	7	6	6	66	9	57	4	19	7	7	0	9	197
Inf. Spécialisés (AM)	4	8	6	12	4	5	8	4	2	5	3	24	85
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	18	15	10	16	14	30	12	8	18	13	2	36	192
Inf SP, Inf. Labo	13	16	16	50	11	63	19	19	29	20	0	38	294
Matrone/ATR	33	27	29	19	4	77	33	26	36	20	0	0	304
Aide-Soignant/Vaccinateur	19	7	28	21	8	47	26	7	31	15	0	2	211
Ing Sanitaire	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	3
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	1	3	2	3	1	5	1	4	2	1	3	10	36
Informaticiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	1	2	1	1		1	1	1	0	0	34	6	48
Personnel d'appui	15	16	19	24	10	35	11	11	11	6	16	47	221
Autres	0	50	0	0	20	10	0	0	0	0	2	0	82
Total	131	169	136	284	102	383	134	132	155	123	72	230	2051

D'après le tableau n°IX, le district sanitaire Kangaba est le moins doté en personnel.

Tableau X: Ratio professionnels de santé pour 10 000 hbts par district sanitaire dans la région de Koulikoro

District/Corps	Banambara	Dioila	Fana	Kalabancoro	Kangaba	Kati	Kolokani	Koulikoro	Nara	Ouélessebougu	Total
Médecin	14	13	14	27	14	69	13	27	13	24	228
SF, IO	13	11	10	110	15	142	10	32	13	19	375
Infirmier (AM, TSS, TS)	35	39	32	78	29	103	39	36	49	38	478
Personnel de santé	62	63	56	215	58	314	62	95	75	81	1081
Pop. 2016	240556	335419	285727	302779	127363	651358	295796	266944	307266	251775	3064983
Ratio	2,6	1,9	2,0	7,1	4,6	4,8	2,1	3,6	2,4	3,2	3,5

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

Dans la région de Koulikoro, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 3,5. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore plus faible dans le district sanitaire de Dioila (1,9).

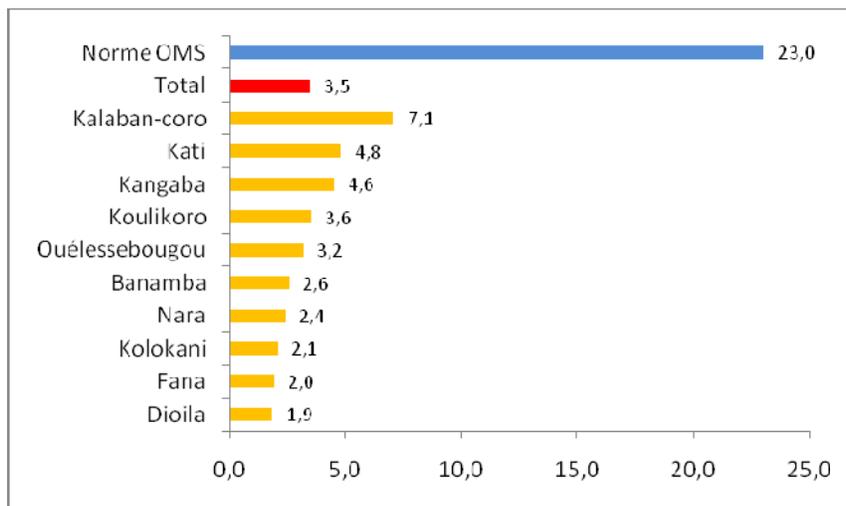


Figure 11: Ratio professionnels de santé pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Koulikoro

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 13 443 habitants (1 pour 10 000 habitants) ;
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 8 173 habitants (1 pour 5 000 habitants) ;
- 1 Infirmier pour 6 412 habitants (1 pour 5000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

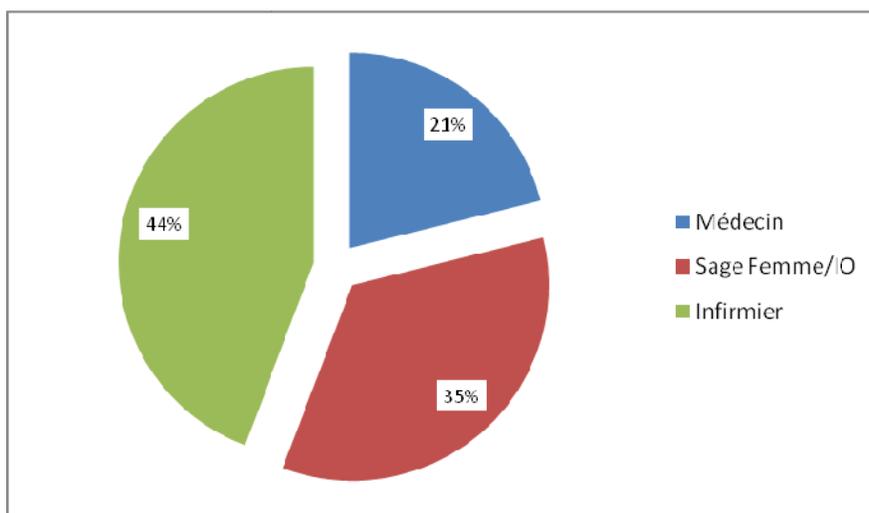


Figure 12: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Koulikoro

La proportion des infirmiers représente près de la moitié des professionnels de santé.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

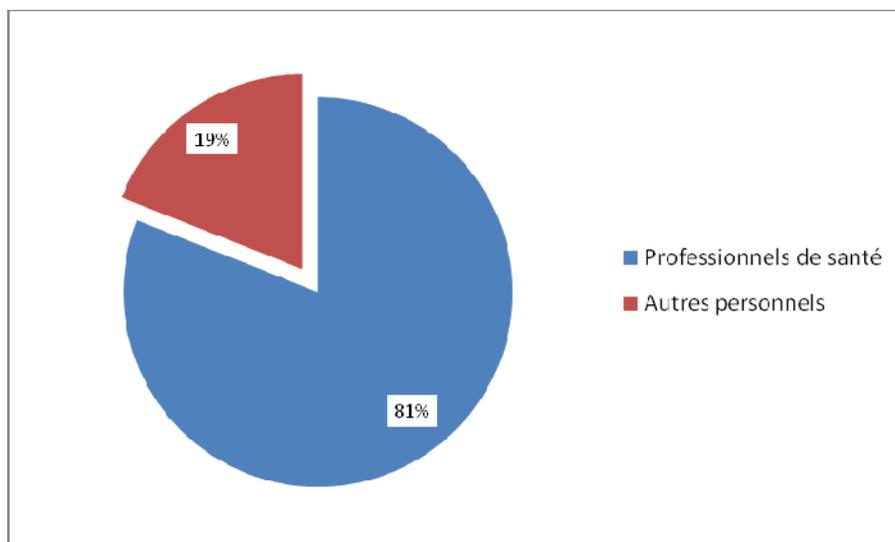


Figure 13: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Koulikoro

La proportion des professionnels de santé représente les 81% de l'ensemble du personnel dans la région de Koulikoro.

Tableau XI: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Koulikoro

Catégorie	Source de salaire								Total
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	90	41	1	24	2	21	20	2	201
Cadre B2 (Personnel de Santé)	202	38	7	26	1	0	14	6	294
Cadre B1 (Personnel de Santé)	204	162	19	33	0	2	22	10	452
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	155	0	0	0	12	167
Cadre D (Personnel de Santé)	12	0	0	400	17	11	0	3	443
Sous-total	508	241	27	638	20	34	56	33	1557
Cadre A (Autres Personnel)	3	0	0	0	0	0	0	2	5
Cadre B2 (Autres Personnel)	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Cadre B1 (Autres Personnel)	8	0	0	0	1	0	0	0	9
Cadre C (Autres Personnel)	15	2	11	21	6	0	0	0	55
Cadre D et E (Autres Personnel)	38	27	0	60	34	1	26	3	189
Sous-total	70	29	11	81	41	1	26	5	264
Total Koulikoro	578	270	38	719	61	35	82	38	1821
CHU Kati Zeme référence									
Cadre A (Personnel de Santé)	62	0	0	0	3	0	0	0	65
Cadre B2 (Personnel de Santé)	45	0	0	0	1	0	0	0	46
Cadre B1 (Personnel de Santé)	30	1	0	0	6	0	0	0	37
Cadre C (Personnel de Santé)	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Cadre D (Personnel de Santé)	3	0	0	0	23	0	0	0	26
Sous-total	146	1	0	0	33	0	0	0	180
Cadre A (Autres Personnel)	9	0	0	0	1	0	0	0	10
Cadre B2 (Autres Personnel)	8	0	0	0	2	0	0	0	10
Cadre B1 (Autres Personnel)	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Cadre C (Autres Personnel)	6	0	0	0	5	0	0	0	11
Cadre D et E (Autres Personnel)	8	0	0	0	0	0	0	0	17
Sous-total	33	0	0	0	8	0	0	0	50
Total CHU Kati	179	1	0	0	41	0	0	0	230
Total général	757	271	38	719	102	35	82	38	2051

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

ONG : personnels payés par les Organismes non gouvernementaux

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Koulikoro, le personnel de la catégorie A représente 13% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 48% et les catégories C et D 39% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital de Kati, la catégorie A représente 36% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 47%.

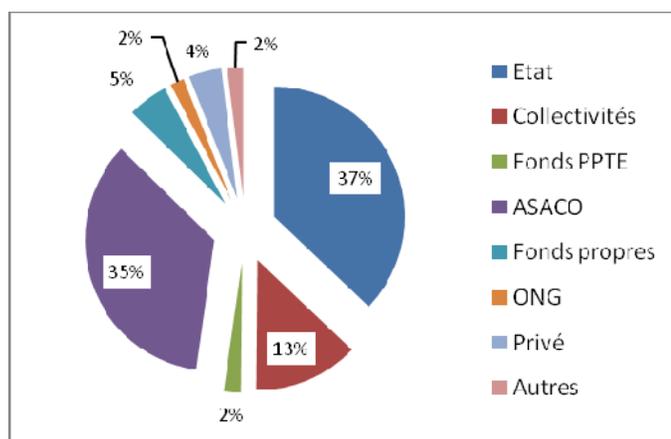


Figure 14: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Koulikoro

L'Etat assure le financement du salaire de 37% du personnel dans la région de Koulikoro. Les collectivités territoriales prennent en charge le salaire de 13% de l'effectif.

5.3.2.5. REGION DE SIKASSO

Tableau XII: Répartition du personnel dans la région de Sikasso

Qualifications	Districts Sanitaires										DRS Sikasso	Hôpital de Sikasso	Total Sikasso
	Bougouni	Kadiolo	Kignan	Kolondièba	Koutiala	Niéna	Sélingué	Sikasso	Yanfollia	Yorosso			
Médecin	26	6	3	4	21	3	3	19	6	4	10	39	144
Pharmacien	1	1	1	0	1	0	0	1	0	0	3	4	12
Sage-Femme	8	4	1	4	19	2	3	24	7	3	1	11	87
Inf. Obst.	12	9	2	1	28	3	1	28	5	4	0	12	105
Inf. Spécialisés (AM)	5	0	3	2	12	0	3	8	5	0	10	33	81
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	18	7	0	3	10	8	5	25	16	8	1	38	139
Inf SP, Inf. Labo	36	7	3	10	35	11	7	75	16	16	0	35	251
Matrone/ATR	24	40	34	26	82	4	13	76	8	5		0	312
Aide-Soignant/Vaccinateur	35	19	14	13	54	15	21	58	7	33		8	277
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	5
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	4	1	2	1	15	1	1	5	2	2	3	8	45
Informaticiens	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	1	1	1	1	1	0	0	4	0	0	5	6	20
Personnel d'appui	28	44	30	30	97	2	15	33	4	6	15	25	329
Autres	0	3	1	0	0	0	0	45	0	0	1	8	58
Total	198	142	95	96	375	49	72	402	76	81	52	235	1 873

D'après le tableau n°XII, le district sanitaire de Niéna est le moins doté en personnel de santé.

Tableau XIII: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Sikasso

District/Corps	Bougouni	Kadiolo	Kignan	Kolondièba	Koutiala	Niéna	Sélingué	Sikasso	Yanfolila	Yorosso	Total
Médecin	26	6	3	4	21	3	3	68	6	4	144
SF, IO	20	13	3	5	47	5	4	76	12	7	192
Infirmier (AM, TSS, TS)	59	14	6	15	57	19	15	225	37	24	471
Professionnels de Santé	105	33	12	24	125	27	22	369	55	35	807
Pop. 2016	583941	304625	147513	257485	731028	156394	104981	618048	164203	268783	3337001
Ratio	1,8	1,1	0,8	0,9	1,7	1,7	2,1	6,0	3,3	1,3	2,4

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

D'après le tableau XIII, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 2,4 dans la région de Sikasso. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore très faible dans les districts sanitaires de Kignan (0,8) et de Kolondièba (0,9).

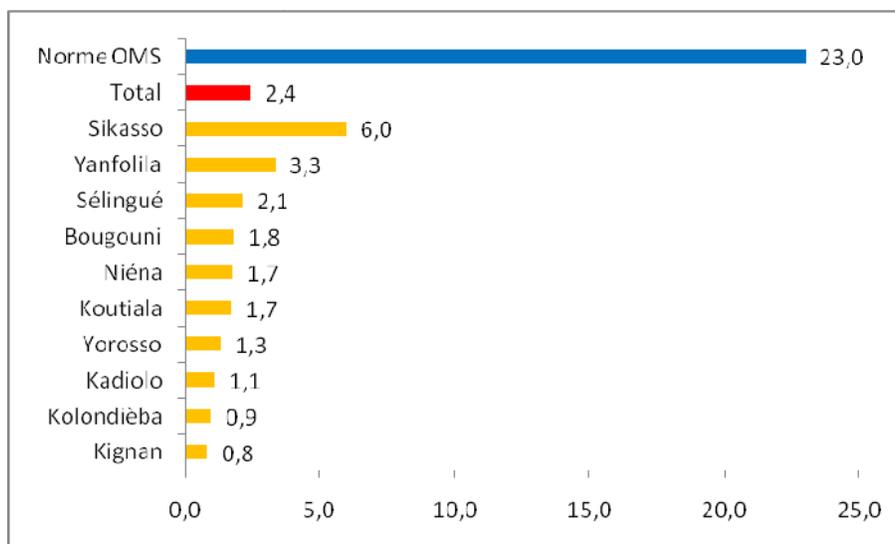


Figure 15: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Sikasso

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul donnent :

- 1 Médecin pour 23 174 habitants (1 pour 10 000 habitants) ;
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 17 380 habitants (1 pour 5 000 habitants) ;
- 1 Infirmier pour 7 085 habitants (1 pour 5000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

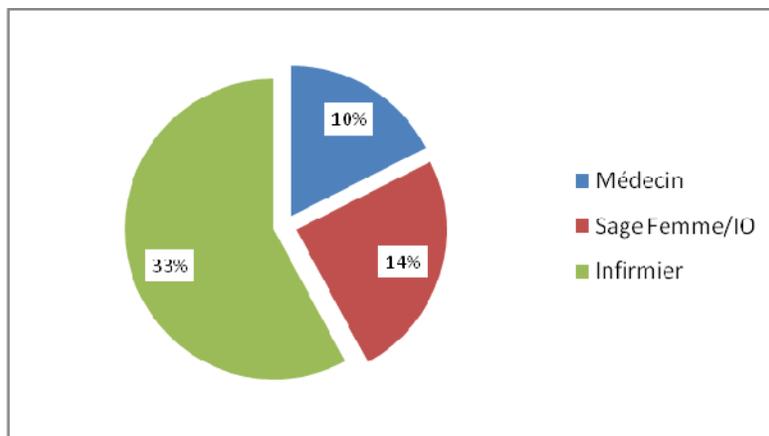


Figure 16: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Sikasso

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Sikasso.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

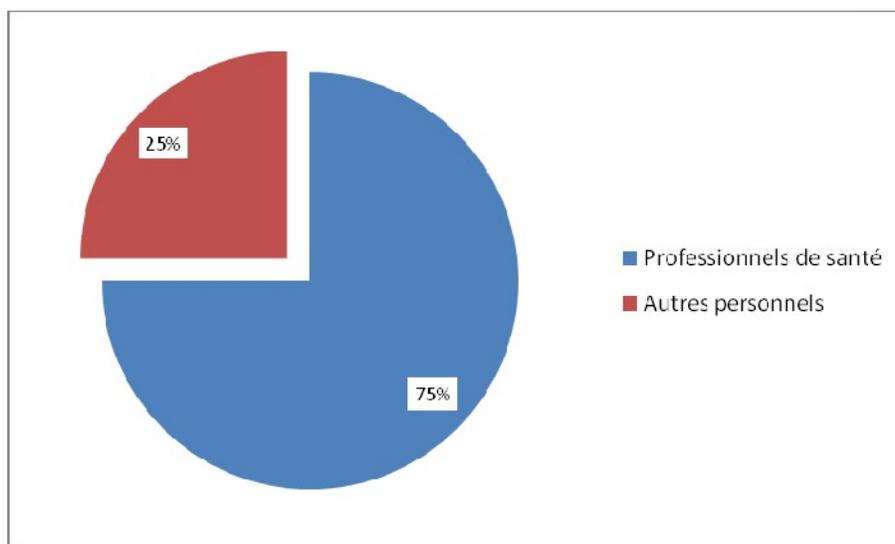


Figure 17: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) dans la région de Sikasso

La proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) représente 74% de l'ensemble du personnel dans la région de Sikasso.

Tableau XIV: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Sikasso

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Sikasso									
Cadre A (Personnel de Santé)	133	24	8	14	4	5	3	4	195
Cadre B2 (Personnel de Santé)	149	27	2	35	3	1	7	9	233
Cadre B1 (Personnel de Santé)	182	202	34	61	17	0	11	8	515
Cadre C (Personnel de Santé)	50	20	74	109	9	0	9	24	295
Cadre D (Personnel de Santé)	20	20	10	85	15	0	8	15	173
Sous-total	534	293	128	304	48	6	38	60	1411
Cadre A (Autres Personnel)	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Cadre B2 (Autres Personnel)	5	3	2	13	0	0	0	0	23
Cadre B1 (Autres Personnel)	15	5	3	27	0	0	0	0	50
Cadre C (Autres Personnel)	34	45	10	87	0	0	0	67	243
Cadre D et E (Autres Personnel)	17	20	5	64	0	0	0	38	144
Sous-total	73	73	20	191	0	0	0	105	462
Total	607	366	148	495	48	6	38	165	1873
Hôpital Sikasso									
Cadre A (Personnel de Santé)	75	0	0	0	4	0	0	1	80
Cadre B2 (Personnel de Santé)	44	1	0	0	1	0	0	0	46
Cadre B1 (Personnel de Santé)	40	0	4	0	0	0	0	0	44
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Sous-total	167	1	4	0	5	0	0	1	178
Cadre A (Autres Personnel)	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Cadre B2 (Autres Personnel)	5	0	0	0	3	0	0	0	8
Cadre B1 (Autres Personnel)	1	0	0	0	4	0	0	0	5

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Cadre C (Autres Personnel)	1	1	0	0	10	0	0	0	12
Cadre D et E (Autres Personnel)	12	0	0	0	16	0	0	0	28
Sous-total	23	1	0	0	33	0	0	0	57
Total H Sikasso	190	2	4	0	38	0	0	1	235
Total général	609	370	148	533	48	6	39	400	1 873

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTÉ : contractuels des collectivités et des Fonds PPTÉ

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Sikasso, le personnel de la catégorie A représente 14% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 53% et la catégorie C 21% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital de Sikasso, la catégorie A représente 45% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 51%.

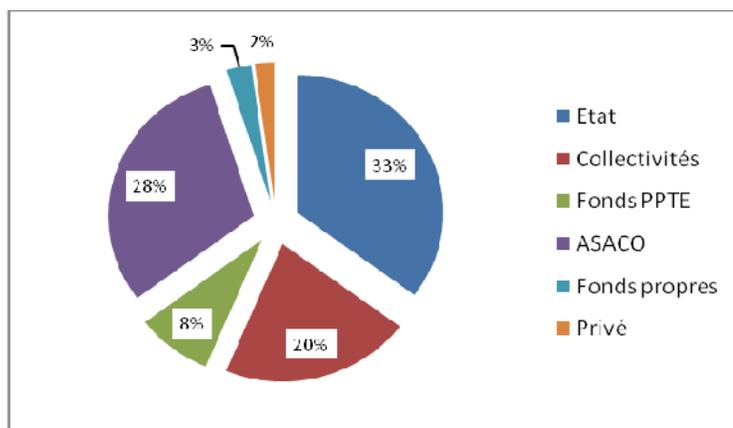


Figure 18: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Sikasso

L'Etat assure le financement du salaire de 33% du personnel de santé dans la région de Sikasso. Les Collectivités Territoriales prennent en charge le salaire de 20% de l'effectif.

5.3.2.6. REGION DE SEGOU

Tableau XV: Répartition du personnel dans la région de Ségo

Qualifications	Districts Sanitaires								DRS Ségo	Hopital Ségo	Total Ségo
	Baraouéli	Bla	Macina	Markala	Niono	San	Ségo	Tominian			
Médecin	22	20	16	18	24	16	27	10	12	39	204
Pharmacien	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
Sage Femme	6	7	8	6	9	11	34	3	0	14	98
Inf. Obst.	11	6	12	15	9	11	35	7	0	2	108
Inf. Spécialisés (AM)	3	5	2	4	5	6	6	3	9	20	63
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	15	12	16	13	19	14	18	14	0	36	157
Inf SP, Inf. Labo	17	24	22	23	33	45	70	29	0	38	301
Matrone/ATR	34	52	28	28	36	37	40	25		0	280
Aide-Soignant/Vaccinateur	30	26	23	31	20	27	36	19	0	32	244
Ing Sanitaire	0	0		0	0	0	0	1	1	3	5
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	2	1	1	0	0	0	0	2	5	11
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	1	1	1	3	2	5	4	1	3	20	41
Informaticiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	1	2	1	1	1	2	0	1	2	2	13
Personnel d'appui	56	50	65	49	63	46	67	33	14	15	458
Autres	0	0	0	0	1	0	2	0	1	0	4
Total	196	207	195	192	222	220	339	146	47	228	1992

D'après le tableau n°XV, le district sanitaire de Tominian est le moins doté en personnel en charge de la santé maternelle et infantile.

Tableau XVI: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Ségou

District/Corps	Baraouéli	Bla	Macina	Markala	Niono	San	Ségou	Tominian	Total
Médecin	22	20	16	18	24	16	78	10	204
SF, IO	17	13	20	21	18	22	85	10	206
Infirmier (AM, TSS, TS)	35	41	40	40	57	65	197	46	521
Personnel de santé	74	74	76	79	99	103	360	66	931
Pop. 2016	257198	358425	300067	314486	461759	423180	646444	277798	3039357
Ratio	2,9	2,1	2,5	2,5	2,1	2,4	5,6	2,4	3,1

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

D'après le tableau n° XIII, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 3,1 dans la région de Ségou. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore très faible dans les districts sanitaires de Bla et Niono avec 2,1.

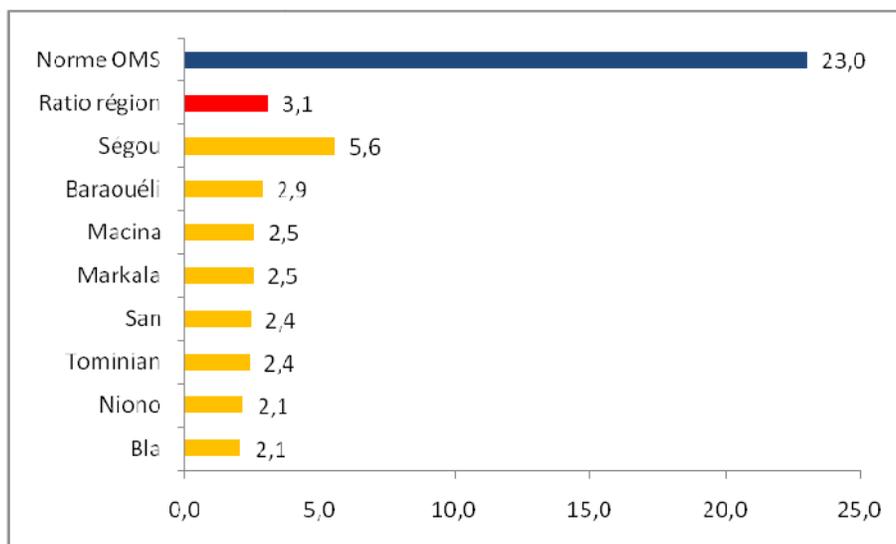


Figure 19: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Ségou

Le district sanitaire de Ségou a le ratio le plus élevé par rapport au reste de la région.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 14 899 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 14 754habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 5 834habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

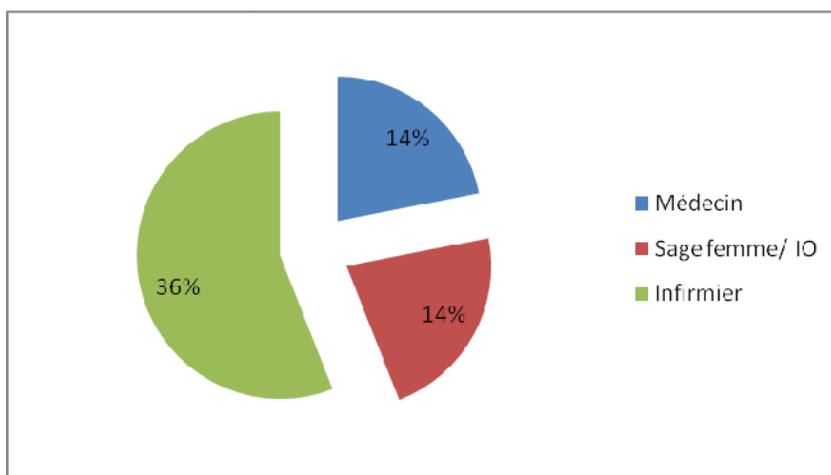


Figure 20: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Ségou

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Ségou.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) se présente comme suit :

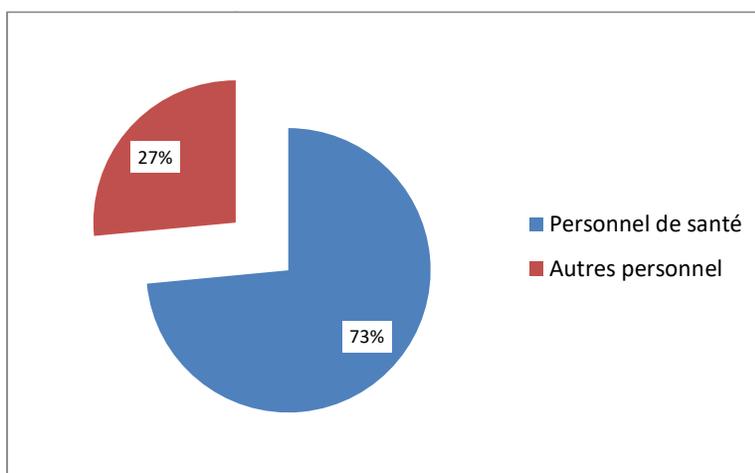


Figure 21: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Ségou

La proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) représente la moitié de l'ensemble du personnel dans la région de Ségou.

Tableau XVII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Ségou

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	100	34	12	36	5	2	15	8	212
Cadre B2 (Personnel de Santé)	149	23	7	8	0	0	10	9	206
Cadre B1 (Personnel de Santé)	136	175	19	38	2	0	0	0	370
Cadre C (Personnel de Santé)	8	5	0	0	0	0	0	0	13
Cadre D (Personnel de Santé)	24	224	0	364	35	0	6	0	653
Sous-total	417	461	38	446	42	2	31	17	1454
Cadre A (Autres Personnel)	7	0	0	0	0	0	0	0	7
Cadre B2 (Autres Personnel)	7	0	0	0	0	0	0	0	7
Cadre B1 (Autres Personnel)	7	0	2		1	0	0	0	10
Cadre C (Autres Personnel)	15	0	0	5	0	0	0	0	20
Cadre D et E (Autres Personnel)	29	21	0	127	84	0	0	5	266
Sous-total	65	21	2	132	85	0	0	5	310
Total Ségou	482	482	40	578	127	2	31	22	1764
Hôpital Ségou									
Cadre A (Personnel de Santé)	55	1	0	0	7	0	0	1	64
Cadre B2 (Personnel de Santé)	32	7	0	0	11	0	0	0	50
Cadre B1 (Personnel de Santé)	11	18	0	0	11	0	0	0	40
Cadre C (Personnel de Santé)	4	0	0	1	0	0	0	0	5
Cadre D (Personnel de Santé)	4	1	0	0	22	0	0	0	27
Sous-total	106	27	0	1	51	0	0	1	186

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Cadre A (Autres Personnel)	4	1	0	0	0	0	0	0	5
Cadre B2 (Autres Personnel)	4	0	0	0	2	0	0	0	6
Cadre B1 (Autres Personnel)	2	0	0	0	5	0	0	0	7
Cadre C (Autres Personnel)	2	0	0	0	7	0	0	0	9
Cadre D et E (Autres Personnel)	5	2	0	0	8	0	0	0	15
Sous-total	17	3	0	0	22	0	0	0	42
Total H Ségou	123	30	0	1	73	0	0	1	228
Total général	605	512	40	579	200	2	31	23	1992

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Ségou, le personnel de la catégorie A représente 15% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 39% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital de Ségou, la catégorie A représente 34% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 49%.

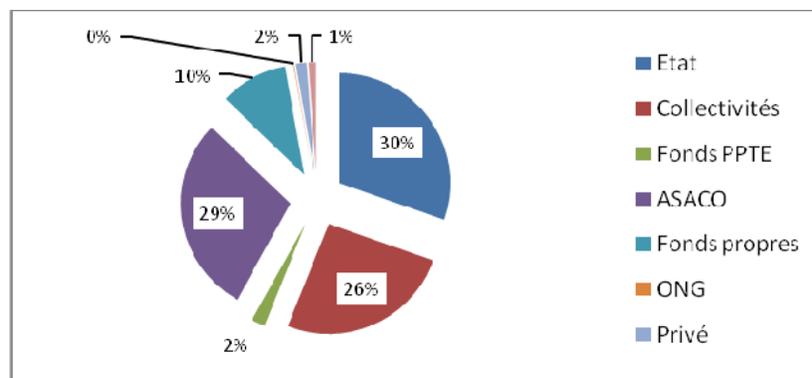


Figure 22: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Ségou

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 30% du personnel dans la région de Ségou contrairement au secteur privé qui ne représente que 2% de l'effectif.

5.3.2.7. REGION DE MOPTI

Tableau XVIII: Répartition du personnel dans la région de Mopti

Qualifications	DRS et Districts Sanitaires								DRS Mopti	Hôpital de Mopti	Total Mopti
	Bandiagara	Bankass	Djénné	Douentza	Koro	Mopti	Téninkou	Youwarou			
Médecin	7	14	11	9	16	22	8	11	5	40	143
Pharmacien	1	0	0	0	0	1	0	0	2	2	6
Sage Femme	8	6	6	5	6	31	5	4	1	8	80
Inf. Obst.	10	7	8	2	8	32	8	6	0	6	87
Inf. Spécialisés (AM)	3	0	1	1	3	2	0	0	5	23	38
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	11	11	16	15	12	25	10	9	3	27	139
Inf SP, Inf. Labo	40	31	22	21	27	60	17	9	0	16	243
Matrone/ATR	0	0	1	1	13	32	1	8	0	0	56
Aide-Soignant/Vaccinateur	0	0	4	0	7	19	1	9	0	0	40
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3
Administrateur (Civil, action social et RH)	1	2	1	1	1	1	1	2	0	1	11
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
TS action social et Assimilés	1	0	1	2	1	1	1	0	0	0	7
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Gestionnaire	1	2	3	2	2	2	2	3	3	0	20
Informaticiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	3
Personnel d'appui	27	24	39	13	32	16	18	26	12	2	209
Autres	5	4	6	0	1	1	0	1	0	26	44
Total	115	101	119	72	130	246	72	88	33	167	1143

D'après le tableau n°XVIII, le district sanitaire de Douentza est le moins doté en personnel en charge de la santé maternelle et infantile.

Tableau XIX: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Mopti

District/Corps	Bandiagara	Bankass	Djenne	Douentza	Koro	Mopti	Teninkoun	Youwarou	Total
Médecin	7	14	11	9	16	67	8	11	143
SF, IO	18	13	14	7	14	78	13	10	167
Infirmier (AM, TSS, TS)	54	42	39	37	42	161	27	18	420
Personnel de santé	79	69	64	53	72	306	48	39	730
Pop. 2016	401255	332455	261551	312703	456754	465042	206506	134735	2571001
Ratio	2,0	2,1	2,4	1,7	1,6	6,6	2,3	2,9	2,8

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

D'après le tableau XIX, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 2,8 dans la région de Mopti. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore très faible dans les districts sanitaires de Niono et Markala.

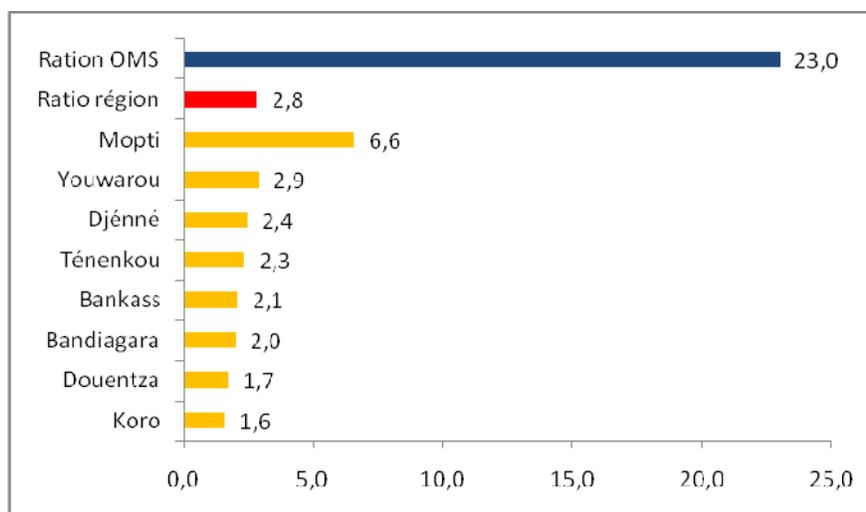


Figure 23: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Mopti

Le district sanitaire de Mopti a le ratio le plus élevé par rapport au reste de la région.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 17 979 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 15 395 habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 6 121 habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

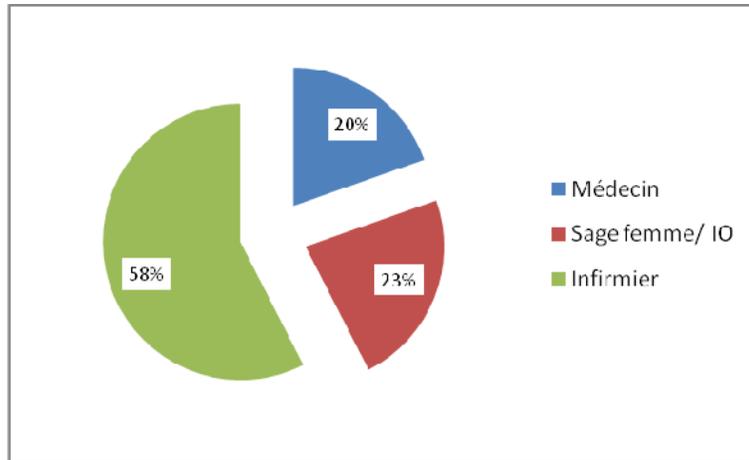


Figure 24: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Mopti

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Mopti.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) se présente comme suit :

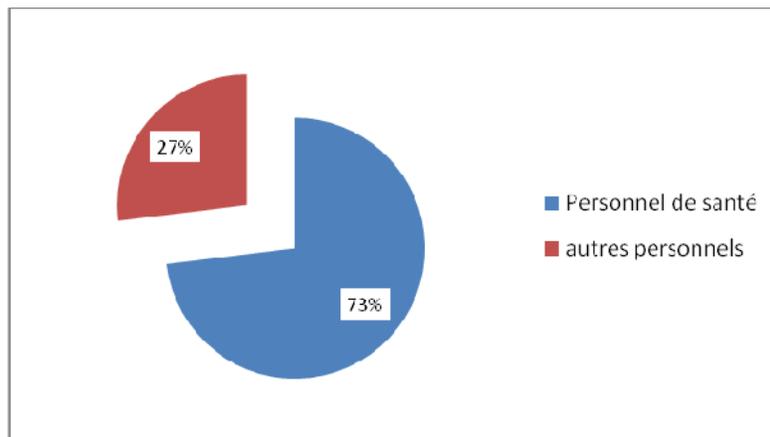


Figure 25: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région Mopti

La proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) représente les 2/3 de l'ensemble du personnel dans la région de Mopti.

Tableau XX: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Mopti

Catégorie	Source de salaire (Nombre)								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	58	37	11	2	0	4	0	12	124
Cadre B2 (Personnel de Santé)	114	61	3	5	0	0	0	1	184
Cadre B1 (Personnel de Santé)	112	129	48	19	0	0	0	0	308
Cadre C (Personnel de Santé)	6	2	0	0	0	0	0	0	8
Cadre D (Personnel de Santé)	18	19	0	51	0	0	0	0	88
Sous-total	308	248	62	77	0	4	0	13	712
Cadre A (Autres Personnel)	8	2	0	0	0	0	0	0	10
Cadre B2 (Autres Personnel)	12	20	17	0	0	0	0	0	49
Cadre B1 (Autres Personnel)	21	15	0	0	0	0	0	0	36
Cadre C (Autres Personnel)	34	21	18	4	0	0	0	3	80
Cadre D et E (Autres Personnel)	31	23	15	3	13	4	0	0	89
Sous-total	106	81	50	7	13	4	0	3	264
Total Mopti	414	329	112	84	13	8	0	16	976
Hôpital Mopti									
Cadre A (Personnel de Santé)	56	2	4	0	4	0	0	0	66
Cadre B2 (Personnel de Santé)	26	0	6	0	1	0	0	0	33
Cadre B1 (Personnel de Santé)	13	0	6	0	3	0	0	0	22
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	95	2	16	0	8	0	0	0	121

Catégorie	Source de salaire (Nombre)								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Cadre A (Autres Personnel)	4	2	0	0	0	0	0	0	6
Cadre B2 (Autres Personnel)	3	1	5	0	0	0	0	0	9
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	8	0	0	0	8
Cadre C (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D et E (Autres Personnel)	6	0	0	0	17	0	0	0	23
Sous-total	13	3	5	0	25	0	0	0	46
Total H Mopti	108	5	21	0	33	0	0	0	167
Total général	522	334	133	84	46	8	0	16	1143

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTÉ : contractuels des collectivités et des Fonds PPTÉ

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Mopti, le personnel de la catégorie A représente 17% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 69% et la catégorie C et D 13% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital de Mopti, la catégorie A représente 55% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 45%.

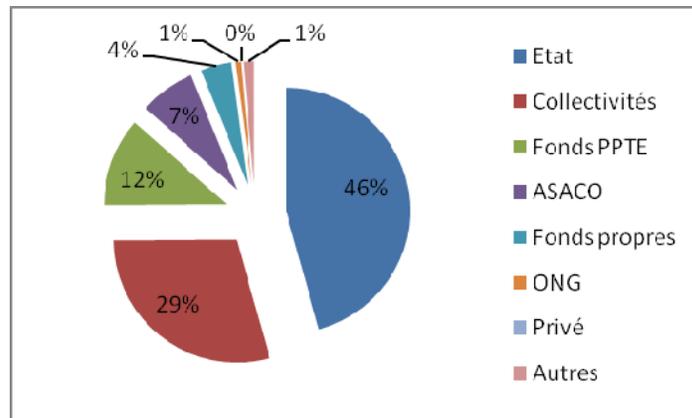


Figure 26: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Mopti

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 41% du personnel dans la région de Mopti contrairement aux Fonds propres qui ne représentent que 5% de l'effectif.

5.3.2.8. REGION DE TOMBOUCTOU

Tableau XXI: Répartition du personnel dans la région de Tombouctou

Qualifications	DRS et Districts Sanitaires					DRS T bouctou	Hopital	Total
	Diré	Goundam	Gourma Rharous	Niafunké	Tombouctou			
Médecin	4	5	2	11	4	4	6	36
Pharmacien	1	0	0	0	0	2	13	16
Sage-Femme	5	3	0	7	5	2	31	53
Inf. Obst.	6	5	0	6	12	0	6	35
Inf. Spécialisés (AM)	2	1	0	0	0	1	28	32
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	8	8	7	13	7	2	0	45
Inf SP, Inf. Labo	14	14	13	14	13	1	2	71
Matrone/ATR	2	4	6	20	7	0	0	39
Aide Soignant/Vaccinateur	7	2	0	8	1	0	0	18
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0	3	3
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	1	1
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	20	20
Gestionnaire	2	2	1		1	3	6	15
Informaticiens	0	0	0	0	0	0	0	0
Sécretaire/Attaché et Adjoint Ad.	0	0	0	0	1	1	1	3
Personnel d'appui	12	25	16	20	39	10	52	174
Autres	2	3	2	4	2	3	24	40
Total	65	72	47	103	92	30	193	602

D'après le tableau XXI, le district sanitaire de Gourma Rharous est le moins doté en personnel de santé.

Tableau XXII: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Tombouctou

District/Corps	Diré	Goundam	Gourma Rharous	Niafunké	Tombouctou	Total
Médecin	4	5	2	11	14	36
SF, IO	11	8	0	13	56	88
Infirmier (AM, TSS, TS)	24	23	20	27	54	148
Personnel de santé	39	36	22	51	124	272
Pop. 2016	139136	187662	139214	230325	155662	851999
Ratio	2,8	1,9	1,6	2,2	8,0	3,2

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

D'après le tableau XXII, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 3,2 dans la région de Tombouctou. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore très faible dans le district sanitaire de Gourma Rharous.

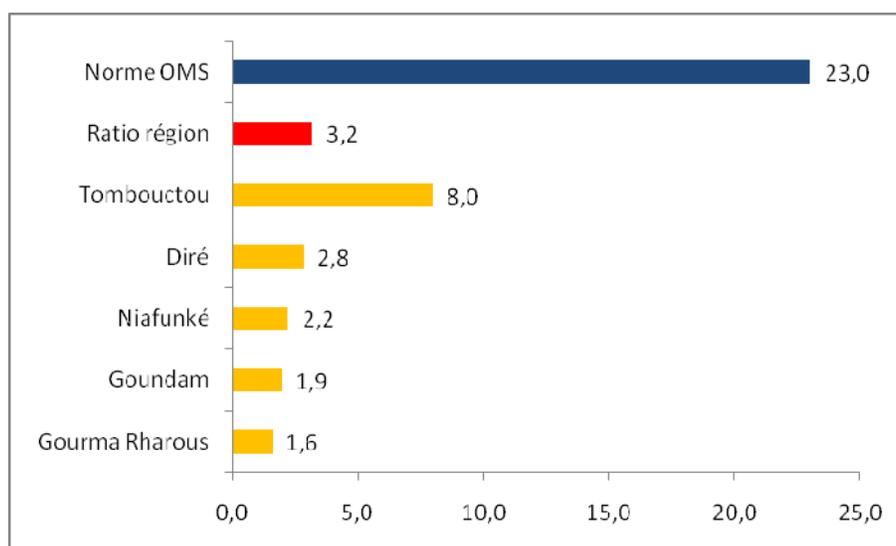


Figure 27: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Tombouctou

Le district sanitaire de Tombouctou a le ratio le plus élevé par rapport au reste de la région.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 23 677 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 9 682 habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 5 757 habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

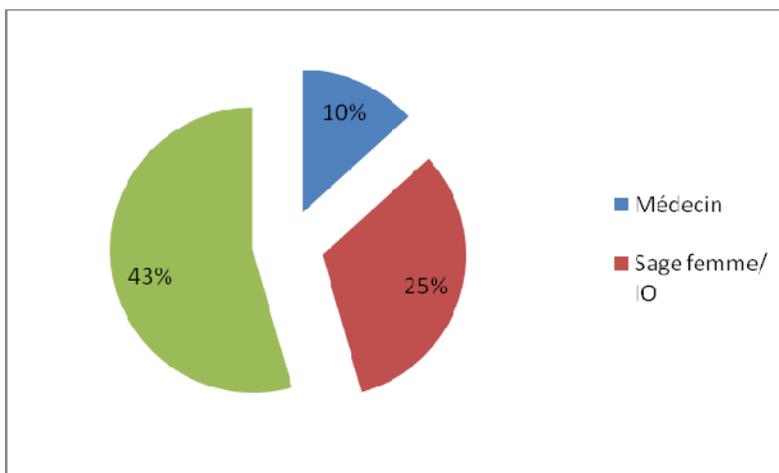


Figure 28: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Tombouctou

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Tombouctou.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) se présente comme suit :

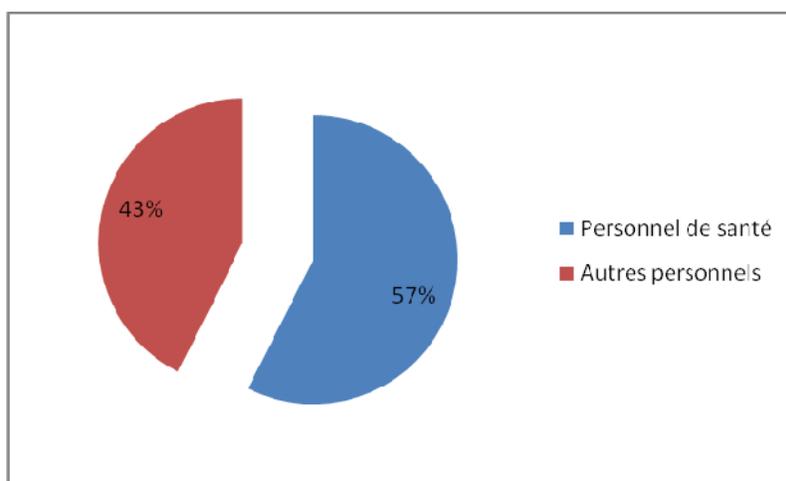


Figure 29: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Tombouctou

La proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) représente plus de la moitié de l'ensemble du personnel dans la région de Tombouctou.

Tableau XXIII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Tombouctou

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	25	0	0	0	3	2	0	7	37
Cadre B2 (Personnel de Santé)	64	0	0	0	0	3	0	0	67
Cadre B1 (Personnel de Santé)	53	33	0	0	0	2	0	0	88
Cadre C (Personnel de Santé)	12	0	0	0	0	0	0	0	12
Cadre D (Personnel de Santé)	23	19	0	14	0	0	0	0	56
Sous-total	177	52	0	14	3	7	0	7	260
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B2 (Autres Personnel)	9	7	0	0	0	0	0	0	16
Cadre B1 (Autres Personnel)	11	5	0	0	0	0	0	0	16
Cadre C (Autres Personnel)	21	8	13	0	0	0	0	14	56
Cadre D et E (Autres Personnel)	14	13	17	0	0	0	0	17	61
Sous-total	55	33	30	0	0	0	0	31	149
Total Tombouctou	232	85	30	14	3	7	0	38	409
Hôpital Tombouctou									
Cadre A (Personnel de Santé)	17	0	0	0	9	10	0	12	48
Cadre B2 (Personnel de Santé)	39	13	0	0	1	6	0	0	59
Cadre B1 (Personnel de Santé)	3	0	0	0	1	4	0	0	8
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	5	1	0	0	9	21	0	0	36
Sous-total	64	14	0	0	20	41	0	12	151
Cadre A (Autres Personnel)	2	0	0	0	0	1	0	0	3
Cadre B2 (Autres Personnel)	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Personnel)									
Cadre B1 (Autres Personnel)	4	0	0	0	4	0	0	0	8
Cadre C (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D et E (Autres Personnel)	10	0	0	0	13	7	0	0	30
Sous-total	17	0	0	0	17	8	0	0	42
Total Tbouctou H	81	14	0	0	37	49	0	12	193
Total général	313	99	30	14	40	56	0	50	602

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Mopti, le personnel de la catégorie A représente 14% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 60% et la catégorie C et D 27% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital de Mopti, la catégorie A représente 32% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 44%.

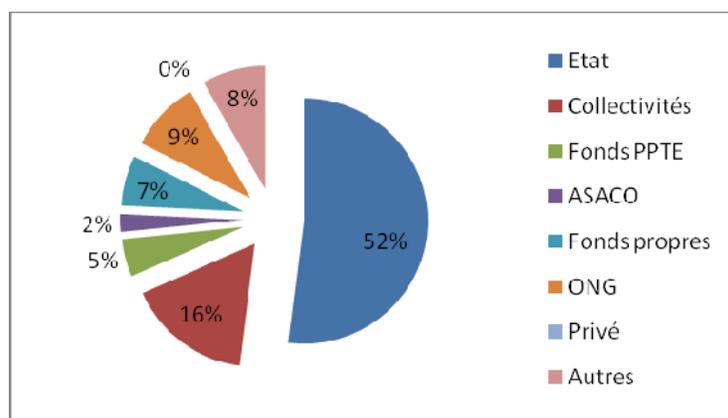


Figure 30 : Répartition du personnel par source de financement dans la région de Tombouctou

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 52% du personnel dans la région de Tombouctou contrairement aux Fonds propres qui ne représentent que 7% de l'effectif

5.3.2.9. REGION DE GAO

Tableau XXIV: Répartition du personnel dans la région de Gao

Qualifications	Districts Sanitaires			DRS Gao	Hôpital Gao	Total Gao
	Ansongo	Bourem	Gao			
Médecin	4	4	7	6	13	34
Pharmacien	0	0	1	0	1	2
Sage Femme	4	3	5	2	2	16
Inf. Obst.	9	5	16	0	10	40
Inf. Spécialisés (AM)	1	0	0	3	6	10
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	4	6	7	0	14	31
Inf SP, Inf. Labo	22	7	45	0	9	83
Matrone/ATR	6	4	2	0	0	12
Aide Soignant/Vaccinateur	12	3	3	0	0	18
Ing Sanitaire	0	0	0	1	0	1
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0		0
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	1	1	2	2	2	8
Informaticiens	0	0	0	0	0	0
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	0	0	0	1	0	1
Personnel d'appui	15	21	14	12	11	73
Autres	0	1	1	2	0	4
Total	78	55	103	29	86	351

D'après le tableau XXIV, le district sanitaire de Bourem est le moins doté en personnel de santé.

Tableau XXV: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Gao

District/Corps	Ansongo	Bourem	Gao	Total
Médecin	4	4	26	34
Infirmier (AM, TSS, TS)	14	11	56	81
SF, IO	10	5	35	50
Personnel de santé	28	20	117	165
Pop. 2016	166 435	145 981	301 954	614370
Ratio	1,7	1,4	3,9	2,7

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

D'après le tableau n° XXV, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 2,7 dans la région de Gao. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore très faible dans le district sanitaire de Bourem.

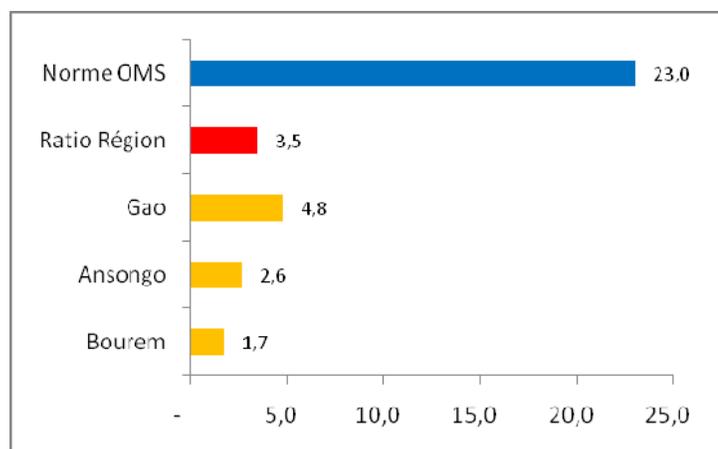


Figure 31: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Gao

Le district sanitaire de Gao a le ratio le plus élevé par rapport au reste de la région avec 4,8.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 18 070 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 7 585 habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 12 287 habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

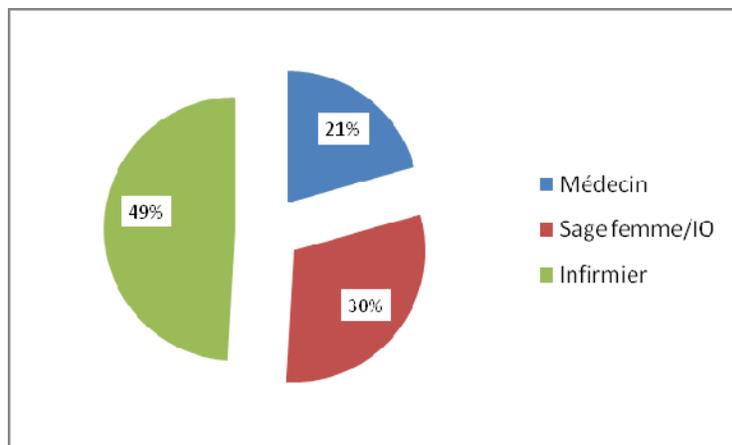


Figure 32: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Gao

La proportion des infirmiers représente 49% des professionnels de santé dans la région de Gao.

Sur l'effectif total, tout corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

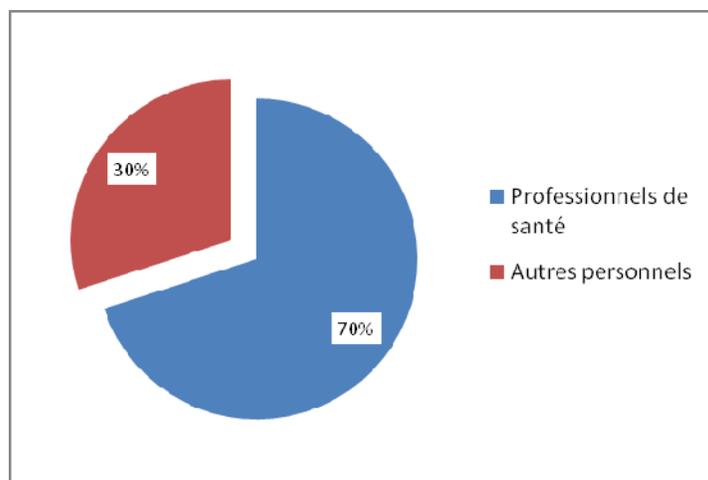


Figure 33: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Gao

La proportion des professionnels de santé représente plus de la moitié de l'ensemble du personnel dans la région de Gao.

Tableau XXVI: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Gao

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	26	1	0	0	0	15	0	0	42
Cadre B2 (Personnel de Santé)	33	1	0	0	0	0	0	0	34
Cadre B1 (Personnel de Santé)	45	74	10	0	0	0	0	0	129
Cadre C (Personnel de Santé)	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Cadre D (Personnel de Santé)	26	0	0	0	0	0	0	0	26
Sous-total	133	76	10	0	0	15	0	0	234
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B2 (Autres Personnel)	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Cadre B1 (Autres Personnel)	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Cadre C (Autres Personnel)	11	0	0	0	0	0	0	0	11
Cadre D et E (Autres Personnel)	34	0	0	0	0	0	0	0	34
Sous-total	49	0	0	0	0	0	0	0	49
Total Gao	182	76	10	0	0	15	0	0	283
Hôpital Gao									
Cadre A (Personnel de Santé)	20	0	0	0	0	0	0	0	20
Cadre B2 (Personnel de Santé)	16	0	0	0	0	0	0	0	16
Cadre B1 (Personnel de Santé)	18	0	0	0	0	0	0	0	18
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	54	0	0	0	0	0	0	0	54
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B2 (Autres Personnel)	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C (Autres Personnel)	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Cadre D et E (Autres Personnel)	5	0	0	0	0	0	0	0	5
Sous-total	14	0	0	0	0	0	0	0	14
Total H Gao	68	0	0	0	0	0	0	0	68
Total général	250	76	10	0	0	15	0	0	351

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Gao, le personnel de la catégorie A représente 18% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 70% (DRS, districts sanitaires).

A l'hôpital de Gao, la catégorie A représente 37% de l'effectif du personnel de la structure, les catégories B1 et B2, 63%.

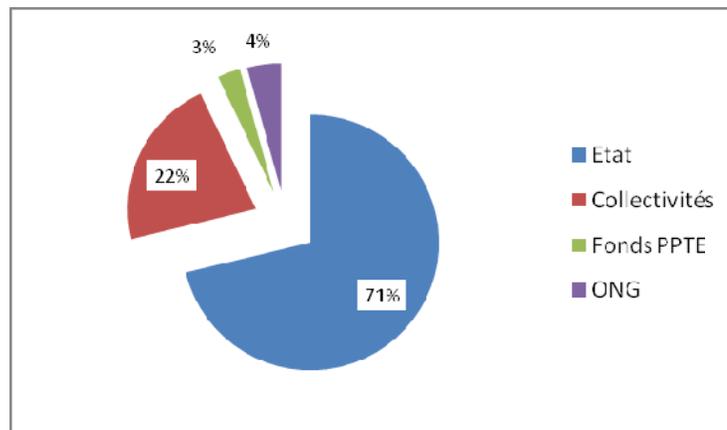


Figure 34: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Gao

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 71% du personnel et les collectivités territoriales 22% de l'effectif dans la région de Gao.

5.3.2.10. REGION DE KIDAL

Tableau XXVII: Répartition du personnel dans la région de Kidal

Qualifications	Districts Sanitaires				DRS Kidal	Total Kidal
	Abeibara	Kidal	Tessalit	Tin-Essako		
Médecin	2	2	2	1	7	14
Pharmacien	0	1	0	0	2	3
Sage Femme	0	5	0	1	2	8
Inf. Obst.	0	5	1	0	3	9
Inf. Spécialisés (AM)	1	1	0	0	0	2
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	3	7	4	0	5	19
Inf SP, Inf. Labo	10	16	6	4	0	36
Matrone/ATR	0	0	0	0	0	0
Aide Soignant/Vaccinateur	1	0	1	1	0	3
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	0
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	0	0	0	0	3	3
Informaticiens	0	0	0	0	0	0
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	0	0	0	0	1	1
Personnel d'appui	0	3	2	1	9	15
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	17	40	16	8	32	113

D'après le tableau XXVII, le district sanitaire de Tin-Essako est le moins doté en personnel de santé.

Tableau XXVIII: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Kidal

District/Corps	Abeibara	Kidal	Tessalit	Tin-Essako	Total
Méd	2	9	2	1	14
SF, IO	0	15	1	1	17
Infirmier (AM, TSS, TS)	14	29	10	4	57
Personnel de santé	16	53	13	6	88
Pop. 2016	13078	42069	42069	10141	107357
Ratio	12,2	12,6	3,1	5,9	8,2

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

D'après le tableau n° XXVIII, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 8,2 dans la région de Kidal. Ce ratio est faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est faible dans le district sanitaire de Tessalit.

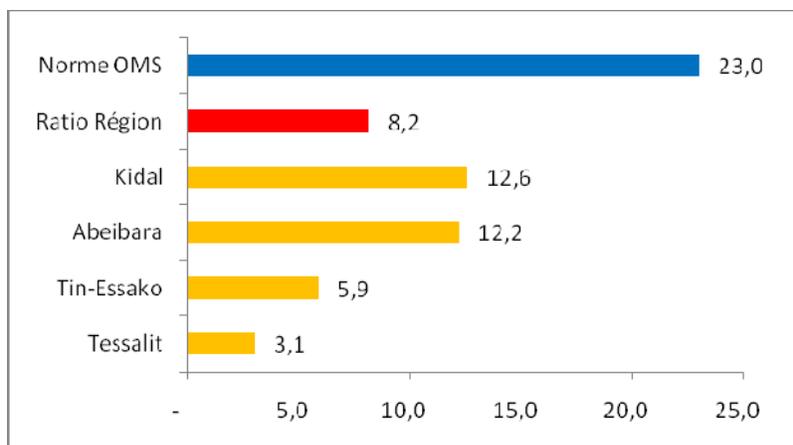


Figure 35: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Kidal

Les districts sanitaires d'Abeibara et de Kidal ont les ratios les plus élevés par rapport au reste de la région.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 7 668 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 6 315 habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 1 883 habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

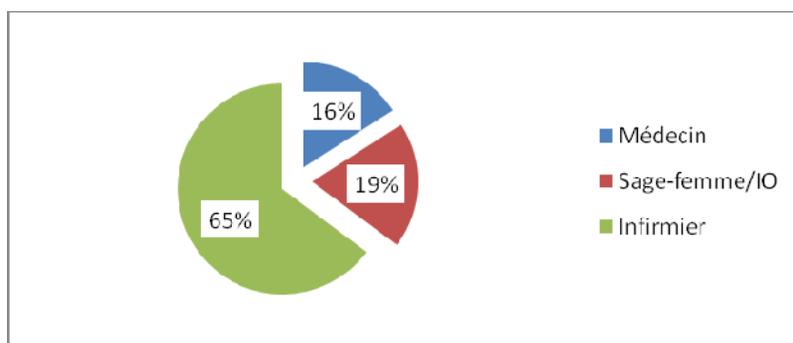


Figure 36: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Kidal

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Kidal.

Sur l'effectif total, tout corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

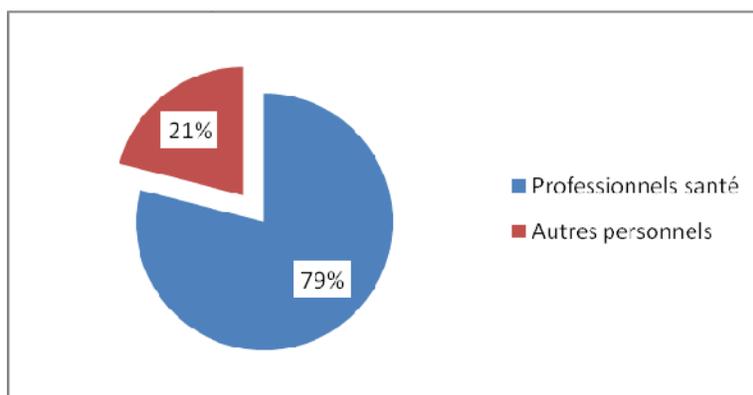


Figure 37: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Kidal

La proportion des professionnels de santé représente plus des 2/3 de l'ensemble du personnel dans la région de Kidal.

Tableau XXIX: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Kidal

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel Santé)	17	2	0	0	0	0	0	0	19
Cadre B2 (Personnel Santé)	35	4	0	0	0	0	0	4	43
Cadre B1 (Personnel Santé)	30	0	0	0	0	0	0	13	43
Cadre C (Personnel Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel Santé)	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Sous-total	90	6	0	0	0	0	0	17	113
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B2 (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Cadre D et E (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-toatl	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Kidal	90	6	0	0	0	0	0	17	113

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTÉ : contractuels des collectivités et des Fonds PPTÉ

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Kidal, le personnel de la catégorie A représente 17% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 76% (DRS, districts sanitaires).

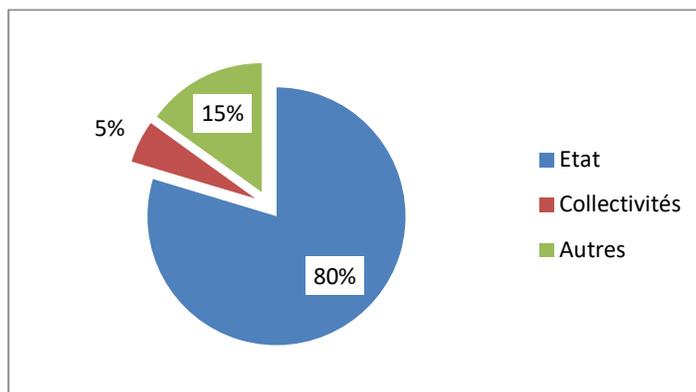


Figure 38: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Kidal

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 80% du personnel dans la région de Kidal contrairement aux Collectivités qui ne représentent que 5% de l'effectif.

5.3.2.11. REGION DE TAOUDENIT

Tableau XXX: Répartition du personnel dans la région de Taoudenit

Qualifications	DRS et Districts Sanitaires						DRS Taoudenit	Total Taoudenit
	Ahouratt	Al-Ourche	Araouane	Bou-Djebeha	Foum-Elba	Taoudenit		
Médecin	0	0	0	0	1	0	2	3
Pharmacien	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage Femme	0	0	0	0	0	0	0	0
Inf. Obst.	1	0	1	0	0	1	1	4
Inf. Spécialisés (AM)	0	0		0	0	0	0	0
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	1	0	0	0	1	0	0	2
Inf SP, Inf. Labo	2	2	1	2	1	1	1	10
Matrone/ATR	0	1	0	1	0	0	0	2
Aide Soignant/Vaccinateur	0	1	1	1	0	1	0	4
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0	0	0
TS action social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Informaticiens	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel d'appui	0	0	0	2	0	0	1	3
Total	4	4	3	6	3	3	5	28

D'après le tableau n°XXX, le district sanitaire d'Araouane, Foum-Elba et Taoudenit sont les moins dotés en personnel de santé.

Tableau XXXI: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Taoudenit

District/Corps	Achouratt	Al-Ourche	Araouane	Bou-Djebeha	Foum-Elba	Taoudénit	Total
Médecin	0	0	0	0	1	2	3
SF, IO	1	0	1	0	0	2	4
Infirmier (AM, TSS, TS)	3	2	1	2	2	2	12
Personnel de santé	4	2	2	2	3	6	19
Pop. 2016	29700,05	49109,37	27304,27	30738,29	15617	22378	174847
Ratio	1,3	0,4	0,7	0,7	1,9	2,7	1

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

Dans la région de Taoudenit, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 1. Ce ratio est très faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est encore plus faible dans les districts sanitaires d'Al-Ourche, Araouane, Bou-Djebeha.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 7 668 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 6 315 habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 1 883 habitants (1 pour 5 000 habitants).

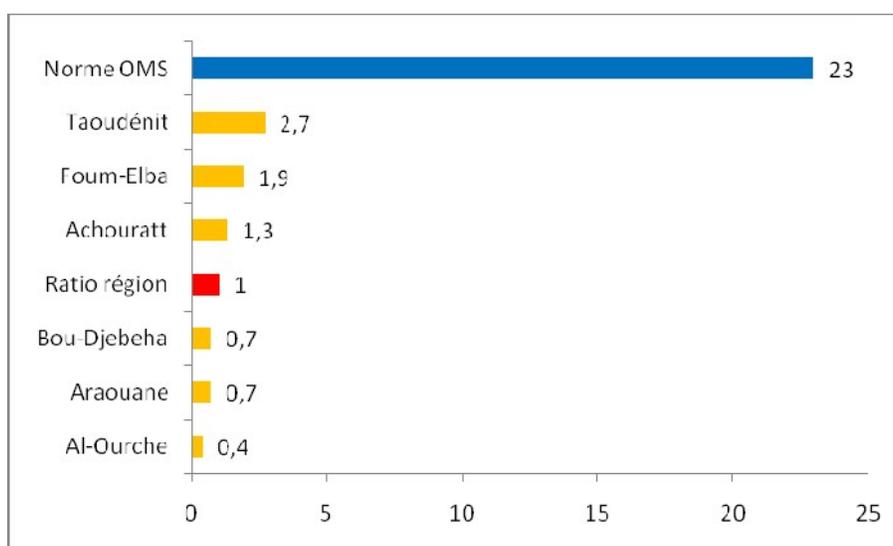


Figure 39: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Taoudenit

Le district sanitaire de Taoudenit a le ratio le plus élevé par rapport au reste de la région.

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

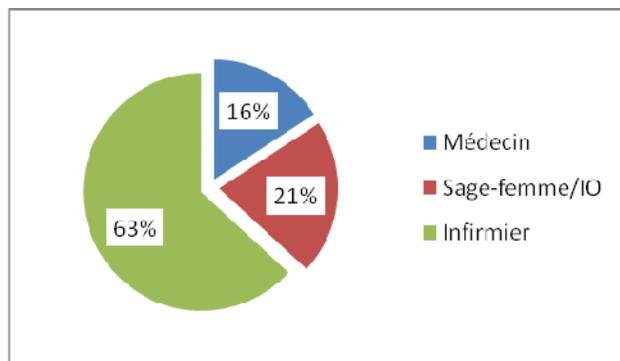


Figure 40: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans la région de Taoudenit

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Taoudenit.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

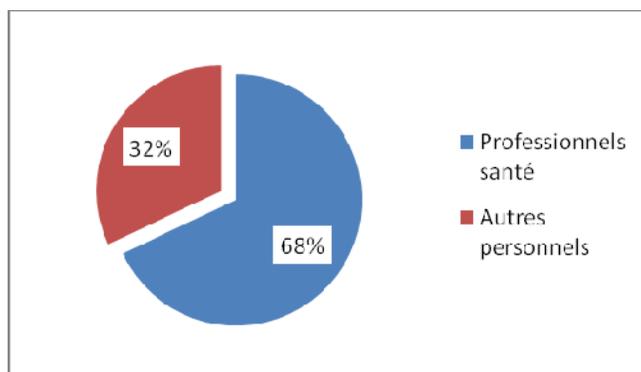


Figure 41: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) dans la région de Taoudenit

La proportion des professionnels de santé représente les 2/3 de l'ensemble du personnel dans la région de Taoudenit.

Tableau XXXII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Taoudénit

Catégorie	Source de salaire								
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	TOTAL
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	3	0	0	0	0	1	0	0	4
Cadre B2 (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	3	0	0	3
Cadre B1 (Personnel de Santé)	2	1		1		8	0	0	12
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	1	0	0	6	0	0	0	0	7
Sous-total	6	1	0	7	0	12	0	0	26
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B2 (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D et E (Autres Personnel)	1	0	0	1	0	0	0	0	2
Sous-total	1	0	0	1	0	0	0	0	2
Total Taoudénit	7	1	0	8	0	12	0	0	28

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Taoudénit, le personnel de la catégorie A représente 15% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 58% (DRS, districts sanitaires).

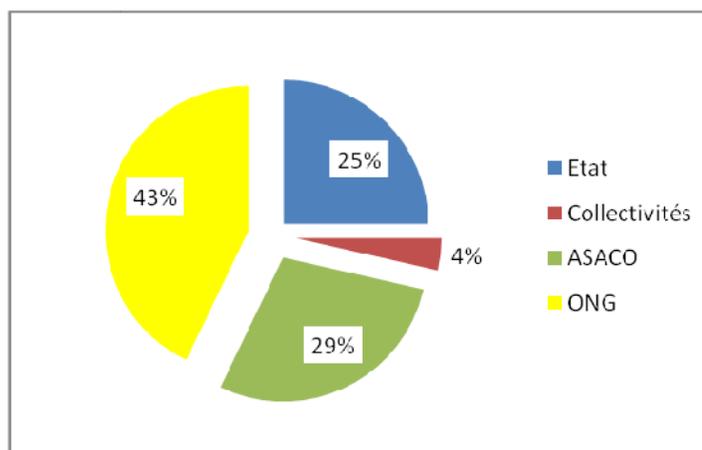


Figure 42: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Taoudénit

Les ONG sont les plus grands pourvoyeurs d'emploi avec 43% du personnel dans la région de Taoudénit contrairement aux Collectivités qui ne représentent que 4% de l'effectif.

5.3.2.12. REGION DE MENAKA

Tableau XXXIII: Répartition du personnel dans la région de Ménaka

Qualifications	DRS et Districts Sanitaires				DRS Ménaka	Total Ménaka
	Anderaboukane	Inekar	Ménaka	Tidermene		
Médecin	0	0	7	0	3	10
Pharmacien	0	0	0	0	0	0
Sage Femme	0	0	4	1	0	5
Inf. Obst.	2	1	2	0	0	5
Inf. Spécialisés (AM)	0	0	2	0	6	8
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	4	0	4	0	2	10
Inf SP, Inf. Labo	3	3	16	3	0	25
Matrone/ATR	0	0	2	0	0	2
Aide-Soignant/Vaccinateur	1	0	1	1	0	3
Ing Sanitaire	0	0	0	0	0	0
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	0	0	0	0
Administrateur, Gestionnaire RH	0	0	0	0	0	0
TS action social et Assimilés	0	0	1	0	0	1
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	0	0	2	0	0	2
Informaticiens	0	0	0	0	0	0
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	0	0	0	0	0	0
Personnel d'appui	4	0	8	0	0	12
Total	14	4	49	5	11	83

D'après le tableau XXXIII, le district sanitaire d'Inekar est le moins doté en personnel de santé.

Tableau XXXIV: Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage-femme) pour 10 000 hbts par district sanitaire par district sanitaire dans la région de Ménaka

District/Corps	Anderaboukane	Inekar	Ménaka	Tidermene	Total
Médecin	0	0	10	0	10
SF, IO	2	1	6	1	10
Infirmier (AM, TSS, TS)	7	3	30	3	43
Personnel de santé	9	4	46	4	63
Pop. 2016	14767	5478	46601	3784	70630
Ratio	6,1	7,3	9,9	10,6	8,9

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

Dans la région de Ménaka, le ratio professionnel de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants est de 8,9. Ce ratio est faible par rapport à la norme de l'OMS (23 professionnels de santé pour 10 000 habitants). Il est faible dans le district sanitaire d'Anderaboukane avec un ratio de 6,1.

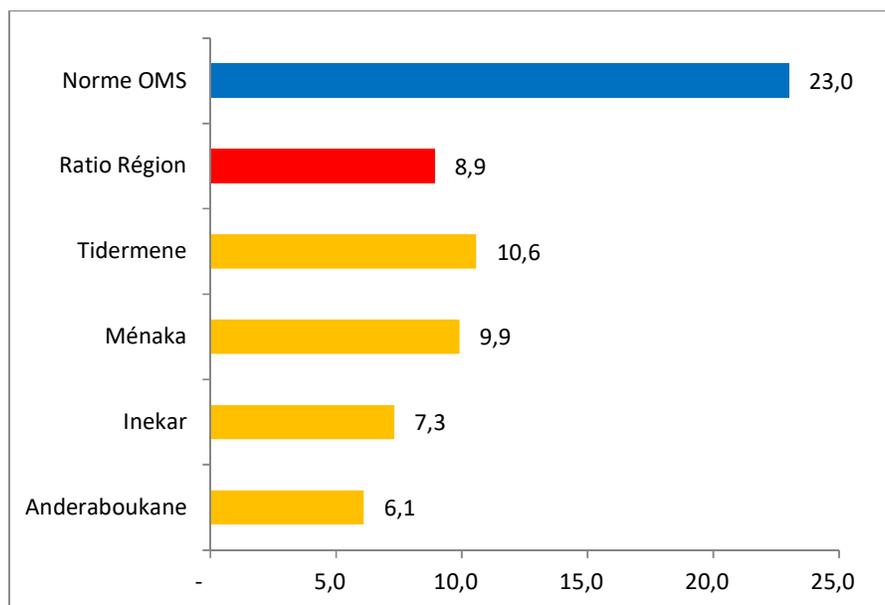


Figure 43 : Ratio professionnels de santé (médecin, infirmier et sage femme) pour 10 000 habitants par district sanitaire dans la région de Ménaka

Le district sanitaire de Tidermene a le ratio le plus élevé par rapport au reste de la région.

Dans cette même région, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 7 063 habitants (1 pour 10 000 habitants) ;
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 7 063 habitants (1 pour 5 000 habitants) ;
- 1 Infirmier pour 1 643 habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

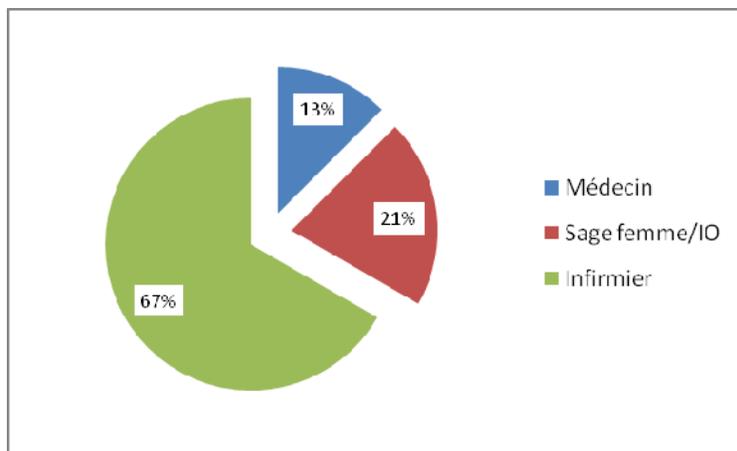


Figure 44: Proportion des professionnels de santé (médecin, infirmier, sage femme) dans la région de Ménaka

La proportion des infirmiers représente plus de la moitié des professionnels de santé dans la région de Ménaka.

Sur l'effectif total, tout corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

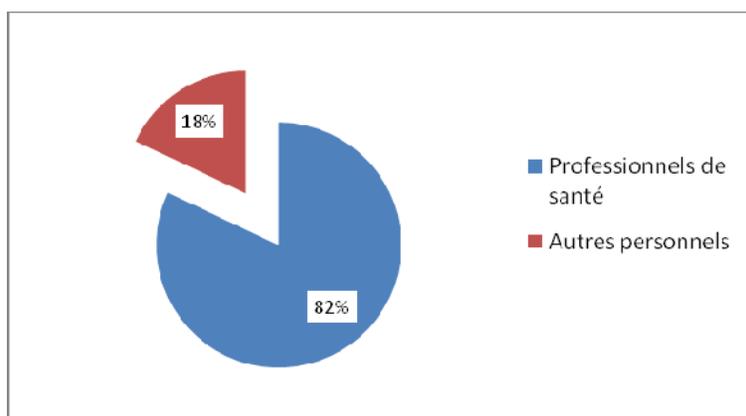


Figure 45: Proportion des professionnels de santé dans la région de Ménaka

La proportion des professionnels de santé représente 82% de l'ensemble du personnel dans la région de Ménaka.

Tableau XXXV: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement dans la région de Ménaka

Catégorie	Source de salaire								TOTAL
	Etat	Collectivités	Fonds PPTTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
DRS et Districts Sanitaires									
Cadre A (Personnel de Santé)	12	0	1	0	0	2	0	0	15
Cadre B2 (Personnel de Santé)	9	0	1	3	0	1	0	0	14
Cadre B1 (Personnel de Santé)	11	13	1	3	0	2	0	0	30
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	5	3	0	9	0	1	0	0	18
Sous-total	37	16	3	15	0	6	0	0	77
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre B2 (Autres Personnel)	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre C (Autres Personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre D et E (Autres Personnel)	1	2	0	0	2	0	0	0	5
Sous-total	1	3	0	0	2	0	0	0	6
Total général	38	19	3	15	2	6	0	0	83

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Privé : personnels payés par les structures privées

Autres : autres sources de financement non indiquées dans le tableau

Parmi les professionnels de santé de la région de Ménaka, le personnel de la catégorie A représente 19% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 57% (DRS, districts sanitaires).

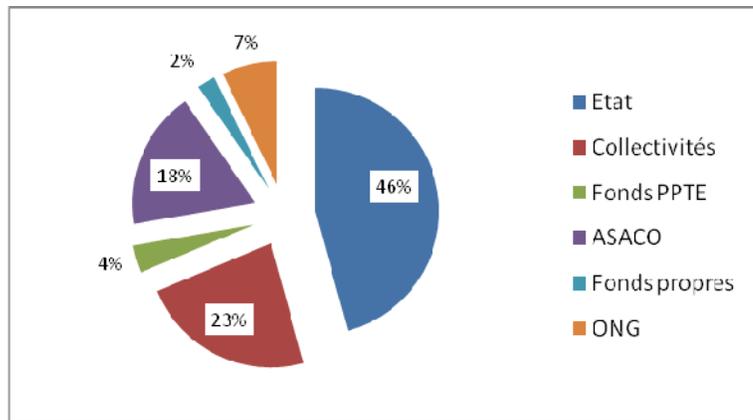


Figure 46: Répartition du personnel par source de financement dans la région de Ménaka

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 46% et 23% pour les collectivités territoriales dans la région de Ménaka.

5.3.2.13. DISTRICT DE BAMAKO

Tableau XXXVI: Répartition du personnel des districts sanitaires de Bamako et la DRS

Qualifications	Districts Sanitaires						DRS Bamako	Total Bamako
	Commune 1	Commune 2	Commune 3	Commune 4	Commune 5	Commune 6		
Médecin	71	32	49	49	64	54	20	339
Pharmacien	3	1	1	1	1	1	5	13
Sage Femme	92	53	67	81	108	100	6	507
Inf. Obst.	47	27	27	40	65	65	0	271
Inf. Spécialisés (AM)	23	20	19	18	31	31	3	145
IDE, Inf. Labo, TS Hyg	46	43	49	33	37	48	5	261
Inf SP, Inf. Labo	55	34	42	45	74	62	0	312
Matrone/ATR	20	13	6	6	21	9	0	75
Aide-Soignant/Vaccinateur	57	54	21	43	55	38	0	268
Ing Sanitaire	3	1	0	0	1	1	4	10
Administrateur (Civil, action social et RH)	0	0	1	3	0	1	0	5
Administrateur, Gestionnaire RH	2	2	2	2	1	2	4	15
TS action social et Assimilés	6	1	0	0	0	0	0	7
Tech Action Social et Assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0
Gestionnaire	29	16	12	20	28	33	5	143
Informaticiens	1	1	1	1	1	1	2	8
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	6	2	4	5	5	6	6	34
Personnel d'appui	60	36	32	57	54	52	23	314
Autres	5	1	16	9	1	1	1	34
Total	526	337	349	413	547	505	84	2761

Le tableau XXXVI fait ressortir un nombre élevé de personnel en charge de la santé maternelle et infantile dans la commune 5 par rapport au reste des communes de Bamako.

Tableau XXXVII: Répartition du personnel des EPH de Bamako

Qualifications	CHU ME Le Luxembourg	CHU CHU-CNOS	CHU IOTA	CHU du MALI	CHU Gabriel TOURE	CHU du POINT G	Total EPH
Médecins	30	20	19	49	101	112	331
Pharmaciens	1	1	1	2	1	6	12
Sages-femmes	12	0	0	5	29	19	65
Infirmières Obstétriciennes	7	0	0	2	12	7	28
Assistants médicaux	22	30	38	36	86	54	266

Qualifications	CHU ME Le Luxembourg	CHU CHU-CNOS	CHU IOTA	CHU du MALI	CHU Gabriel TOURE	CHU du POINT G	Total EPH
TSS	31	20	4	47	51	52	205
TS	24	11	3	26	97	49	210
Matrones	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	16	20	1	2	35	42	116
Administrateur Civil & Assimilé	5	3	2	5	20	11	46
Finance Comptabilité	20	12	16	19	39	25	131
Technicien Sup. Action Sociale & Assimilé	3	0	0	2	2	15	22
Ingénieur Sanitaire	0	0	0	3	1	1	5
Ingénieur Informaticien/ Industrie et mine	1	0	0	2	3	2	8
Personnel de maintenance	5	4	7	4	9	16	45
Secrétaire de direction	12	5	12	8	18	27	82
Personne d'appui	10	22	11	24	132	125	324
autres	30		10				40
Total	229	148	124	236	636	563	1936

Tableau XXXVIII: Répartition du personnel des structures centrales de Bamako

Qualifications	Qualifications									Total
	EPST	EPA	EPIC	Services Centraux	Programmes	Organismes Personnalises	Services Rattachés	Ministère		
Médecin	82	7	0	84	15	57	14	9		268
Pharmacien	31	0	2	28	1	8	0	1		71
Sage Femme	0	0	0	21	1	1	0	0		23
Inf. Obst.	0	0	0	0	0	0	0	0		0
AM	46	5	0	46	7	7	8	3		122
TSS	27	0	5	5	1	11	0	0		49
TS	13	0	2	5	1	17	1	0		39
Ing Sanitaire	26	0	1	11	1	1	2	1		43
Administrateur (Civil et Assimilés)	12	1	1	23	2	1	16	4		60
Administrateur, Gestionnaire RH	3	1	0	7	0	0	0	1		12
Tech Action Social et Assimilés	2	3	0	1	2	0	17	0		20
Gestionnaire	63	5	10	89	5	9	8	4		193
Informaticiens	9	2	2	13	0	1	1	1		29
Secrétaire/Attaché et Adjoint Ad.	41	2	2	40	3	7	11	13		119
Personnel d'appui	109	10	69	123	9	12	41	22		395
Autres	86	0	2	27	4	1	0	1		121
Total	548	33	96	523	52	133	119	60		1 564

NB : Ingénieur sanitaire : Biologiste, et Ingénieur biomédicale

Administrateur civil et assimilés : administrateur civil, administrateur, juriste, administrateur de l'action sociale, administrateur des arts et de la culture

Gestionnaire : inspecteur des finances/impôts/trésor/services économiques, Contrôleur des finances/impôts/finances/trésor/services économiques, Comptable, Aide comptable

Personnel d'appui : standardiste, Planton, Chauffeur, Ronéotypiste, Manœuvre, Matrone, Technicien de surface

D'après le Tableau XXXVIII, le constat est qu'il y a un nombre élevé de médecin dans les structures d'administration et de gestion.

Tableau XXXIX: Ratio professionnels de santé pour 10 000 hbts du district de Bamako

District/Corps	Commune 1	Commune 2	Commune 3	Commune 4	Commune 5	Commune 6	Total
Médecin	71	152	181	79	64	103	650
SF, IO	139	121	120	140	173	172	865
Infirmier (AM, TSS, TS)	124	376	326	173	142	250	1391
Personnel de santé	334	649	627	392	379	525	2906
Pop. 2016	423637	201842	162772	379024	523748	593976	2284999
Ratio	7,9	32,2	38,5	10,3	7,2	8,8	12,7

NB : Ce ratio ne tient pas compte du personnel du secteur privé car la répartition par district sanitaire de ce personnel n'est pas disponible.

Le personnel des structures centrales de Bamako n'est pas pris en compte dans les ratios, c'est le personnel des hôpitaux et des districts sanitaires de Bamako qui y sont comptabilisés.

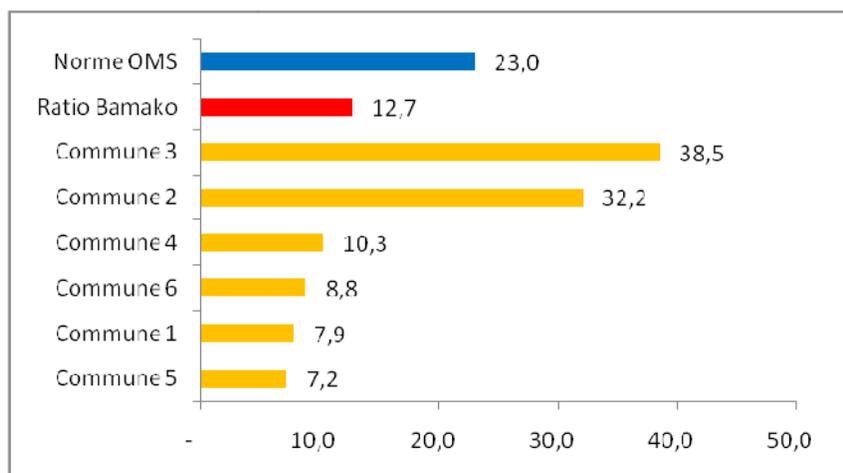


Figure 47: Ratio professionnels de santé pour 10 000 habitants du district de Bamako

Les ratios très élevés de la commune III et II s'expliquent par le fait que les professionnels du CHU-CNOS, IOTA, Gabriel Touré, Point G et DRS en plus de ceux des districts sanitaires concernés y sont pris en compte.

Les professionnels de santé de l'hôpital du Mali et du district sanitaire sont comptabilisés dans le ratio de la commune VI.

Aussi, les professionnels de santé de l'hôpital Luxembourg et du district sanitaire sont comptabilisés dans le ratio de la commune IV.

Dans le district de Bamako, les ratios selon les anciennes méthodes de calcul sont les suivants :

- 1 Médecin pour 3 515 habitants (1 pour 10 000 habitants)
- 1 Sage-femme et Infirmière Obstétricienne pour 2 642 habitants (1 pour 5 000 habitants)
- 1 Infirmier pour 1 643 habitants (1 pour 5 000 habitants).

Sur l'effectif des professionnels de santé (Médecin, Sage-femme et Infirmier), les proportions sont respectivement les suivantes :

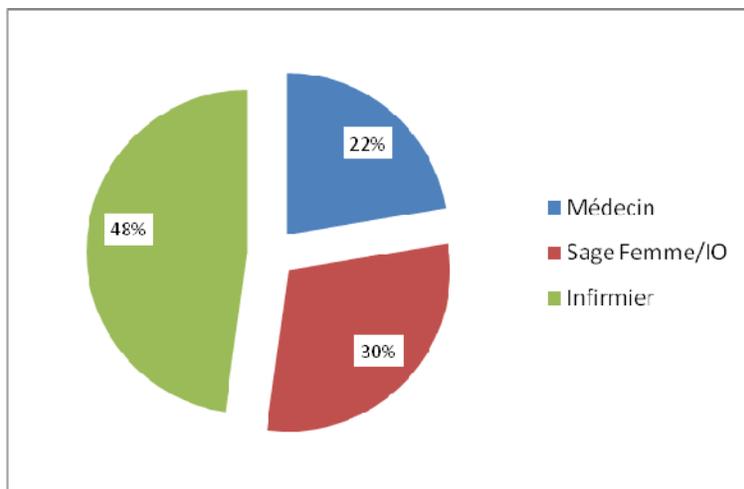


Figure 48: Proportion des professionnels de santé (Médecin, SF/IO, Infirmier) dans les districts sanitaires et les hôpitaux de Bamako

La proportion des infirmiers est plus élevée par rapport aux autres professionnels de santé dans le district de Bamako avec 48%.

Sur l'effectif total, tous corps confondus, la proportion des professionnels de santé se présente comme suit :

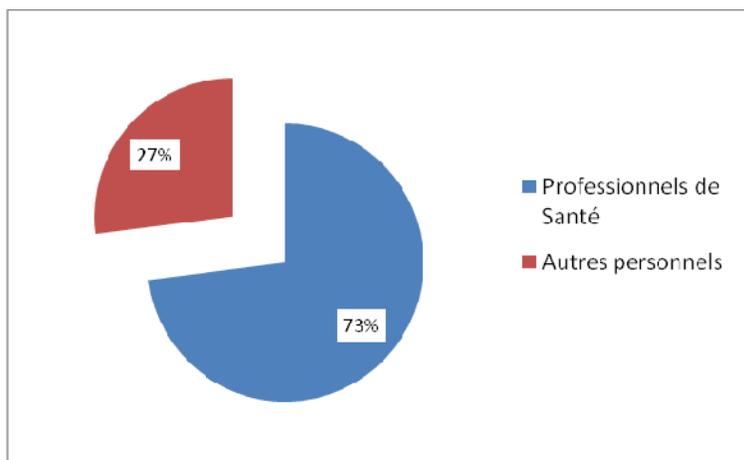


Figure 49: Proportion des professionnels de santé dans les districts sanitaires et les hôpitaux de Bamako

La proportion des professionnels de santé représente les 73% de l'ensemble du personnel dans le district de Bamako.

Tableau XL: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement des districts sanitaires et de la DRS de Bamako

Catégorie	Source de salaire							Total
	Etat	Collectivités	Fonds PPTTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Confessionnels	
Cadre A (Personnel de Santé)	243	70	221	14	2	5	3	558
Cadre B2 (Personnel de Santé)	296	89	344	44	4	0	5	782
Cadre B1 (Personnel de Santé)	168	112	128	60	2	0	7	477
Cadre C (Personnel de Santé)	53	25	34	14	12	0	0	138
Cadre D (Personnel de Santé)	54	27	0	142	15	0	8	246
Sous-total	814	323	727	274	35	5	23	2201
Cadre A (Autres Personnel)	7	2	22	8	0	0	0	39
Cadre B2 (Autres Personnel)	12	5	17	20	3	0	1	58
Cadre B1 (Autres Personnel)	33	3	11	75	11	0	3	136
Cadre C (Autres Personnel)	24	14	3	6	6	0	0	53
Cadre D et E (Autres Personnel)	36	36	0	91	110	0	1	274
Sous-total	112	60	53	200	130	0	5	560
Total	926	383	780	474	165	5	28	2761

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Collectivités : fonctionnaires des collectivités territoriales

Fonds PPTTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTTE

ASACO : personnels payés par les associations communautaires et la mairie

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

Confessionnels: personnels payés par les structures confessionnels

Parmi les professionnels de santé du district de Bamako, le personnel de la catégorie A représenté 25% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 57% (DRS, districts sanitaires).

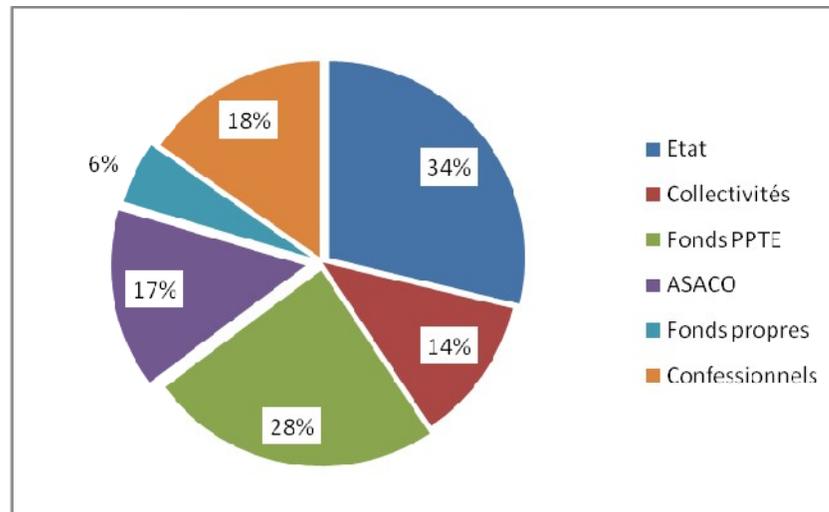


Figure 50: Répartition du personnel par source de financement dans le district de Bamako (DRS et districts sanitaires)

Les Collectivités et Fonds PPTÉ sont les plus grands pourvoyeurs d'emploi avec un total de 42% du personnel dans le district de Bamako contrairement aux Confessionnels qui ne représentent que 18% de l'effectif.

Tableau XLI: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement des hôpitaux de Bamako

Catégorie	Source de salaire								Total
	Etat	Collectivités	Fonds PPTÉ	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Hôpital du Mali									
Cadre A (Personnel de Santé)	89	1	0	0	4	0	0	0	94
Cadre B2 (Personnel de Santé)	46	0	0	0	1	0	0	0	47
Cadre B1 (Personnel de Santé)	16	0	0	0	10	0	0	0	26
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	3	0	0	0	3
Cadre D (Personnel de Santé)	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Sous-total	153	1	0	0	18	0	0	0	172
Cadre A (autres personnel)	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Cadre B2 (Autres Personnel)	13	0	0	0	1	0	0	0	14
Cadre B1 (Autres Personnel)	10	0	0	0	1	0	0	0	11
Cadre C (Autres Personnel)	9	0	0	0		0	0	0	9
Cadre D et E (Autres Personnel)	19	0	0	0	1	0	0	0	20
Sous-total	61	0	0	0	3	0	0	0	64
Total H Mali	214	1	0	0	21	0	0	0	236
CHU Gabriel Touré									
Cadre A (Personnel de Santé)	187	0	0	0	8	0	0	0	195
Cadre B2 (Personnel de Santé)	66	0	0	0	19	0	0	0	85
Cadre B1 (Personnel de Santé)	75	0	0	0	34	0	0	0	109
Cadre C (Personnel de Santé)	1	0	0	0	2	0	0	0	3
Cadre D (Personnel de Santé)	26	0	0	0	4	0	0	0	30
Sous-total	355	0	0	0	67	0	0	0	422

Catégorie	Source de salaire								Total
	Etat	Collectivités	Fonds PPTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Cadre A (autre personnel)	15	0	0	0	4	0	0	0	19
Cadre B2 (Autres Personnel)	9	0	0	0	5	0	0	0	14
Cadre B1 (Autres Personnel)	17	0	0	0	20	0	0	0	37
Cadre C (Autres Personnel)	23	0	0	0	6	0	0	0	29
Cadre D et E (Autres Personnel)	19	0	0	0	96	0	0	0	115
Sous-total	83	0	0	0	131	0	0	0	214
Total CHU G Touré	438	0	0	0	198	0	0	0	636
CHU- OS									
Cadre A (Personnel de Santé)	47	0	0	0	5	0	0	0	52
Cadre B2 (Personnel de Santé)	5	0	0	0	8	0	0	0	13
Cadre B1 (Personnel de Santé)	2	0	0	0	4	0	0	0	6
Cadre C (Personnel de Santé)	4	0	0	0	0	0	0	0	4
Cadre D (Personnel de Santé)	14	0	0	0	17	0	0	0	31
Sous-total	72	0	0	0	34	0	0	0	106
Cadre A (autre personnel)	5	0	0	0	3	0	0	0	8
Cadre B2 (Autres Personnel)	1	0	0	0		0	0	0	1
Cadre B1 (Autres Personnel)	2	0	0	0	2	0	0	0	4
Cadre C (Autres Personnel)	4	0	0	0	4	0	0	0	8
Cadre D et E (Autres Personnel)	3	0	0	0	18	0	0	0	21
Sous-total	15	0	0	0	27	0	0	0	42
Total CHU-CNOS	87	0	0	0	61	0	0	0	148
Hôpital Luxembourg (Mère-Enfant)									
Cadre A (Personnel de Santé)	40	0	0	0	14	0	0	0	54
Cadre B2 (Personnel de Santé)	15	0	0	0	16	0	0	0	31
Cadre B1 (Personnel de Santé)	9	0	0	0	22	0	0	0	31
Cadre C (Personnel de Santé)	1	0	0	0	15	0	0	0	16
Cadre D (Personnel de Santé)	1	0	0	0		7	0	0	8
Sous-total	66	0	0	0	74	0	0	0	140
Cadre A (Autres Personnel)	0	0	0	0	16	0	0	0	16
Cadre B2 (Autres Personnel)	0	0	0	0	27	0	0	0	27
Cadre B1 (Autres Personnel)	0	0	0	0	20	0	0	0	20
Cadre C (Autres Personnel)	0	0	0	0	21	0	0	0	21
Cadre D et E (Autres Personnel)	0	0	0	0	5	0	0	0	5
Sous-total	0	0	0	0	89	0	0	0	89
Total H Luxembourg	66	0	0	0	163	0	0	0	229
CHU IOTA									
Cadre A (Personnel de Santé)	58	0	0	0	0	0	0	0	58
Cadre B2 (Personnel de Santé)	2	0	0	0	2	0	0	0	4
Cadre B1 (Personnel de Santé)	3	0	3	0	0	0	0	0	6
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Cadre D (Personnel de Santé)	0	0		0	0	0	0	0	0
Sous-total	63	0	3	0	3	0	0	0	69
Cadre A (Autres Personnel)	4	0	0	0	2	0	0	0	6
Cadre B2 (Autres Personnel)	1	0		0	0	0	0	0	1
Cadre B1 (Autres Personnel)	10	0	0	0	8	0	0	0	18

Catégorie	Source de salaire								Total
	Etat	Collectivités	Fonds PPTTE	ASACO	Fonds propres	ONG	Privé	Autres	
Cadre C (Autres Personnel)	5	0	0	0	7	0	0	0	12
Cadre D et E (Autres Personnel)	10	0	0	0	8	0	0	0	18
Sous-total	30	0	0	0	25	0	0	0	55
Total IOTA	93	0	3	0	28	0	0	0	124
CHU Point G									
Cadre A (Personnel de Santé)	146	0	0	0	4	0	0	0	150
Cadre B2 (Personnel de Santé)	61	0	0	0	5	0	0	0	66
Cadre B1 (Personnel de Santé)	42	0	0	0	26	0	0	0	68
Cadre C (Personnel de Santé)	9	0	0	0	30	0	0	0	39
Cadre D (Personnel de Santé)	41	0	0	0	0	0	0	0	41
Sous-total	299	0	0	0	65	0	0	0	364
Cadre A (Autres Personnel)	14	0	0	0	2	0	0	0	16
Cadre B2 (Autres Personnel)	9	0	0	0	1	0	0	0	10
Cadre B1 (Autres Personnel)	16	0	0	0	11	0	0	0	27
Cadre C (Autres Personnel)	5	0	0	0	3	0	0	0	8
Cadre D et E (Autres Personnel)	30	0	0	0	108	0	0	0	138
Sous-total	74	0	0	0	125	0	0	0	199
Total CHU Point G	373	0	0	0	190	0	0	0	563
Total general	1271	1	3	0	661	0	0	0	1936

Parmi les professionnels des hôpitaux de Bamako, le personnel de la catégorie A représente 47% de l'effectif du personnel, les catégories B1 et B2, 38%.

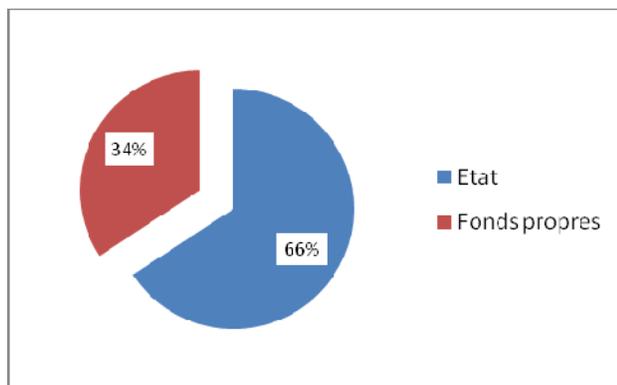


Figure 51: Répartition du personnel par source de financement dans les hôpitaux de Bamako

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 66% du personnel dans les hôpitaux de Bamako contre 24% sur Fonds propres. Toutefois, il y a une présence d'agents payés sur Fonds PPTTE qui sont sensés être gérés au niveau des structures relevant des Collectivités.

Tableau XLII: Répartition du personnel par catégorie et par source de financement des structures centrales de Bamako

Catégorie	Source de salaire			TOTAL
	Etat	Fonds propres	Autres	
Cadre A (Personnel de Santé)	468	19	22	509
Cadre B2 (Personnel de Santé)	67	13	23	103
Cadre B1 (Personnel de Santé)	32	17	35	84
Cadre C (Personnel de Santé)	0	0	0	0
Cadre D (Personnel de Santé)	0	0	0	0
Sous-total	567	49	80	696
Cadre A (Autres Personnel)	82	0	0	82
Cadre B2 (Autres Personnel)	193	0	0	193
Cadre B1 (Autres Personnel)	49	0	0	49
Cadre C (Autres Personnel)	101	18	0	119
Cadre D et E (Autres Personnel)	375	35	15	425
Sous-total	800	53	15	868
Total Général	1367	102	95	1564

Parmi les professionnels de santé des structures centrales de Bamako, le personnel de la catégorie A représente 73% de l'effectif du personnel de santé, les catégories B1 et B2, 27%.

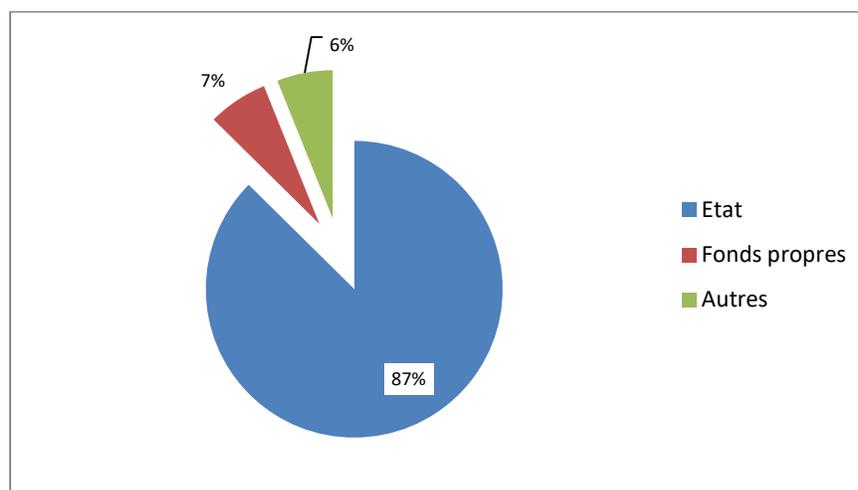


Figure 52: Répartition du personnel par source de financement dans les structures centrales de Bamako

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emploi avec 87% du personnel dans les structures centrales de Bamako.

5.3.2.14. SITUATION DU PERSONNEL DES STRUCTURES PRIVEES

Tableau XLIII : Situation des professionnels de santé dans les structures privées

Région/type	Médecin	Pharmacien	Inf spécialiste (AM)	Sage femme	Infirmière Obst	TSS	TS	Matrone	Aide soignant	Total
Bamako										
Cabinet de soins	0	0	7	14	6	18	9	12	30	96
Cabinet Médical	291	0	45	82	113	180	120	58	191	1080
Clinique	179	3	41	73	53	119	72	17	104	661
Polyclinique	45	5	9	19	17	43	14	0	14	166
Total Bko	515	8	102	188	189	360	215	87	339	2 003
Kayes										
Cabinet de soins	0	0	0	0	0	4	0	2	4	10
Cabinet Médical	24	0	0	4	14	13	14	15	15	99
Clinique	13	0	0	0	2	9	8	8	9	49
Polyclinique	3			1	1	1	2	1	1	10
Total Kayes	40	0	0	5	17	27	24	26	29	168
Koulikoro										
Cabinet de soins	0	0	1	2		0	3	0		6
Cabinet Médical	8	0	0	4	4	3	14	8	9	50
Clinique	7	0	0	2	2	2	2	1	1	17
Total Kkoro	15	0	1	8	6	5	19	9	10	73
Mopti										
Cabinet Médical	9	0	0	1	1	4	6	4	2	27
Total Mopti	9	0	0	1	1	4	6	4	2	27
Ségou										
Cabinet de soins	0	0	1	0	0	2	1	0	4	8
Cabinet Médical	2	0	0	0	0	0	2	1	3	8
Clinique	0	0	0	1	1	0	0	2	0	4
Polyclinique	1	0	0	0	1	0	0	2	1	5
Total Ségou	3	0	1	1	2	2	3	5	8	25
Sikasso										
Cabinet de soins	0	0	0	0		0	1		2	3
Cabinet Médical	10	0	0	2	3	7	14	11	13	60
Clinique	16	0	1	1	6	7	20	5	12	68
Polyclinique	11	4		1	5	8	20		3	52
Total Sikasso	37	4	1	4	14	22	55	16	30	183
Total général	619	12	105	207	229	420	322	147	418	2 479

Source OMS : Enquête rapide des services de santé du Mali avec l'outil HeRAMS-2016

Il ressort du tableau XLIII que Bamako dispose de 81% des effectifs du secteur privé.

5.3.2.15. SITUATION DES MEDECINS SPECIALISTES DANS LES HOPITAUX

Tableau XLIV: Situation des médecins dans les hôpitaux

Spécialistes	Hôpitaux													Total
	HPG	HGT	HMALI	CHU- CNOS	IOTA	CHU MEL UX	Hkay	H Kat	Hsik	Hség	Hmop	HTbt	HGao	
Médecin Anatomie Pathologie	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Médecin Anesthésiste- Réanimateur	6	4	3	1	1	3	2	3	2	1	1	0	1	28
Médecin Biologiste	2	1	2	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	7
Médecin Cancérologue	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Médecin Cardiologue	11	6	2	0	0	5	1	3	1	2	1	0	0	32
Médecin Chirurgien Générale	20	9	2	0	0	1	5	1	4	3	2	0	1	48
Médecin Chirurgien Thoracique	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4
Médecin Chirurgien Pédiatre	0	4	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	6
Médecin Dermatologue	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	6
Médecin Diabétologie	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Médecin Endocrinologie		0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Médecin Epidémiologiste	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Médecin Généraliste	20	20	9	0	0	6	8	12	10	11	11	3	2	112
Médecin Gynécologue Obstétrique	6	7	4	0	0	2	3	2	2	2	4	2	1	35
Médecin Gestionnaire	0	0	0	1	0	0	2	0	1	1	1	0	1	6
Médecin Hématologue- Oncologie	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3
Médecin Interniste	8	1	2	0	0	1	1	2	0	1	0	0	1	17
Médecin Infectiologue	6	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	10
Médecin Informatique Médicale	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Médecin Légiste	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
Médecin Néphrologie	5	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	6
Médecin Neuro-Chirurgien	0	3	3	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	9
Médecin Neurologue	5	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	9
Médecin Pédiatre	0	18	3	0	0	3	0	1	2	2	1	0	0	30
Médecin Pneumologue	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Médecin Psychiatrique	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Médecin Radiologue	2	3	3	0	0	2	1	1	1	2	1	0	1	17
Médecin Radio-Oncologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Spécialistes	Hôpitaux													Total
	HPG	HGT	HMALI	CHU- CNOS	IOTA	CHU MEL UX	Hkay	H Kat	Hsik	Hség	Hmop	HTbt	HGao	
Médecin Rhumatologue	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Médecin Santé Publique	2	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	8
Médecin Urologue	2	3	0	0	0	0	1	2	2	0	2	0	0	12
Médecine Nucléaire	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Médecins Hépato-Gastro- Enterologie	1	6	0	0	0	0	1	0	2	0	1	1	1	13
Pharmacien	6	1	2	1	1	1	3	3	3	4	1	2	1	29
Médecin Ophtalmologue	0	0	0	0	17	0	1	1	3	1	1	1	1	26
Médecin Odontostomologue	0	0	0	19	0	0	2	2	2	2	4	2	1	34
Médecin ORL	0	6	0	0	0	1		0	1	1	0	0	0	9
Médecin Traumatolo	0	4	0	0	0	1	1	7	1	1	3	0	1	19
Total /Hôpital	125	101	50	21	20	29	35	40	42	39	41	12	14	569

Le Tableau XLIV renseigne qu'en dehors des médecins généralistes, les chirurgiens généralistes sont les plus nombreux suivis des cardiologues dans les hôpitaux.

L'hôpital de Tombouctou est le moins doté en médecins spécialistes.

5.3.2.16. SITUATION DES MEDECINS SPECIALISTES DANS LES REGIONS

Tableau XLV: Situation des médecins dans les régions

Spécialistes	Régions											Total
	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Ménaka	Taoudenit	Bamako	
Médecin Anesthésiste-Réanimateur	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	6
Médecin Cardiologue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Médecin Chirurgien Générale	0	7	1	2	0	0	0	0	0	0	13	23
Médecin Dermatologue	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5
Médecin Diabétologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Médecin Epidémiologiste	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	4
Médecin Généraliste	93	114	89	127	95	22	16	12	6	2	105	681
Médecin Gynécologue Obstétrique	2	9	4	0	2	0	0	0	0	0	21	38
Médecin Neuphrologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Médecin Pédiatre	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	7	10
Médecin Psychiatrique	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Médecin Radiologue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
Médecin Rhumathologue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Médecin Santé Publique	4	16	17	3	5	8	4	1	2	0	4	64
Médecin Urologue	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	5
Médecins Hépato-Gastro-Enterologie	0	1	1	4	0	0	0	0	0	0	1	7
Pharmacien	4	9	7	2	4	3	1	3	0	1	8	42
Médecin Ophtalmologue	1	6	2	1	1	0	0	0	0	0	3	14
Médecin CHU-CNOSstomalogue	0	3	2	0	0	0	0	0	0	0	6	11
Médecin ORL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Total Régions	105	171	129	140	107	33	21	16	8	3	200	933

Le Tableau XLV renseigne que les médecins spécialistes en santé publique suivis des gynécologues sont les plus nombreux par rapport aux autres spécialistes dans les régions.

Le district de Bamako compte le plus grand nombre de médecins spécialistes (200) suivi respectivement des régions de Koulikoro (171) et de Ségou (140).

5.3.3. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEES ET DES DEPARTS A LA RETRAITE

Tableau XLVI: Situation du personnel recruté par corps en 2016

MEDECINS, PHARMACIENS ET CHU-CNOS-STOMATOLOGUES (Niveau CES/DES)																			
Chirurgie Pédiatrique	Cardiologie	Santé Communautaire	Ophtalmologie	Anesthésie/-Réanimation	Rhumatologie	Neurochirurgie	Urologie	Chirurgie Traumatolo/Orthopédie	Chirurgie Maxillo-faciale et Stomatologie	Epidémiologie	Gynécologie-Obstétrique	Imagerie Médicale	Néphrologie	Dermatologie	Hépatogastroentérologie	Médecine Interne	Pédiatrie	Chirurgie réparatrice et Plastique	Total
1	1	1	3	6	3	2	2	1	2	2	5	3	1	4	4	3	2	1	47
MEDECINS, PHARMACIENS ET CHU-CNOS-STOMATOLOGUES (Niveau Doctorat)								Assistants Médicaux (Indice 420)	Ingénieur de la Statistique (Indice 419)	Ingénieurs Sanitaires (Indice 359)	Techniciens de l'Informatique	Secrétaires d'Administration (Indice 250)		Attaché d'Administration		Contrôleurs des Finances		Total	
Médecine Générale	Pharmacie Générale	CHU-CNOSstomatologie	Nutrition	Entomologie-Parasitologie	Santé Publique	Gestion des Hôpitaux	Economie de la Santé	Radiothérapie	Statistique	Microbiologie Alimentaire	Biologie Médicale	Informatique de Gestion							Total
20	4	3	1	1	1	1	1	5	1	1	2	2	5	4	3			55	
TECHNICIENS SUPERIEURS DE SANTE								TECHNICIENS DE SANTE											
IDE	SF	HA	Radiologie	Biologie Médicale	CHU-CNOS-Stomato	Ophtalmologie	Santé Publique			Obstétrique		Labo-Pharmacie						Total	
25	30	9	7	10	5	5	20			20		9						140	
TOTAUX																			242

N.B : Ce personnel fonctionnaire est recruté à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Tableau XLVI indique que l'effectif total recruté en 2016 est de 242 agents tous corps confondus. Le personnel médical spécialisé est au nombre de 77 soit 35% des professionnels de santé recrutés.

Tableau XLVII: Nombre de personnel admis à la retraite en fin 2016 par corps et par catégorie

CORPS	CATEGORIE					TOTAL
	A	B2	B1	C	Contractuels	
Administrateur Civil	2					2
Inspecteur des Services Economiques	1					1
Administrateur de l'Action Sociale	1					1
Professeur Titulaire Enseignement Secondaire	1					1
Médecins	24					24
Ingénieur Sanitaire	3					3
Assistant Médical	32					32
Sous total	64					64
Secrétaire d'Administration		1				1
Technicien Supérieur de l'Action Sociale		2				2
Technicien des Arts et de la Culture		1				1
Technicien des Constructions Civiles		1				1
Maîtres Principal de l'Enseignement Fondamental		1				1
Contrôleur du Trésor		1				1
Technicien Supérieur de Santé		35				35
Sous total		42				42
Attaché d'Administration			3			3
Contrôleur du Trésor			3			3
Technicien de Santé			24			24
Sous total			30	0	0	30
Adjoint d'Administration				3		
Adjoint de Secrétariat				1		
Adjoint du Trésor				1		
Sous total				5		5
Contractuel					43	43
TOTAL GENERAL						184

N.B : Ce personnel est admis à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Tableau XLVII révèle que le personnel admis à la retraite est de 184 agents. Les professionnels de santé admis à la retraite sont au nombre de 123 de l'effectif total.

Le nombre de personnel de santé recruté en 2016 est légèrement supérieur (ratio est égal à 1,32) au personnel admis à la retraite pendant la même période.

5.3.4. SITUATION DE LA FORMATION CONTINUE DES RESSOURCES HUMAINES

Tableau XLVIII: Situation des boursiers de 2016 par corps et par statut

Corps	Statut	Domaine de formation/spécialisation	Nombre
Médecin Gynécologue	Fonctionnaire de l'Etat	Procréation Médicale	2
Médecin Généraliste	Fonctionnaire de l'Etat	Anesthésie-Réanimation	3
		Radiothérapie	1
		Epidémiologie	1
		Santé Publique	2
		Traumatologie	1
		Urologie	1
		Nutrition	1
		Médecine d'Urgence	4
		Chirurgie Cardio-vasculaire	2
		Santé de Famille et santé Communautaire	1
	Biologie Clinique	1	
	Fonctionnaire des Collectivités	Biologie Clinique	1
		Santé Publique	1
		Médecine d'Urgence	4
	Privé	Anesthésie-Réanimation	3
Santé Publique		1	
Epidémiologie		1	
	Pédiatrie	1	
Assistant Médical en Gestion des services de Santé	Fonctionnaire de l'Etat	Gestion des programmes sanitaires	1
Technicien Supérieur de Santé	Fonctionnaire de l'Etat	Radiothérapie	2
		Entomologie Médicale	2
		Santé Environnementale	2
TS en Maintenance des Equipements Biomédicaux	Fonctionnaire de l'Etat	Maintenance Biomédicale	1
Total		20	40

Le Tableau XLIX fait ressortir que 40 bourses d'étude pour des formations continues à l'extérieur ont été attribuées aux professionnels de santé de la fonction publique de l'Etat, des collectivités et du secteur privé.

Parmi les bénéficiaires des bourses d'études en 2016, le corps des médecins représente à lui seul 80% de l'effectif. La formation en spécialisation dans le domaine de la médecine d'urgence constitue 20% de bourses octroyées (8).

Tableau L: Effectif par corps des agents en formation

CORPS	EFFECTIF
ADMINISTRATEUR CIVIL	3
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION	3
ATTACHE D'ADMINISTRATION	2
ADMINISTRATEUR DE L'ACTION SOCIALE	1
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ACTION SOCIALE	2
TECHNICIEN DES ARTS ET DE LA CULTURE (B2)	2
TECHNICIEN DES CONSTRUCTIONS CIVILES (B2)	1
MAITRE DE CONFERENCE	4
MAITRE ASSISTANT ET CHEFS DE CLINIQUE	4
PROFESSEUR TITULAIRE ENSEIGN. SECONDAIRE	1
CHARGE DE RECHERCHE	1
ATTACHE DE RECHERCHE	9
INSPECTEUR DES FINANCES	2
CONTROLEUR DES FINANCES(B2)	2
INGENIEUR DE L'INDUSTRIE ET DES MINES	1
TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES (B2)	1
TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES (B1)	2
TECHNICIEN DE L'INFORMATIQUE (B2)	1
PLANIFICATEUR	1
MEDECIN PHARMACIEN ODONTO-STOMATOLOGUE	94
INGENIEUR SANITAIRE	2
ASSISTANT MEDICAL	14
TECHNICIEN SUPERIEUR DE SANTE (B2)	81
TECHNICIEN DE SANTE (B1)	74
AGENT TECHNIQUE DE SANTE	1
INGENIEUR DE LA STATISTIQUE	1
CONTROLEUR DU TRESOR (B2)	2
TOTAL GENERAL	312

Source : Logiciel ARH de la fonction publique

NB : Ces agents tous des fonctionnaires de l'Etat ont eu des autorisations de formation délivrée par la fonction publique de l'Etat.

Le tableau L révèle que 312 agents toutes catégories confondues ont eu des formations diplômantes courant l'année 2016.

5.4. DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

5.4.1. REPARTITION DES STRUCTURES DU DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Tableau LI: Répartition des structures du département du développement social

Type de Structure/ Liste des structures	Services Centraux	Service Rattaché	Organisme personnalisé	DRDSES	SLDSES	CCDSES	Ministère
	Direction Nationale du développement Social	Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration	Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS)	DRDSES de Kayes	SLDSES Kayes (Bafoulabé, Diéma, Kayes, Kéniéba, Kita, Nioro du Sahel, Oussoubidiagnia, Sagabary, Sefeto, Yélimané)	CCDSES de Baroueli (2)	Cabinet
	Direction Nationale de la protection Sociale et de l'Economie Solidaire		Institut National de prévoyance Sociale (INPS)	DRDSES de Koulikoro	SLDSES Koulikoro (Banamba, Dioïla, Fana, Kalaban-coro, Kangaba, Kati, Kolokani, Koulikoro, Nara, Ouésessebougou)	CCDSES de Macina (2)	
	Direction des Finances et du Matériel		Institut d'Etude et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Maison des Aînés)	DRDSES de Sikasso	SLDSES (Sikasso, Bougouni, Kadiolo, Kignan, Kolondiéba, Koutiala, Niéna, Sélingué, Sikasso, Yanfolila, Yorosso)	CCDSES de Niono (3)	
	Inspection des affaires Sociales		Centre d'Appui au Mutuelles, Associations et Sociétés coopératives	DRDSES de Ségou	SLDSES (Ségou, Baraouéli, Bla, Macina, Markala, Niono, San, Ségou, Tominian)	CCDSES de Bla (3)	
			Observatoire du Développement Humain Durable	DRDSES de Mopti	SLDSES (Mopti, Bandiagara, Bankass, Djénné, Douentza, Koro, Téninkou, Youwarou)	CCDSES de San (2)	
			Fonds de Solidarité Nationale	DRDSES de Gao	SLDSES (Gao, Ansongo, Bourem)	CCDSES de Tominian (2)	
			Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM)	DRDSES de Tombouctou	SLDSES (Tombouctou, Diré, Goundam, Gourma Rharous, Niafunké)	CCDSES de Yorosso/Sikasso (4)	

Type de Structure/ Liste des structures	Services Centraux	Service Rattaché	Organisme personnalisé	DRDSES	SLDSES	CCDSES	Ministère
			Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM)	DRDSES de Kidal	SLDSES (Kidal, Abeibara, Kidal, Tessalit, Tin-Essako)		
			Centre d'Appareillage Orthopédique du Mali	DRDSES du District	SLDSES (Commune 1, Commune 2, Commune 3, Commune 4, Commune 5, Commune 6)		
			Agence de Développement du Nord (ADN)		SLDSES Ménaka		
Total	4	1	10	9	65	18	1

5.4.2. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

5.4.2.1. REGION DE KAYES

Tableau LII: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Kayes

CORPS		SERVICES									TOTAL
		DRDSES	SLDS-ES KAYES	SLDS-ES BAFOULABE	SLDS-ES DIEMA	SLDS-ES KENIÉBA	SLDS-ES KITA	SLDS-ES NIORO	SLDS-ES YELIMANE	SLDS-ES OUSSIBIDIAG NA	
AAS et assimilé	Homme	6	1	1	2	1	1	2	2	1	17
	Femme	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Total	8	1	1	2	1	1	2	2	1	19
TSAS et assimilé	Homme	0	2	2	1	1		1	1		8
	Femme	0	1	0	1	1	1				4
	Total	0	3	2	2	2	1	1	1	0	12
Personnel d'appui	Homme	3	2	0	0	0	0	0	0	0	5
	Femme	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Total	3	2	0	1	0	0	0	0	0	6
Autres	Homme	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3
	Femme	1	2	0	0	0	1	0	0	0	4
	Total	3	3	0	0	0	1	0	0	0	7
TOTAL	Homme	11	6	3	3	2	1	3	3	1	33
	Femme	3	3	0	2	1	2	0	0	0	11
	Total général	14	9	3	5	3	3	3	3	1	44

L'effectif total de la région de Kayes est de 44 agents dont 25% de femmes.

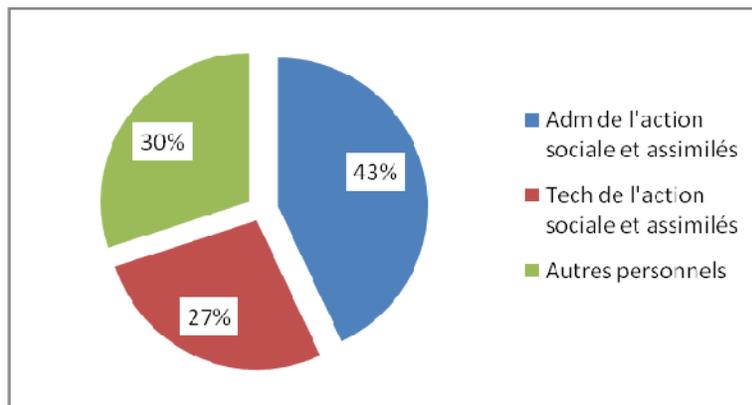


Figure 53 : Proportion du personnel par corps de Kayes

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 43% de l'effectif de la région de Kayes.

Tableau LIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kayes

Source de Salaire		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	17	9	1	1	6	34
	Femme	3	3	0	1	3	10
	Total	20	12	1	2	9	44
TOTAL		20	12	1	2	9	44

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Kayes, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

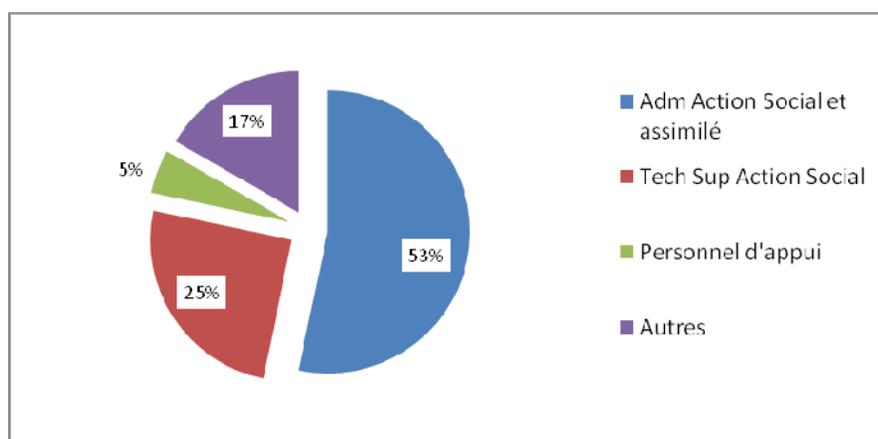
5.4.2.2. REGION DE KOULIKORO

Tableau LIV: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Koulikoro

CORPS		SERVICES											Total
		DRDSES	SLDS-ES Koulikoro	SLDS-ES Dioula	SLDS-ES Banamba	SLDS-ES Fana	SLDS-ES Kalabancoro	SLDS-ES Kangaba	SLDS-ES Kati	SLDS-ES Kolokani	SLDS-ES Nara	Ouéliessébougou	
AAS et assimilé	Homme	8	3	2	1	2	3	1	4	2	1	1	28
	Femme	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	4
	Total	10	3	2	1	2	5	1	4	2	1	1	32
TSAS	Homme	2	1	1	2	1	0	2	1	0	2	2	14
	Femme	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Total	2	1	1	2	1	1	2	1	0	2	2	15
Personne l d'appui	Homme	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	Femme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Autres	Homme	2	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4
	Femme	5	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	6
	Total	7	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	10
TOTAL	Homme	15	5	3	3	3	3	0	6	2	3	3	49
	Femme	7	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	11
	EFFECTIF TOTAL	22	5	3	3	3	6	3	7	2	3	3	60

L'effectif total de la région de Koulikoro est de 60 agents dont 18% de femmes.

Figure 54: Proportion du personnel par corps de Koulikoro



Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 53% de l'effectif de la région de Koulikoro.

Tableau LV: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Koulikoro

source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	11	2	1	1	3	18
	Femme	28	8	1	5		42
	Total	39	10	2	6	3	60
TOTAL		39	10	2	6	3	60

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Koulikoro, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

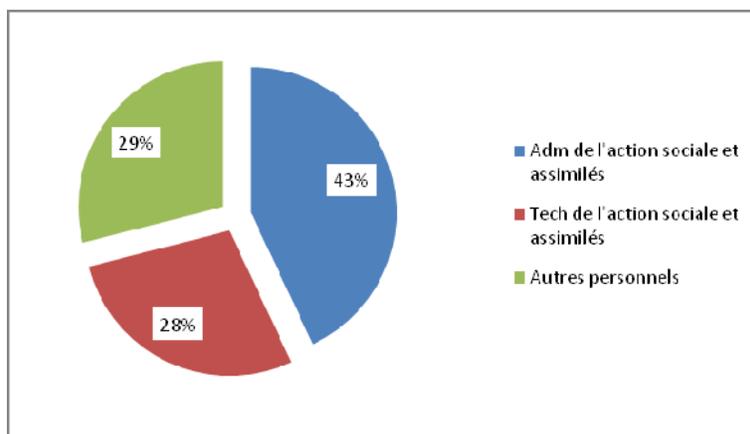
5.4.2.3. REGION DE SIKASSO

Tableau LVI: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Sikasso

CORPS		SERVICES											TOTAL
		DRDS-ES	SIDS-ES SIKASSO	SIDS-ES BOUGOUNI	SIDS-ES KOUTIALA	SIDS-ES KOLONDIÉBA	SIDS-ES KADIOLO	SIDS-ES YANFOLILA	SIDS-ES YOROSSO	SIDS-ES SELINGUE	SIDS-ES KIGNAN	SIDS-ES NIENA	
AAS et assimilé	Homme	8	3	4	2	2	3	2	2	2	3	1	32
	Femme	2	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	5
	Total	10	3	4	4	2	4	2	2	2	3	1	37
TSAS	Homme	3	3	0	2	2	2	1	3		2	0	18
	Femme	1	1	0	1	0	0	0	1	2	0	0	6
	Total	4	4	0	3	2	2	1	4	2	2	0	24
Personnel d'appui	Homme	4	0	0	0	0	0	0	1	1			6
	Femme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	4	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	6
Autres	Homme	3	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0	6
	Femme	4	6	1	2	1	0	0	0	0	0	0	14
	Total	7	7	1	2	2	0	1	0	0	0	0	20
TOTAL	Homme	18	7	4	4	5	5	4	6	3	5	1	62
	Femme	7	7	1	5	1	1	0	1	2	0	0	25
	EFFECTIF TOTAL	25	14	5	9	6	6	4	7	5	5	1	87

L'effectif total de la région de Sikasso est de 87 agents dont 29% de femmes.

Tableau LVII: Proportion du personnel par corps de la région de Sikasso



Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 43% de l'effectif de la région de Sikasso.

Tableau LVIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Sikasso

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	32	10	8	6	6	62
	Femme	5	4	2	14	0	25
	Total	37	14	10	20	6	87
TOTAL		37	14	10	20	6	87

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Sikasso, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.4.2.4. REGION DE SEGOU

Tableau LIX: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Ségo

CORPS		SERVICES										Total
		DRDSES	SLDS-ES Ségo	SLDS-ES Bla	SLDS-ES Markala	SLDS-ES Macina	SLDS-ES Barouéli	SLDS-ES San	SLDS-ES Niono	SLDS-ES Tominián		
AAS et assimilé	Homme	17	3	1	2	3	3	1	2	2	34	
	Femme	2	1						2		5	
	Total	19	4	1	2	3	3	1	4	2	39	
TSAS	Homme	1	1	1	1			3	0	2	9	
	Femme	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Total	2	1	1	1	0	0	3	0	2	10	
Personnel d'appui	Homme	4	1	1	0	0	0	1	0	2	9	
	Femme	0	0		0	0	0	0	0	0	0	
	Total	4	1	1	0	0	0	1	0	2	9	
Autres	Homme	1	0	0	0	0	1	0	0	1	3	
	Femme	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	
	Total	3	1	0	0	0	1	0	0	1	6	
TOTAL	Homme	23	5	3	3	3	4	5	2	7	55	
	Femme	5	2	0	0	0	0	0	2	0	9	
	EFFECTIF TOTAL	28	7	3	3	3	4	5	4	7	64	

L'effectif total de la région de Ségo est de 64 agents dont 14% de femmes.

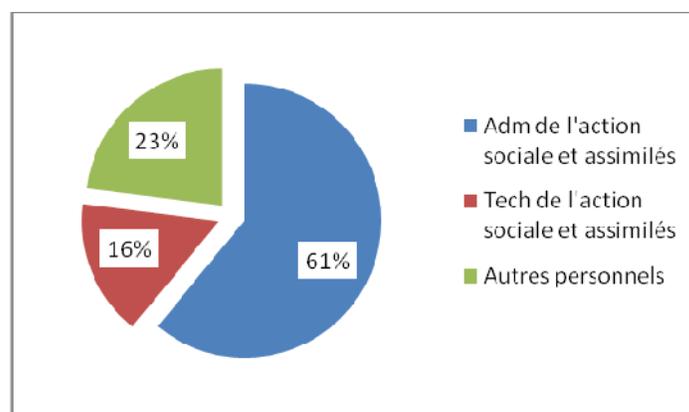


Figure 55: Proportion du personnel par corps de la région de Ségo

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 61% de l'effectif de la région de Ségo.

Tableau LX: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Ségou

Corps		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	34	9	3	5	4	55
	Femme	5	2	2	0	0	9
	Total	39	11	5	5	4	64
TOTAL		39	11	5	5	4	64

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Ségou, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.4.2.5. REGION DE MOPTI

Tableau LXI: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans la région de Mopti

CORPS		SERVICES									Total
		DRDSES	SLDS-ES Mopti	SLDS-ES Youwarou	SLDS-ES Tenekoun	SLDS-ES Bandiagara	SLDS-ES Bankass	SLDS-ES Koro	SLDS-ES Djenne	SLDS-ES Douentza	
AAS et assimilé	Homme	5	3	2	1	1	2	2	1	1	18
	Femme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	5	3	2	1	1	2	2	1	1	18
TSAS	Homme	1	2	0	2	3	1	1	1	2	13
	Femme	1	0	0	0	1	1	1	0	0	4
	Total	2	2	0	2	4	2	2	1	2	17
Personnel d'appui	Homme	2	1	0	0	0	0	1	0	0	4
	Femme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2	1	0	0	0	0	1	0	0	4
Autres	Homme	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	Femme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	Homme	11	6	2	3	4	3	4	2	3	38
	Femme	1	0	0	0	1	1	1	0	0	4
	EFFECTIF TOTAL	12	6	2	3	5	4	5	2	3	42

L'effectif total de la région de Mopti est de 42 agents dont 10% de femmes.

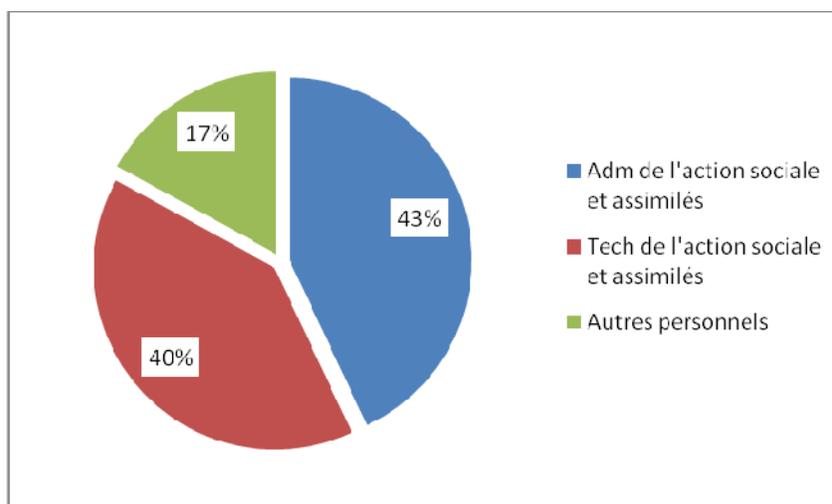


Figure 56: Proportion du personnel par corps de la région de Mopti

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 43% de l'effectif de la région de Mopti.

Tableau LXII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Mopti

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	18	10	6	1	2	37
	Femme	0	2	2	1	0	5
	Total	18	12	8	2	2	42
TOTAL		18	12	8	2	2	42

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Mopti, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.4.2.6. REGION DE TOMBOUCTOU

Tableau LXIII: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de Tombouctou

CORPS		SERVICES						TOTAL
		DRDS-ES	SLDS-ES Tombouctou	SLDS-ES Goundam	SLDS-ES Djiré	SLDS-ES Niafunké	SLDS-ES Gourma Rharous	
AAS et assimilé	Homme	3	2	2	1	1	0	9
	Femme							0
	Total	3	2	2	1	1	0	9
TSAS	Homme	1	1	1	2	2	2	9
	Femme							0
	Total	1	1	1	2	2	2	9
Personnel d'appui	Homme	3	1	0	0	0	0	4
	Femme	0	0	0	0	0	0	0
	Total	3	1	0	0	0	0	4
Autres	Homme	2	0	0	0	0	1	3
	Femme	1	0	0	0	0	0	1
	Total	3	0	0	0	0	1	4
TOTAL	Homme	9	4	3	3	3	3	25
	Femme	1	0	0	0	0	0	1
	EFFECTIF TOTAL	10	4	3	3	3	3	26

L'effectif total de la région de Tombouctou est de 26 agents dont 4% de femmes.

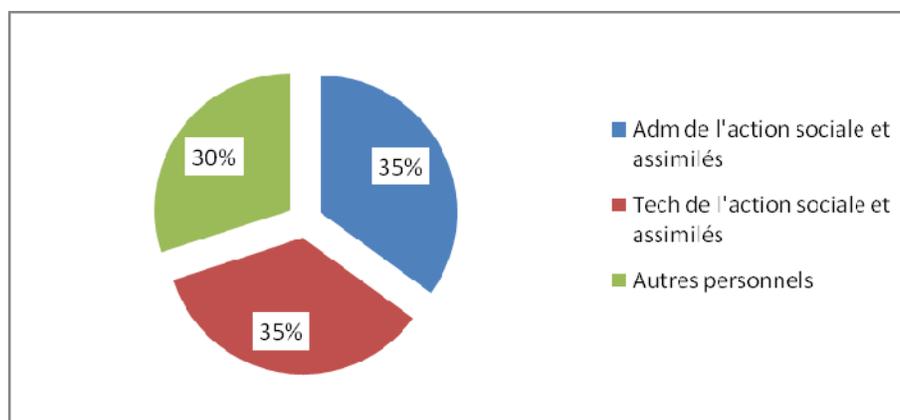


Figure 57: Proportion du personnel par corps de la région de Tombouctou

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 35% de l'effectif de la région de Tombouctou.

Tableau LXIV : Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Tombouctou

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	9	5	7	1	2	24
	Femme	0	1	1	0	0	2
	Total	9	6	8	1	2	26
TOTAL		9	6	8	1	2	26

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Tombouctou, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.4.2.7. REGION DE GAO

Tableau LXV: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de Gao

CORPS		SERVICES				Total
		DRDS-ES	SLDS-ES Gao	SLDS-ES Ansongo	SLDS-ES Bourem	
AAS et assimilé	Homme	6	1	0	2	9
	Femme	0	0	1	0	1
	Total	6	1	1	2	10
TSAS	Homme	1	1	1	1	4
	Femme	1	0	0	0	1
	Total	2	1	1	1	5
Personnel d'appui	Homme	2	0	0	0	2
	Femme	1	0	0	0	1
	Total	3	0	0	0	3
Autres	Homme	0	0	2	0	2
	Femme	3	1	0	0	4
	Total	3	1	2	0	6
TOTAL	Homme	9	2	3	3	17
	Femme	5	1	1	0	7
	EFFECTIF TOTAL	14	3	4	3	24

L'effectif total de la région de la région de Gao est de 26 agents dont 27% de femmes.

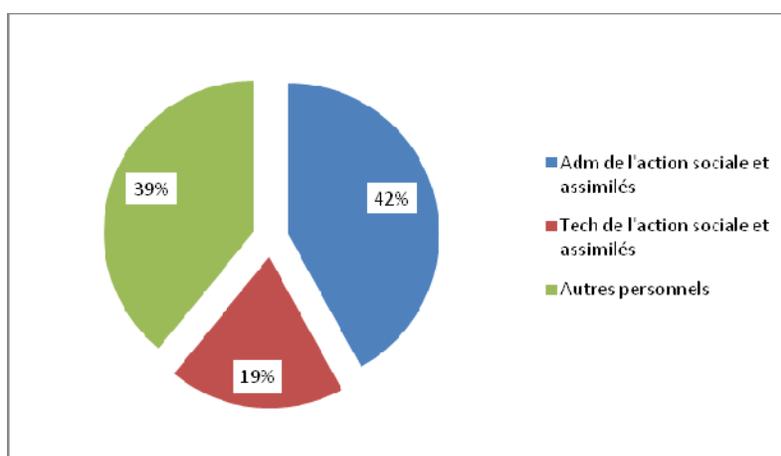


Figure 58: Proportion du personnel par corps de la région de Gao

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 42% de l'effectif de la région de Gao.

Tableau LXVI: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Gao

Source de financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	11	1	2	3	1	20
	Femme	4	1	0	0	1	6
	Total	15	3	2	3	3	26
TOTAL		15	3	2	3	3	24

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Gao, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.4.2.8. REGION DE KIDAL

Tableau LXVII: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de Kidal

CORPS		Région de Kidal					Total
		DRDS-ES	SLDS-ES Kidal	SLDS-ES Abeibara	SLDS-ES Tin-Zssako	SLDS-ES Tessalit	
AAS et assimilé	Homme	3	0	0	0	1	4
	Femme	0	0	0	0	0	0
	Total	3	0	0	0	1	4
TSAS	Homme	1	2	1	1	1	6
	Femme	1	0	0	0	0	1
	Total	2	2	1	1	1	7
Personnel d'appui	Homme	2	0	0	0	0	2
	Femme	0	0	0	0	0	0
	Total	2	0	0	0	0	2
Autres	Homme	1	0	0	0	0	1
	Femme	0	0	0	0	0	0
	Total	1	0	0	0	0	1
TOTAL	Homme	7	2	1	1	2	13
	Femme	1	0	0	0	0	1
	EFFECTIF TOTAL	8	2	1	1	2	14

L'effectif total de la région de la région de Kidal est de 14 agents dont 14% de femmes.

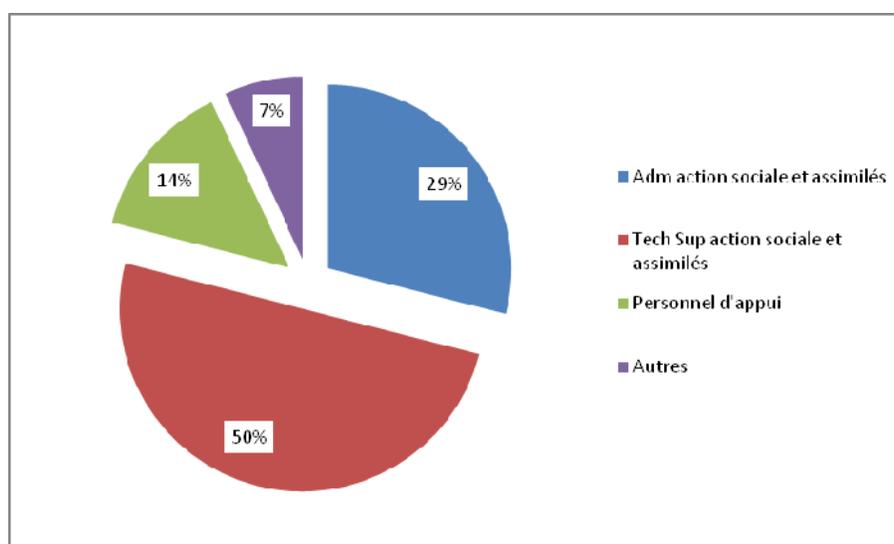


Figure 35: Proportion du personnel par corps de la région de Kidal

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés représentent 29% de l'effectif de la région de Kidal.

Tableau LXVIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kidal

Source de financement		Catégorie				TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	4	6	1	2	13
	Femme	0	1	0	0	1
	Total	4	7	1	2	14
TOTAL		4	7	1	2	14

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Kidal, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.4.2.1. REGION DE MENAKA

Tableau LXIX: Répartition du personnel par corps, services et par sexe dans la région de MENAKA

CORPS		SERVICES		Total
		DRDS-ES	SLDS-ES Ménaka	
TSAS	Homme	0	1	1
	Femme	0	0	0
	Total	0	1	1
Autres	Homme	0	1	0
	Femme	0	0	
	Total	0	1	1
TOTAL	Homme	0	2	2
	Femme	0	0	0
	EFFECTIF TOTAL	0	2	2

L'effectif total de la région de la région de Ménaka est de 2 agents tous des hommes.

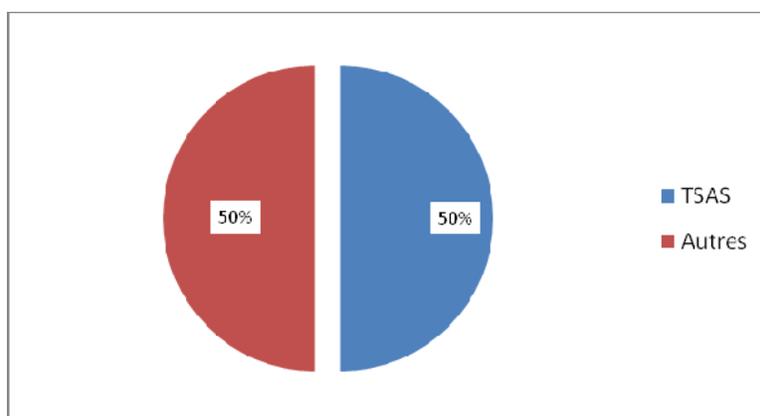


Figure 59 : Proportion du personnel par corps de la région de Ménaka

Les Techniciens Supérieurs de l'action sociale représentent 50% de l'effectif de la région de Ménaka

Tableau LXX: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Ménaka

Source de financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	0	1	0	1	0	2
	Femme	0	0	0	0	0	0
	Total	0	1	0	1	0	2
TOTAL		0	1	0	1	0	2

5.4.2.2. DISTRICT DE BAMAKO

Tableau LXXI: Répartition du personnel par corps, service et par sexe dans le district de Bamako

CORPS		SERVICES				TOTAL
		Services centraux	Services rattachés	DRDSES Bamako	Organismes personnalisés	
AAS et assimilé	Homme	64	3	24	259	350
	Femme	35	5	23	167	230
	Total	99	8	47	426	580
TSAS	Homme	13	1	4	159	177
	Femme	14	1	7	198	220
	Total	27	2	11	357	397
TAS	Homme	1	5	2	146	154
	Femme	6	4	1	102	113
	Total	7	9	3	248	267
ENSEIGNANT	Homme	2	0	1	3	6
	Femme	0	0	0	0	0
	Total	2	0	1	3	6
Médecin	Homme	0	0	0	31	31
	Femme	0	0	0	6	6
	Total	0	0	0	37	37
Personnel d'appui	Homme	55	6	22	233	316
	Femme	7	4	37	44	92
	Total	62	10	59	277	408
Autre	Homme	52	2	4	263	321
	Femme	52	0	16	197	265
	Total	104	2	20	460	586
TOTAL	Homme	187	17	57	1094	1355
	Femme	114	14	84	714	926
	EFFECTIF TOTAL	301	31	141	1808	2281

NB : Cet effectif ne prend pas en compte celui de l'INPS.

L'effectif total du district de Bamako est de 2 281 agents dont 41% de femmes.

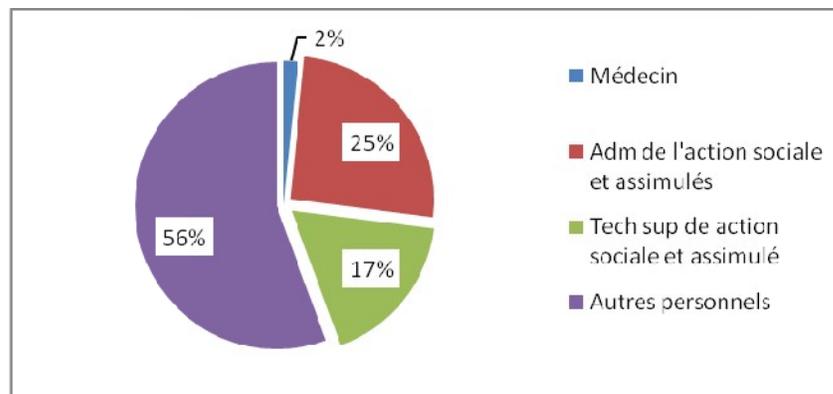


Figure 60 : Proportion du personnel par corps dans le district de Bamako

Les Administrateurs de l'action sociale et assimilés² représentent 25% de l'effectif du personnel du district de Bamako.

Tableau LXXII : Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement du district de Bamako

Source de Financement		Catégorie										TOTAL
		Cadre A (Personnel de Santé)	Cadre B2 (Personnel de Santé)	Cadre B1 (Personnel de Santé)	Cadre C (Personnel de Santé)	Cadre D (Personnel de Santé)	Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	8	4	0	0	0	167	53	13	180	195	620
	Femme	7	2	3	1	0	93	58	39	176	158	537
	Total	15	6	3	1	0	260	111	52	356	353	1157
Fonds PPTTE	Homme	0	0	0	0	0	11	4	1	1	5	22
	Femme	0	0	0	0	0	3	0	1	1	0	5
	Total	0	0	0	0	0	14	4	2	2	5	27
Fonds propres	Homme	15	1	0	0	0	191	137	100	68	104	616
	Femme	7	5	2	0	0	121	133	108	50	55	481
	Total	22	6	2	0	0	312	270	208	118	159	1097
TOTAL		37	12	5	1	0	586	385	262	476	517	2281

Cet effectif ne prend pas en compte celui de l'INPS car les données de cette institution ne sont pas disponibles.

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Fonds PPTTE : contractuels des collectivités et des Fonds PPTTE

Fonds propres : personnels payés sur les ressources générées par les structures

²

Administrateurs de l'action sociale et assimilés : regroupent les administrateurs de l'action sociale et les administrateurs civils

Hormis le personnel du district de Bamako, les salaires des agents du département de l'action sociale sont pris en charge uniquement par l'Etat.

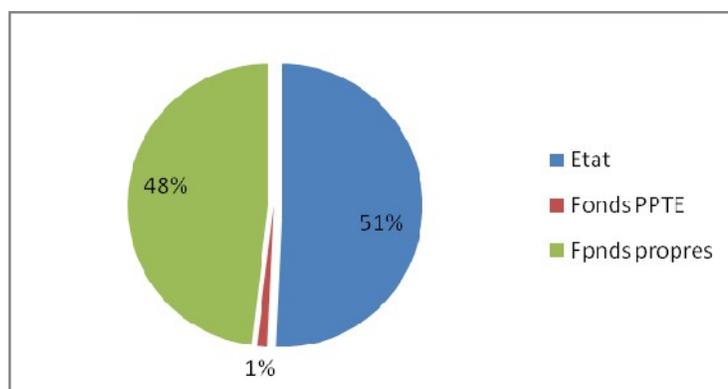


Figure 61 : Proportion du personnel par source de salaire dans le district de Bamako

N. B : L'effectif recensé ne prend pas en compte celui de l'INPS car, les données de cette institution ne sont pas disponibles.

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emplois avec un taux de 51%.

5.4.3. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEES ET DES DEPARTS A LA RETRAITE

Tableau LXXIII : Situation du personnel recruté en 2016

<i>CORPS</i>	<i>SPECIALITES</i>	<i>EFFECTIFS</i>	<i>SERVICES D'AFFECTATION</i>
Médecin, Pharmacien et CHU-CNOS-Stomatologue	Médecine du Travail	2	CNAOM, IERGG
Ingénieur Informaticien	Administrateur système/Réseaux informatiques	1	DNDS
Technicien des Arts et de la Culture	Documentaliste	1	DFM
Technicien de Santé	Infirmier	1	UMAV
	Labo-Pharmacie	1	CNAOM
EFFECTIF TOTAL		6	

N.B : Ce personnel fonctionnaire est recruté à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Tableau LXVIII indique que l'effectif total recruté en 2016 est de 6 agents tous corps confondus au compte du département du développement social.

Tableau LXXIV : Situation du personnel admis à la retraite en fin 2016

CORPS	CATEGORIE					TOTAL
	A	B2	B1	C	Contractuels	
Administrateur Civil	1					1
Administrateur de l'Action Sociale	16					16
Ingénieur de l'Agriculture et Génie Rural	1					1
Professeur Principal Enseignement Secondaire	2					2
Professeur Titulaire Enseignement Secondaire	1					1
Assistant Médical	2					2
Sous Total	23					23
Technicien Supérieur de l'Action Sociale		2				2
Technicien de l'Agriculture et Génie Rural		1				1
Technicien Supérieur de Santé		1				1
Sous Total		4				4
Contrôleurs des Finances			1			1
Sous Total			1	0	0	1
Contractuel					1	1
Total général						29

L'effectif du personnel admis à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 sont au nombre de 29 tous corps confondus.

5.4.4. SITUATION DE LA FORMATION CONTINUE DES RESSOURCES HUMAINES

Tableau LXXV : Effectif par corps des agents en formation

CORPS	EFFECTIF
ATTACHE D'ADMINISTRATION	2
ADMINISTRATEUR DE L'ACTION SOCIALE	8
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ACTION SOCIALE	9
INSPECTEUR DES FINANCES	1
CONTROLEUR DES FINANCES(B2)	1
INSPECTEUR DU TRESOR	1
TOTAL GENERAL	22

Source : Logiciel ARH de la fonction publique

NB : Les agents en formations sont tous des fonctionnaires de l'Etat. Ils ont eu des autorisations de formation délivrées par la fonction publique de l'Etat.

Le tableau LXXV révèle qu'il y a seulement 22 agents qui ont bénéficié de la formation longue durée au sein du département en charge du Développement social courant l'année 2016.

5.5. DEPARTEMENT DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

5.5.1. REPARTITION DES STRUCTURES DU DEPARTEMENT DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Tableau LXXVI : Liste des structures par type du département de la promotion de la femme

Type de Structure	Projet	Ministère de la promotion de la femme (Cabinet)	Service Centraux	Service Rattachés	Organismes Personnalisés	Direction Régional de la Promotion de la femme de l'enfant et de la Famille	Service Local de la Promotion de la femme de l'enfant et de la Famille
Liste des Structures	Plateforme multifonctionnelle	Cabinet	Direction National de la Promotion de la Femme	Centre de Formation Professionnelle Aoua KEITA	Cité des Endants	DRPFEF Kayes	SLPFEF Kayes, Kita, Kéniéba, Diéma
	Projet Karité		Direction National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille	Centre d'Accueil et de placement familial (Poupinière)		DRPFEF Koulikoro	SLPFEF Nara, Kolokani, Kati, Kangaba, Dioila, Koulikoro, Banamba
			Direction des Finance et du Materiel	Centre National de Documentation et d'information sur la Femme et l'Enfant		DRPFEF Sikasso	SLPFEF Sikasso, Bougouni, Koutiala, Bla, Kolondiéba, Yorosso, Kadiolo, Sélégué
				Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako Rive Droit		DRPFEF Ségou	SLPFEF Bla, San, Niono, Macina
				Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako Rive Gouache		DRPFEF Mopti	SLPFEF Mopti, Ténèkoun, Douanza, Bandiagara, Koro, Bangass
				Cellule d'Apui à la Décentralisation et à la Déconcentration		DRPFEF Tomboutou	SLPFEF Djiré, Goundam, Niafouké, Gourma Raous, Tombouctou
				Cellule de Planification et de Statistique du secteur		DRPFEF Gao	SLPFEF Bourem, Gao, Ansogo
				OPF, PNLE, FAFE, PNG, SSP-PNJ		DRPFEF Kidal	SLPFEF Ménaka
						DRPFEP-Bamako	SLPFEF Bamako –
Total	2	1	3	12	1	9	39

5.5.2. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

5.5.2.1. REGION DE KAYES

Tableau LXXVII : Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Kayes

CORPS		SERVICES		Total
		DRPFEF	SLPFEF	
TSS & assimilés	Homme	1	2	3
	Femme	0	0	0
	Total	1	2	3
Enseignant	Homme	3	0	3
	Femme	1	0	1
	Total	4	0	4
Autres	Homme	2	0	2
	Femme	2	0	2
	Total	4	0	4
Total		9	2	11

L'effectif total de la région de Kayes est de 11 agents dont 27% de femmes.

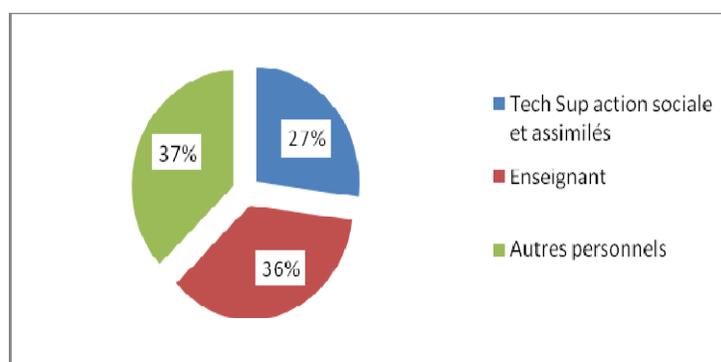


Figure 62 : Proportion du personnel par corps de la région de Kayes

Les enseignants représentent 36% de l'effectif de la région de Kayes

Tableau LXXVIII : Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kayes

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	3	5	0	1	1	10
	Femme	1	0	0	0		1
	Total	4	5	0	1	1	11
TOTAL		4	5	0	1	1	11

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Kayes, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.2. REGION DE KOULIKORO

Tableau LXXIX : Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Koulikoro

CORPS		SERVICES		Total
		DRPFEF	SLPFEF	
Admin. & assimilés	Homme	3	2	5
	Femme	6	4	10
	Total	9	6	15
TS action sociale & assimilés	Homme	1	1	2
	Femme	1	1	2
	Total	2	2	4
Tech action sociale & assimilés	Homme	0	0	0
	Femme	1	1	2
	Total	1	1	2
Enseignant	Homme	4	4	8
	Femme	6	1	7
	Total	10	5	15
Autres	Homme	4	1	5
	Femme	1	5	6
	Total	5	6	11
Total		27	20	47

L'effectif total de la région de Koulikoro est de 47 agents dont 57% de femmes.

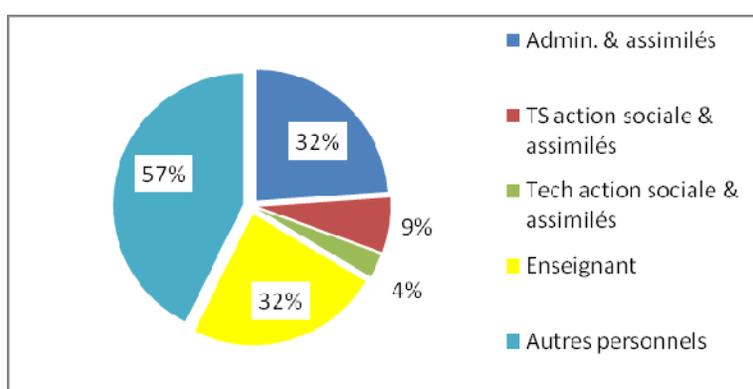


Figure 63: Proportion du personnel par corps de la région de Koulikoro

Les corps dominants dans la région de Koulikoro sont les enseignants et les administratifs.

Tableau LXXX: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Koulikoro

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	9	2	0	0	5	16
	Femme	12	7	2	2	8	31
	Total	21	9	2	2	13	47
TOTAL		21	9	2	2	13	47

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Koulikoro, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.3. REGION DE SIKASSO

Tableau LXXXI: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Sikasso

CORPS		SERVICES		Total
		DRPEEF	SLPEEF	
Admin. & assimilés	Homme	2	0	2
	Femme	6	1	7
	Total	8	1	9
TS sociale & assimilés	Homme	2	0	2
	Femme	1	0	1
	Total	3	0	3
Tech sociale & assimilés	Homme	0	0	0
	Femme	1	1	2
	Total	1	1	2
Enseignant	Homme	5	0	5
	Femme	2	0	2
	Total	7	0	7
Autres	Homme	4	0	4
	Femme	5	0	5
	Total	9	0	9
Total		28	2	30

L'effectif total de la région de Koulikoro est de 30 agents dont 57% de femmes.

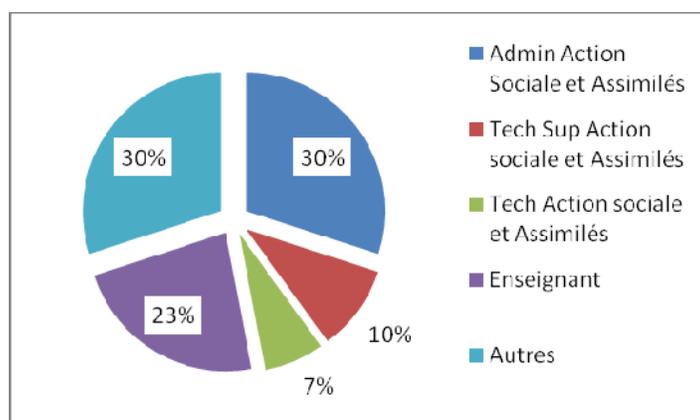


Figure 64: Proportion du personnel par corps de la région de Sikasso

Les corps dominants dans la région de Sikasso sont les enseignants et les administratifs.

Tableau LXXXII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Sikasso

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	re B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	6	3	0	0	4	13
	Femme	4	5	2	2	4	17
	Total	10	8	2	2	8	30
TOTAL		10	8	2	2	8	30

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Sikasso, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.4. REGION DE SEGOU

Tableau LXXXIII: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Ségou

CORPS		REGION DE SEGOU		Total
		DRPEEF	SUPPEEF	
Admin. & assimilés	Homme	1	0	1
	Femme	2	0	2
	Total	3	0	3
TSS & assimilés	Homme	0	1	1
	Femme	2	0	2
	Total	2	1	3
Enseignant	Homme	8	2	10
	Femme	1	0	1
	Total	9	2	11
Autres	Homme	2	1	3
	Femme	0	0	0
	Total	2	1	3
Total		16	4	20

L'effectif total de la région de Ségou est de 20 agents dont 25% de femmes.

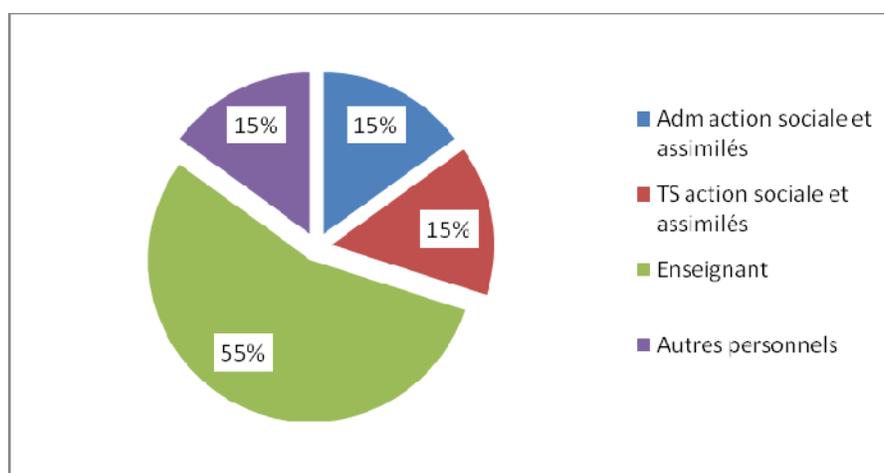


Figure 65: Proportion du personnel par corps de la région de Ségou

Dans la région de Ségou, le corps des enseignants représente 55% de l'effectif.

Tableau LXXXIV: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Ségou

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	10	3	0	1	2	16
	Femme	3	1	0	0	0	4
	Total	13	4	0	1	2	20
TOTAL		13	4	0	1	2	20

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Ségou, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.5. REGION DE MOPTI

Tableau LXXXV: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Mopti

CORPS		REGION DE MOPTI		Total
		DRPFEF	SLPFEF	
TSS & assimilés	Homme	2	0	2
	Femme	2	1	3
	Total	4	1	5
TS & assimilés	Homme	1	0	1
	Femme	0	0	0
	Total	1	0	1
Médecin&Pharmacien	Homme	3	0	3
	Femme	2	0	2
	Total	5	0	5
Autres	Homme	3	0	3
	Femme	2	0	2
	Total	5	0	5
Total		15	1	16

L'effectif total de la région de Mopti est de 16 agents dont 44% de femmes.

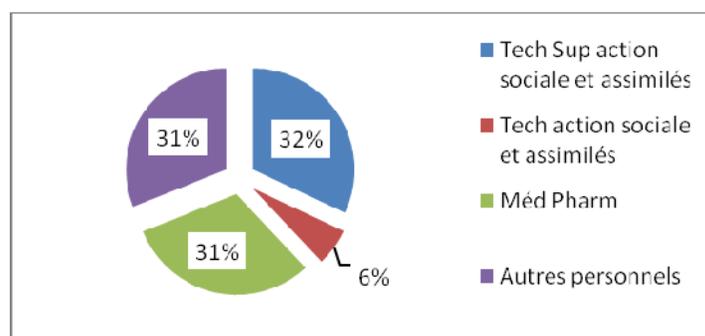


Figure 66: Proportion du personnel par corps de la région de Mopti

Dans la région de Mopti, le corps des techniciens supérieurs de l'action sociale et assimilés représente 32% de l'effectif.

Tableau LXXXVI: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Mopti

Source de Financement		Catégorie					Total
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	2	3	1			6
	Femme		5		2	3	10
	Total	2	8	1	2	3	16
Total		2	8	1	2	3	16

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Mopti, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.6. REGION DE TOMBOUCTOU

Tableau LXXXVII: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Tombouctou

CORPS		REGION DE TOMBOUCTOU		Total
		DRPFEEF	SLPFEEF	
TSS & assimilés	Homme	2	0	2
	Femme	4	0	4
	Total	6	0	6
TS & assimilés	Homme	1	0	1
	Femme	1	0	1
	Total	2	0	2
Enseignant	Homme	0	3	3
	Femme	1	0	1
	Total	1	3	4
Autres	Homme	1	0	1
	Femme	3	0	3
	Total	4	0	4
Total		13	3	16

L'effectif total de la région de Tombouctou est de 16 agents dont 56% de femmes.

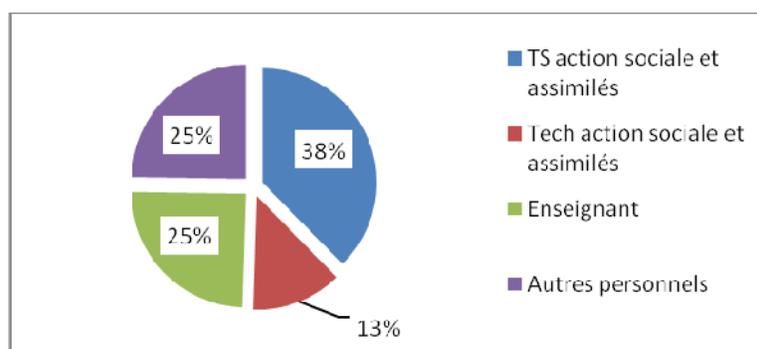


Figure 67: Proportion du personnel par corps de la région de Tombouctou

Dans la région de Tombouctou, le corps des techniciens supérieurs de l'action sociale et assimilés représente 38% de l'effectif.

Tableau LXXXVIII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Tombouctou

Source de Financement		Catégorie					TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	3	2			4	9
	Femme	1	4	2			7
	Total	4	6	2	0	4	16
TOTAL		4	6	2	0	4	16

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Tombouctou, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.7. REGION DE GAO

Tableau LXXXIX: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Gao

Corps		Service
		DRP/EF
Admin. & assimilés	Homme	2
	Femme	2
	Total	4
TS & assimilés	Homme	0
	Femme	1
	Total	1
Enseignant	Homme	0
	Femme	4
	Total	4
Autres	Homme	1
	Femme	1
	Total	2
Total		11

L'effectif total de la région de Gao est de 11 agents dont 73% de femmes.

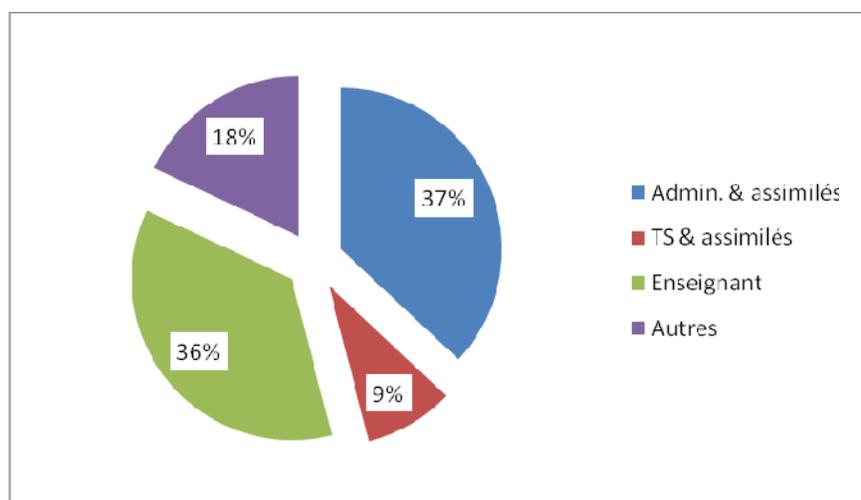


Figure 68: Proportion du personnel par corps de la région de Gao

Dans la région de Gao, le corps des Administrateurs de l'action sociale et assimilés représente 37% de l'effectif.

Tableau XC: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Gao

Source de financement		Catégorie				TOTAL
		Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	2		1	1	4
	Femme	2	4		1	7
	Total	4	4	1	2	11
TOTAL		4	4	1	2	11

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Gao, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.8 REGION DE KIDAL

Tableau XCI: Répartition du personnel par corps, service et sexe de la région de Kidal

CORPS		SERVICE	
		DRP/FEF	Total
Admin. & assimilés	Homme	1	1
	Femme	0	0
	Total	1	1
Autres	Homme	1	1
	Femme	0	0
	Total	1	1
Total		2	2

L'effectif total de la région de Kidal est de 2 agents dont 50% de femmes.

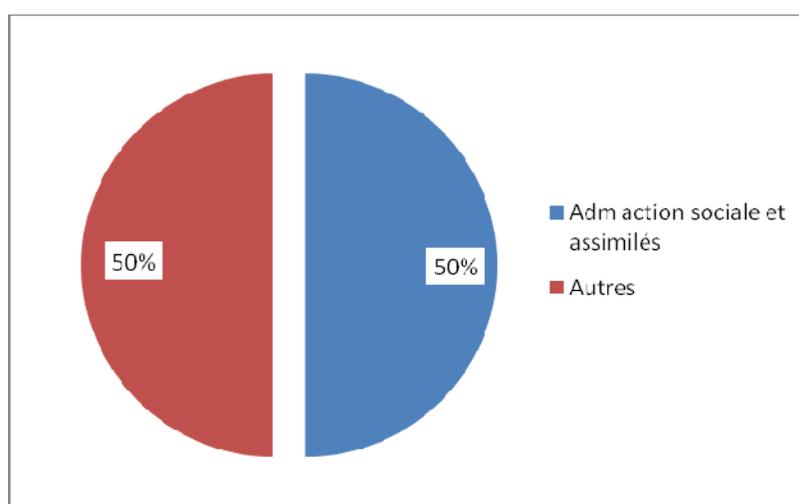


Figure 69: Proportion du personnel par corps de la région de Kidal

Dans la région de Kidal, le corps des Administrateurs de l'action sociale et assimilés représente 50% de l'effectif.

Tableau XCII: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement de la région de Kidal

Source de Financement		Catégorie	
		Cadre A (Autres Personnel)	TOTAL
Etat	Homme	2	2
	Femme	0	0
	Total	2	2
TOTAL		2	2

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Dans la région de Kidal, le salaire du personnel est pris en charge uniquement par l'Etat.

5.5.2.8. DISTRICT DE BAMAKO

Tableau XCIII: Répartition du personnel par corps, service et sexe du district de Bamako

CORPS		TYPE DE STRUCTURE						Total
		Services centraux	Services rattachés	Organismes personnalisés	Projeté et programme	DRPEEF District Bamako	Ministère	
Admin. & assimilés	Homme	16	22	5	1	5	4	53
	Femme	20	22	3	1	10	3	59
	Total	36	44	8	2	15	7	112
TSS & assimilés	Homme	6	5	3	0	2	0	16
	Femme	6	5	2	0	1	1	15
	Total	12	10	5	0	3	1	31
TS & assimilés	Homme	3	10	5	0	1	2	21
	Femme	7	8	5	1	4	0	25
	Total	10	18	10	1	5	2	46
Médecin&Pharmacien	Homme	0	0	0	0	0	1	1
	Femme	0	1	0	0	0	1	2
	Total	0	1	0	0	0	2	3
Enseignant	Homme	0	3	3	1	0	0	7
	Femme	3	5	0	2	0	3	13
	Total	3	8	3	3	0	3	20
Autres	Homme	16	20	14	2	4	8	64
	Femme	13	79	4	1	3	9	109
	Total	29	99	18	3	7	17	173
Total		90	180	44	9	30	32	385

L'effectif total du district de Bamako est de 385 agents dont 58% de femmes.

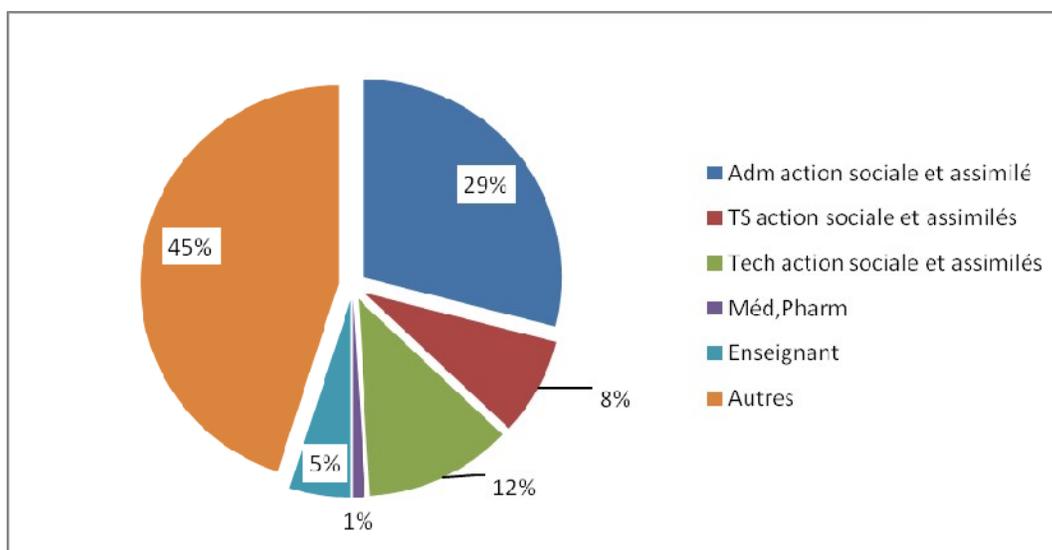


Figure 70: Proportion du personnel par corps du district de Bamako

Dans le district de Bamako, le corps des Administrateurs de l'action sociale et assimilés représente 29% de l'effectif.

Tableau XCIV: Répartition du personnel par catégorie, par sexe et par source de financement du district de Bamako

Source de Financement		Catégorie						Total
		Cadre A (Personnel de Santé)	Cadre A (Autres Personnel)	Cadre B2 (Autres Personnel)	Cadre B1 (Autres Personnel)	Cadre C (Autres Personnel)	Cadre D et E (Autres Personnel)	
Etat	Homme	1	57	10	15	18	19	120
	Femme	2	76	22	30	16	19	165
	Total	3	133	32	45	34	38	285
Collectivités	Homme	0	0	0	0	1	3	4
	Femme	0	0	0	0	0	3	0
	Total	0	0	0	0	1	6	7
Fonds propres	Homme	0	0	0	0	0	10	10
	Femme	0	0	0	0	4	79	83
	Total	0	0	0	0	4	89	93
TOTAL		3	133	32	45	39	133	385

N.B : Clarification des titres de colonne

Etat : fonctionnaires et contractuels de l'Etat

Hormis le personnel du district de Bamako, les salaires des agents du département de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille sont pris en charge uniquement par l'Etat.

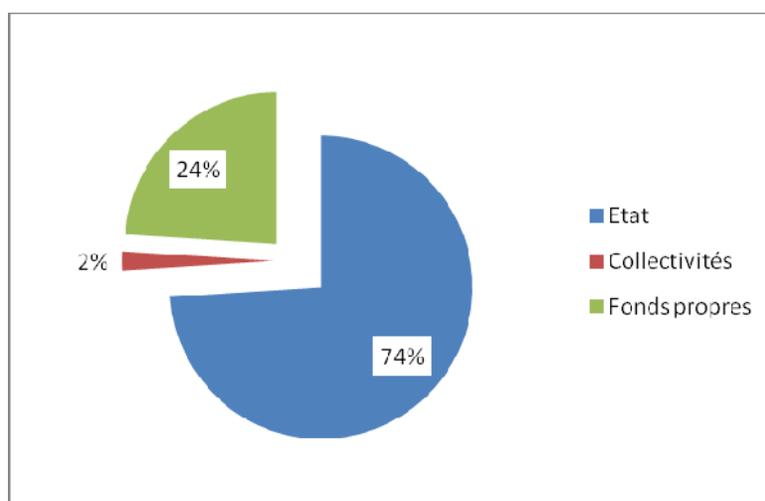


Figure 71 : Proportion du personnel par source de salaire dans le district de Bamako

L'Etat est le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 74% dans le district de Bamako.

5.5.3. SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES RECRUTEES ET LES DEPARTS A LA RETRAITE

Tableau XCV: Situation du personnel recruté en 2016

CORPS	SPECIALITES	EFFECTIFS	SERVICES D'AFFECTION
Secrétaire d'Administration		1	MPFEF
Contrôleur des Finances		1	DFM
Technicien de l'Informatique		1	FAFE
Technicien Supérieur de santé	IDE	1	CAPF I
Technicien de santé	Santé Publique	1	Cité des Enfants
Attaché d'Administration		1	Plateformes Multifonctionnelles
Technicien des Arts et de la Culture		1	DRPF EF Ségou
		1	DRPF EF Gao
EFFECTIF TOTAL		8	

N.B : Ce personnel fonctionnaire est recruté à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le Tableau XC indique que l'effectif total recruté en 2016 est de 8 agents tous corps confondus au compte du département de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille. Le personnel médical est au nombre de 3 soit 38% de l'effectif recruté.

Tableau XCVI: Situation des départs à la retraite en fin 2016 par corps

CORPS	CATEGORIE					TOTAL
	A	B2	B1	C	Contractuels	
Administrateur de l'Action Sociale	1					1
Professeur Principal Enseignement Secondaire	3					3
Professeur Titulaire Enseignement Secondaire	2					2
Inspecteur de Jeunesse et des Sports	1					1
Sous total	7					7
Maître Principal Enseignement Fondamental		3				3
Sous total		3				3
Attaché d'Administration			1			1
Sous total			1	0	0	1
Total général						11

L'effectif du personnel admis à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 sont au nombre de 11 agents tous corps confondus.

5.5.4. SITUATION DE LA FORMATION CONTINUE DES RESSOURCES HUMAINES

Tableau XCVII : Effectif par corps des agents en formation

CORPS	EFFECTIF
ADMINISTRATEUR CIVIL	1
ATTACHE D'ADMINISTRATION	1
ADMINISTRATEUR DE L'ACTION SOCIALE	2
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ACTION SOCIALE	2
MAITRE TITULAIRE ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	1
PROFESSEUR TITULAIRE ENSEIGN. SECONDAIRE	1
TOTAL GENERAL	8

Source : Logiciel ARH de la fonction publique

NB : Les agents en formations sont tous des fonctionnaires de l'Etat. Ils ont eu des autorisations de formation délivrées par la fonction publique de l'Etat.

Le tableau XCII révèle qu'il y'a seulement 08 agents qui ont eu la formation longue durée au sein du département en charge du de la Promotion de la femme courant l'année 2016.

6. CONCLUSION

Le présent annuaire statistique 2016 des ressources humaines du secteur santé, développement social et promotion de la famille est le premier du genre. Il fournit des indications sur la situation des ressources humaines du secteur en termes de répartition des effectifs du personnel par structure, de la répartition des structures par type, de la densité médicale (ratios), de la proportion des effectifs par rapport à certaines catégories professionnelles.

L'analyse des données traitées est essentiellement quantitative et qualitative et permet d'apprécier les tendances observées. L'année 2016 étant l'année de référence est donc le repère pour les futurs annuaires.

Cependant, les informations relevées montrent que :

- Les ressources humaines sont nettement insuffisantes tant en quantité qu'en qualité à tous les niveaux ; cette insuffisance varie d'un département à un autre, d'une région à une autre et même, au sein de la même région, la variabilité est notoire d'un district sanitaire à un autre ;
- La densité médicale est très faible par rapport à la norme OMS (23 professionnels de santé pour 10.000 habitants) ;
- Le niveau de recrutement du personnel est aussi faible et n'est pas en adéquation avec la croissance démographique explosive. Le recrutement du personnel est presque inexistant pour certains départements ;
- Le financement du salaire est en grande partie assuré par l'Etat ;

L'annuaire statistique 2016 des ressources humaines du secteur n'inclut pas toutes les données du personnel exerçant dans le secteur privé surtout dans le district de Bamako. Cet effort de recensement de l'ensemble des RH qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé et des conditions de vie de la population est en cours.

L'annuaire statistique aide à la planification, à la répartition équitable, au besoin de recrutement, etc... des ressources humaines dont la disponibilité et l'accessibilité contribuent largement à l'atteinte de la couverture sanitaire universelle.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE

- Décret n° 2014-0289/ PM-RM du 30 avril 2014 portant répartition des services publics entre la primature et les départements ministériels
- Décret n°10-162/PM-RM du 23 mars 2010 portant répartition des directions des ressources humaines entre les départements ministériels
- Décret n°09 136/P-RM du 27 mars 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
- Rapport 2015 de mise en œuvre du CSCR 2012-2017
- Rapport annuel de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) 2015 de l'INSAT
- Annuaire SIH 2015 de la CPS
- Annuaire SNISS_2014 de la CPS
- Liste Nationale des officines du 22 décembre 2016 de la DPM
- Evaluation des besoins des structures de santé de la Région de Tombouctou (Mali) de l'OMS
- Répertoires-Structures-Privées-2013, les Ordres professionnelles de santé
- Annuaire SLIS-2015 de la DNS
- Document Analyse Relative à l'Engagement Politique du Gouvernement de la République du Mali 3^{ème} Forum Mondial sur les RHS de la DRH-SSDS
- Plan d'action SI-GRH 2010-2016 de la DRH-SSDS
- Plan stratégique de communication 2016-2018 (PSC 2016-2018) de la DRH-SSDS.

ANNEXE 2 : LISTE DE L'EQUIPE D'EXPERTS POUR L'ELABORATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE 2016

N°	Nom et Prénom	Fonction	Structure	Contact	Email
1	Dr Idrissa CISSE	Directeur	DRH-SSDS	66 72 09 29	idrissaciss68@yahoo.fr
2	Mme CISSE Aissata Haby DIALLO	Directrice Adjointe	DRH-SSDS	76 04 63 78	aissatahabydiallo@yahoo.fr
3	Dr Benoît KARAMBIRI	Chef Division Formation Emploi et Compétence	DRH-SSDS	66 72 2576	benikar8@gmail.ml
4	Mme TRAORE Kadiatou FOFANA	Chef Division Gestion de Carrières	DRH-SSDS	76 46 50 86	kadiatou56@yahoo.fr
5	M. Issa DOUMBIA	Chef Division Rémunération et Système d'Information	DRH-SSDS	66 72 92 53	issadumbia@yahoo.fr
6	Dr Roger MOUNKORO	Médecin	DRH-SSDS	66 01 70 10	doubamouk@rocketmail.com
7	M. Youssouf Abdoulaye BERTHE	Personne ressource	DRH-SSDS	66 79 00 85	youssoufberthe@yahoo.fr
8	Mme TOURE Djénéba TOGORA	Chef Section Système d'Information	DRH-SSDS	75 07 52 57	djeneml@yahoo.fr
9	Mme TOURE Fanta El Moctar CISSE	Chef section Formation	DRH-SSDS	76 33 15 09	superfanta2000@yahoo.fr
10	Cheick Oumar TRAORE	Technicien en Informatique	DRH-SSDS	66 16 75 64	cheickomt@gmail.com
11	Mme BERTHE Mariam CAMARA	Technicienne en Informatique	DRH-SSDS	76 02 66 17	fimanice@hotmail.fr
12	M. Lassana SACKO	Ingénieur de la Statistique	DRH-SSDS	76 55 90 82	sackolassana@yahoo.fr
13	M. Demba Moussa DIALLO	Ingénieur de l'informatique	DRH-SSDS	76 47 83 34	dembamoussa_diallo@yahoo.fr
14	M. Issa Boureima SEIBA	Ingénieur de l'informatique	DRH-SSDS	76 38 07 67	seibaissa2006@yahoo.fr
15	Mme MAIGA Ferima Afsatou M. DOUMBIA	Technicien de l'Informatique	DRH-SSDS	64 20 19 01	doumbiaafsatou@yahoo.fr
16	COULIBALY Marie DIARRA	Assistant Médical	CPS/ SSDS	66 63 44 03	coulibalymarie@hotmail.fr
17	M. Oumar Guindo	Informaticien	DNS	76 18 27 95	barouguindo@yahoo.fr
18	M. Tabémon KASSOGUE	Chargé de statistiques sociales	INSTAT	66 86 01 59	ktabemon2017@gmail.com
19	M. Ousmane TOURE	Consultant	OMS	66 75 37 30	toureo@who.int